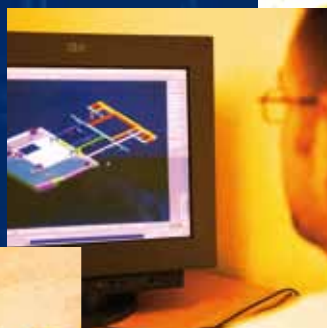


RAPPORT ANNUEL 2008



 **OXYMETAL**

Expert en la matière

Chiffres clés

138 M€ de CA

24 sites de production

1000 collaborateurs

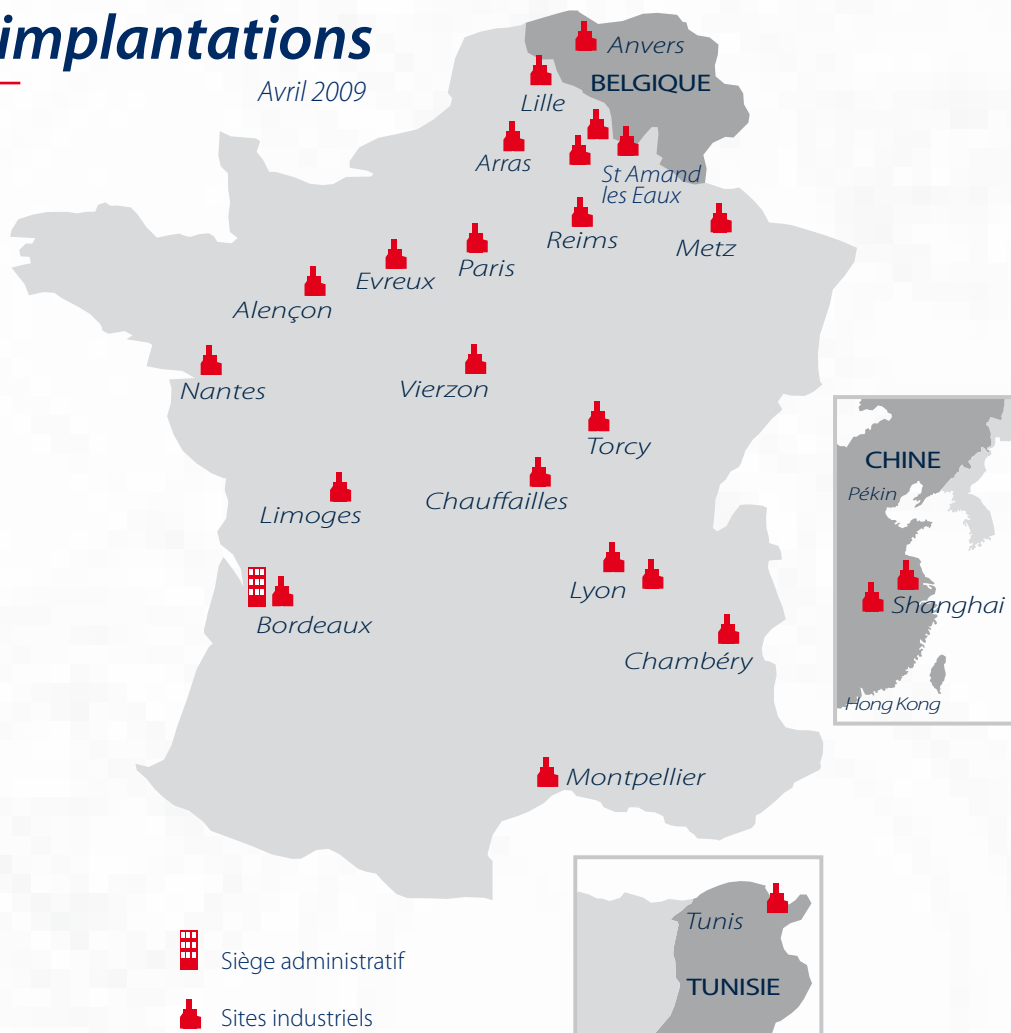
70 000 tonnes d'acier transformé

4000 clients actifs

100 000 m² de bâtiments industriels

Nos implantations

Avril 2009

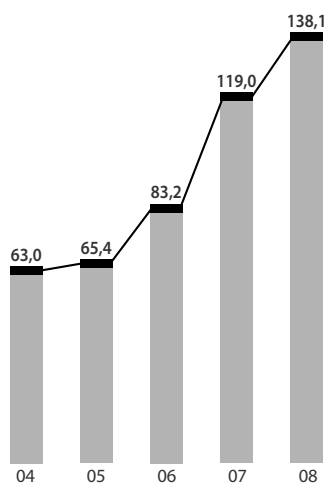


OXYMETAL JIANGSU (Chine)

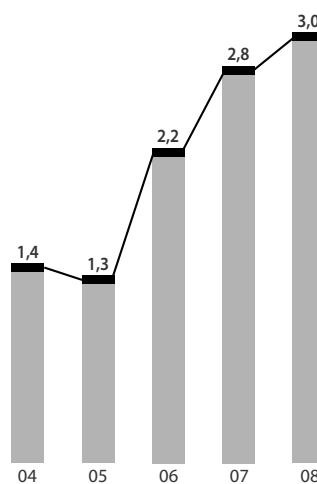
INDICATEURS FINANCIERS

■ En millions d'euros

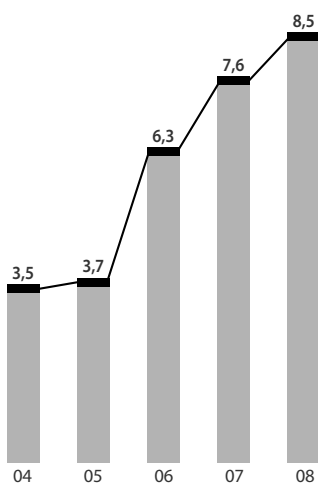
Chiffre d'affaires consolidé



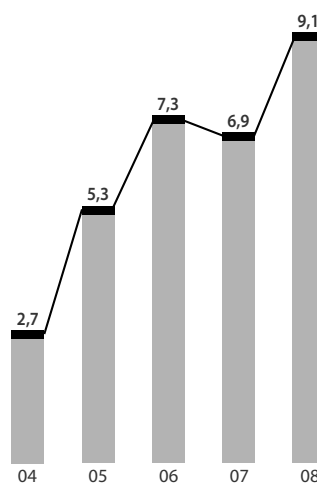
Résultat net consolidé part du groupe



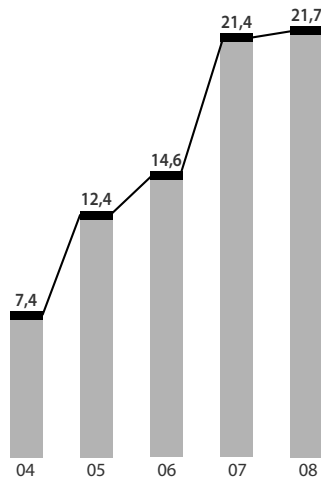
Marge brute d'autofinancement



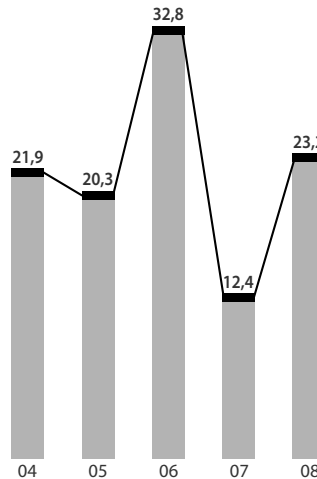
Investissements corporels et incorporels



Capitaux propres au 31/12



Endettement financier net





SOMMAIRE

Présentation du groupe	2
Indicateurs financiers	3
Message du président	5
Métiers	6
Activité commerciale	7
Historique	8
Structure juridique	9
Activité boursière	10
Evolution du capital social et répartition du capital	11
Renseignements concernant l'émetteur et le capital	12
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008	15
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	41
Rapport du directoire	42
Rapport du conseil de surveillance	46
Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne	47
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance	56
Rapport sur les stocks options	57
Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale	57
Comptes sociaux de la société OXYMETAL au 31 décembre 2008	62
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	72
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-86 du code de commerce	73
Tableau de résultat des cinq derniers exercices	76
Contrôle des comptes et publications des états financiers précédents	76
Attestation du responsable du document de référence	77
Tableau de concordance	78
Principales données chiffrées	79

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2008 restera dans les mémoires comme celle de tous les excès, aussi bien dans la flambée générale des prix des matières premières, que dans la brutalité de l'arrêt du moteur économique mondial. D'abord limitée au monde financier, cette crise systémique a finalement grippé tous les rouages de « l'économie réelle », et s'est traduite très concrètement par des carnets de commandes fondant à vue d'œil.

Dans ce contexte, notre groupe a connu comme toute l'industrie une année en deux phases très contrastées : d'abord trois trimestres d'activité intense, puis un dernier trimestre marqué par un brutal retournement de tendance qui a pris le monde entier à contre-pied. Le taux de variation de l'investissement industriel pour 2008, prévu à un niveau record de + 8% en avril 2008, est à ce jour estimé par l'INSEE à - 1%. Les résultats de l'année 2008 doivent donc être analysés en gardant à l'esprit ce contexte conjoncturel exceptionnel.

En début d'exercice, nous avons poursuivi notre stratégie de croissance externe avec la reprise du groupe F.E. Industries, qui nous a apporté une diversification vers de nouveaux produits, notamment les cheminées métalliques et les bateaux aluminium, et une ouverture stratégique vers la Chine, où nous avons construit notre première implantation dans la banlieue de Shanghai.

Nous avons également profité de la conjoncture de début d'année pour lancer un programme d'investissements ambitieux, avec un budget de plus de 9 M€, comprenant notamment 7 nouvelles machines de découpe laser. Nous avons développé le secteur ferroviaire de notre filiale SAEP, et lancé une activité spécifique dans le domaine de l'énergie solaire, dédiée à la mise au point et la fabrication de châssis pour panneaux photovoltaïques orientables, pour un acteur très prometteur de ce secteur d'activité.

En fin d'année, nous avons donné un coup d'arrêt à notre stratégie de croissance externe, en renonçant à plusieurs dossiers d'envergure, dont un en Inde, et un autre en Espagne. Nous avons également mis un terme provisoire à notre stratégie de développement vers l'Amérique du Nord.

L'année 2009 a commencé dans la continuité de la fin 2008, avec une baisse d'activité sans précédent. Après réflexion, nous nous sommes décidés à prendre des mesures sévères d'adaptation de nos structures, en France comme en Tunisie et en Belgique.

Nous avons révisé notre plan 2009 en conséquence et fixé l'objectif de chiffre d'affaires entre 110 et 115 millions d'euros, devant permettre un résultat opérationnel à l'équilibre. Au-delà, et bien que la visibilité reste très faible en cette fin avril 2009, nous sommes confiants dans la capacité de notre groupe à s'adapter à ce contexte plus difficile et à rebondir dès les premiers signes de la reprise.



Bernard SURGOT

Expert en pièces découpées et mécano-soudées pour l'industrie

Leader français de la découpe de pièces métalliques pour l'industrie, créé en 1984 et coté sur Euronext Paris depuis 1998, le groupe OXYMETAL propose une large gamme de prestations de fabrication, allant du prototype à la grande série. Soucieux d'apporter à ses clients une offre complète de produits parachevés, le groupe OXYMETAL s'est orienté depuis 2003 vers les opérations de soudure et d'usinage, le montage mécanique, la peinture primaire et finale. Cette orientation stratégique permet au groupe OXYMETAL d'accompagner les grands constructeurs dans leurs projets d'externalisation. Grâce à son réseau de sites et son parc de machines-outils unique en Europe, comptant 50 machines lasers, 16 centres d'usinage, 22 oxycoupeuses et 30 presses plieuses, le groupe OXYMETAL est le partenaire incontournable du monde de l'industrie pour de nombreux secteurs d'activités : matériel ferroviaire, matériel de manutention, véhicules industriels, matériel minier et agricole, énergie, machines outils, BTP, équipements aéroportuaires, etc.

La découpe et opérations annexes

Le groupe OXYMETAL découpe et transforme 24h/24 et 7j/7 des pièces de 0,01 mm à 400 mm d'épaisseur dans une grande diversité de matériaux : acier, inox, alu, plastique, etc.

■ L'oxycoupage

L'oxycoupage est un procédé de découpe thermique. Les épaisseurs découpées vont de 8 à 400 mm et la précision est de 1 à 3 mm. Le procédé est économique et sa productivité est proportionnelle au nombre de chalumeaux pouvant être installés sur le portique de la machine.

■ La découpe laser CO₂ et YAG

Le faisceau, généré par un résonateur laser d'une puissance de 500 à 6 000 W, découpe l'acier jusqu'à 30 mm d'épaisseur, à une température de 6 000 °C et avec une précision de +/- 0,2 mm environ. La vitesse de coupe est élevée mais l'unique tête laser n'autorise la découpe que d'une seule pièce à la fois dans une vaste gamme de matériaux tels que l'inox, l'aluminium, les matières plastiques, le bois, la céramique, etc.

Le groupe OXYMETAL est spécialisé également en découpe de précision grâce à ses machines lasers YAG, permettant de produire quelques centaines à plusieurs milliers de pièces avec des tolérances de +/- 0,02 mm, offrant ainsi une alternative économique et de qualité à la découpe presse, la découpe fil et la découpe chimique.

■ Le poinçonnage

Le poinçonnage est un procédé de découpe « à froid ». La tôle est découpée par un système de poinçon-matrice pouvant frapper à une cadence allant jusqu'à 1000 coups par minute. Le processus est très performant pour les moyennes et grandes séries.

■ Le pliage

Le groupe OXYMETAL est équipé de presses plieuses à commande numérique : puissance jusqu'à 500 tonnes, 8 axes, largeur de travail 6000 mm, table de bombage automatique, contrôleur d'angles par faisceau laser avec correction en temps réel. Fortes et fines épaisseurs, petites et grandes longueurs, ces plieuses offrent de très grandes capacités de réalisation.

La fabrication d'ensembles complexes finis

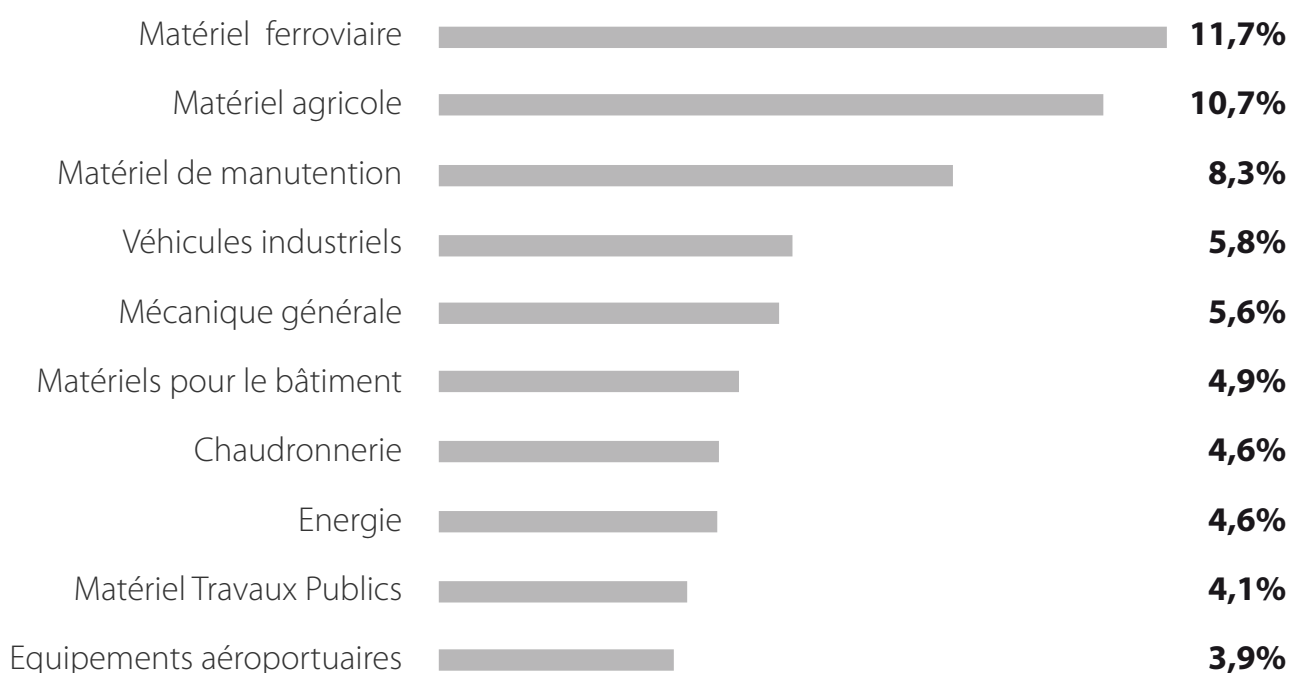
Le parc machines et le savoir-faire du groupe OXYMETAL en opérations de soudure et usinage, montage mécanique et peinture lui permettent de produire des ensembles complexes, du prototype à la grande série, pouvant aller jusqu'à 80 T et jusqu'à 400 mm d'épaisseur, pour de grands constructeurs industriels. Pour ce faire, le groupe OXYMETAL s'appuie sur une approche globale de la problématique industrielle en mécano-soudure. Les chargés d'affaires du groupe sont des interlocuteurs experts qui sont en mesure d'intégrer et d'optimiser les études de conception, de proposer les meilleures solutions technologiques et de mettre en œuvre les plans de contrôle adaptés, tout en maîtrisant les coûts de production et les flux logistiques.

Les produits propres

Depuis 2007, le groupe OXYMETAL a intégré la fabrication de produits propres, tous issus de pièces découpées et mécano-soudées :

- masses pour épreuves de levage
- bateaux en aluminium
- équipements pour les ports et le littoral
- cheminées contemporaines métalliques

Une répartition équilibrée du CA dans les biens d'équipement industriels



Une répartition équilibrée du CA parmi plus de 4 000 clients

Premier client	5,8% du CA
5 premiers clients	20,3% du CA
10 premiers clients	31,6% du CA

1984

- *Création à Bordeaux de la société OXYMETAL dont l'activité principale est l'oxycoupage.*

1991

- *Alliance avec le groupe USINOR, et reprise de 7 ateliers d'oxycoupage en France.*

1993

- *Rupture de l'alliance avec USINOR. Développement de l'activité **découpe laser** sur Bordeaux, Limoges et Nantes.*

1998

- **Introduction au second Marché.** *L'effectif est alors de 368 personnes.*

1999

- *Reprise du groupe de tôlerie fine LASER INDUSTRIE – MAUCHOFFE à Sainte-Marie-aux-Chênes. Création des sites de découpe de Bouxwiller et Lyon-Corbas.*

2003

- *Intégration de l'activité **mécano-soudure et usinage**, par acquisition de plusieurs filiales en région Rhône-Alpes et Centre : SOUDALP, SOUDACIER, ASPB et YUMBO. Rachat de 2 sociétés d'oxycoupage au groupe ARCELOR : ORN'OXYCOUPAGE (61) et FLAGERBA DECOUPE(10).*

2004

- *Fermeture du site de Bouxwiller. Cession du site immobilier de Bordeaux, et transfert de l'activité et du siège social dans de nouveaux locaux.*

2005

- *Augmentation de capital de 3,7 M€. Création d'OXYMETAL TUNISIE à Soliman près de Tunis.*

2006

- *Rachat de la société de découpe OXYNORD (59) et du groupe de mécano-soudure L'ACIER SOUDE (01). Création près d'Anvers de la société OXYMETAL BELGIUM, spécialisée en mécano-soudure. Création de la société de tôlerie METALGAN à Boumhel en Tunisie, en partenariat avec le groupe industriel POULINA.*

2007

- *Acquisition des sociétés de mécano-soudure SAEP (59) et OSC (51). Augmentation de capital de 4,8 M€. Fermeture du site de Lyon-Corbas et vente du site de Sainte-Marie-aux-Chênes.*

2008

- *Rachat du groupe de mécano-soudure F.E. INDUSTRIES, situé à Marseillan (34), qui fabrique des produits propres (bateaux aluminium, cheminées métalliques contemporaines). Renforcement du pôle cheminées métalliques par le rachat des sociétés PIERRAMIDE (73) et GUADAGNUCCI (74).*

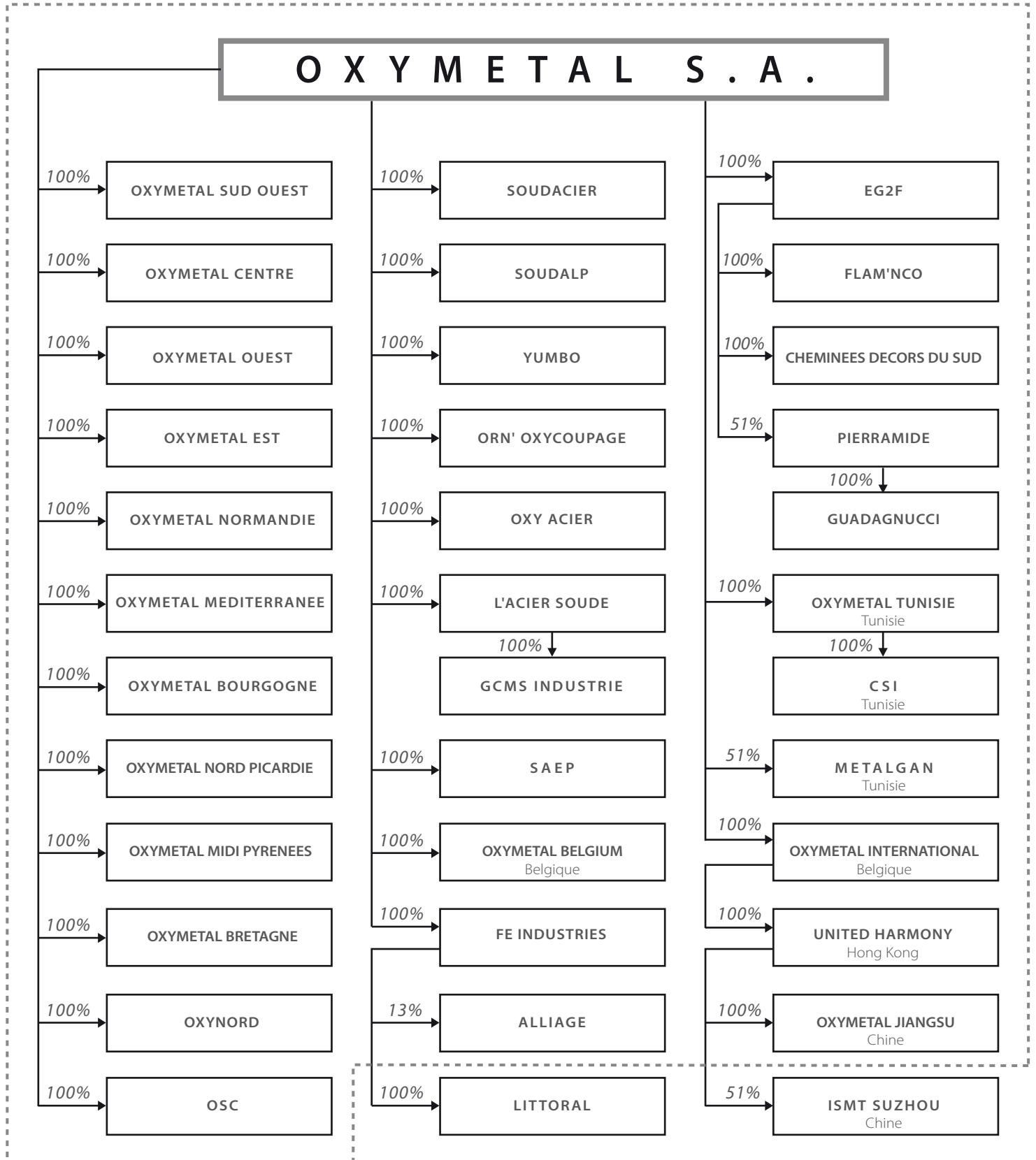
Début 2009

- *Reprise des actifs de découpe laser de la société EURODECOUPE à Torcy (71). Début d'activité de la société OXYMETAL MEDITERRANEE à Marseillan (34).*

STRUCTURE JURIDIQUE

■ Au 23 avril 2009

Ensemble consolidé au 31 décembre 2008



ACTIVITÉ BOURSIÈRE

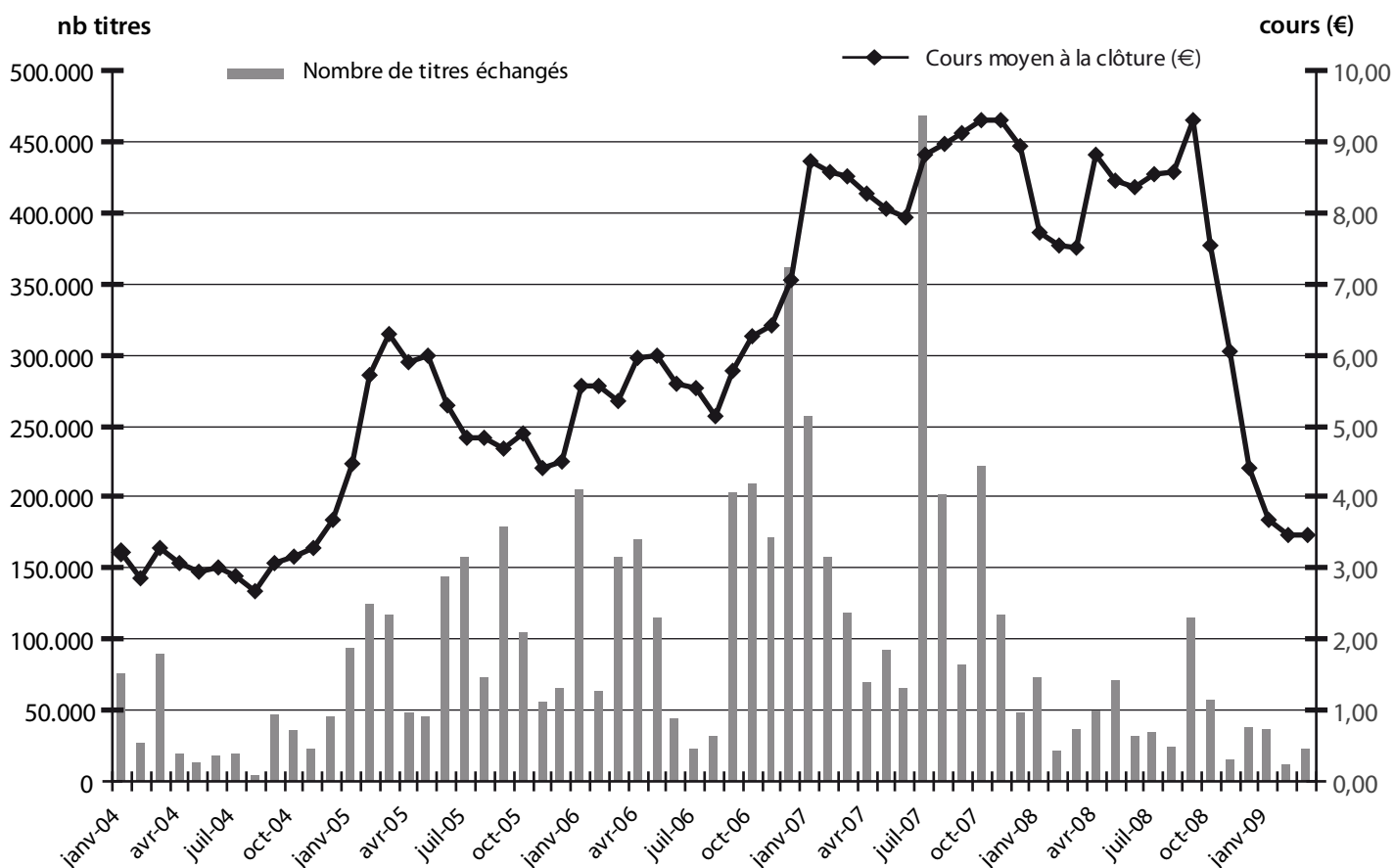
	2004	2005	2006	2007	2008
Cours au 31/12 (en euros)	3,86	4,80	8,46	9,00	3,72
Nombre d'actions au 31/12 (en milliers)	1 640	2 460	2 460	3 075	3 075
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	6,3	11,8	20,8	27,7	11,4
Résultat net par action (en euros)	0,87	0,63	0,94	1,14	1,07
Dividende net par action (en euros)	0,10	0,15	0,25	0,35	0,10
Rendement net	2,6%	3,1%	3,0%	3,9%	2,7%
Volume de titres échangés (en milliers)	421	1 210	1 758	1 902	568
Capitaux échangés (en millions d'euros)	1,3	6,3	11,0	16,9	4,5

Les capitaux échangés pendant l'année 2008 ont représenté seulement 4,5 M€, en baisse de 73% sur l'année 2007. Le volume moyen journalier de titres échangés a été de 2.217, en baisse de 70% sur l'année 2007, avec une cotation en continu sur les 256 séances de bourse 2008. Le taux de rotation du flottant a été de 49%. La part du flottant au 23 avril 2009 est de 37.8 % du capital.

Les volumes de titres et de capitaux échangés ont très fortement chuté tout au long de l'année 2008 par rapport à l'année 2007, à l'exception d'un pic au dessus de 100.000 titres durant le mois de septembre 2008 à l'occasion de la publication des comptes semestriels, le titre atteignant son plus haut de l'année à 10,06 euros.

Ce manque d'intérêt est lié au phénomène général de désaffection des marchés financiers pour les valeurs moyennes dans le contexte de crise financière de l'année 2008. Le phénomène s'est amplifié à partir du mois d'octobre 2008, le titre touchant son plus bas de l'année en décembre 2008 à 3,30 euros.

Les volumes d'échanges se sont encore réduits au premier trimestre 2009 avec une moyenne journalière de 1.123 titres et un plus bas à 3,01 euros en mars 2009.



ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA CRÉATION

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Capital après opération
18/01/1984	Création de la société par apport en numéraire			450	1.000 F	450.000 F
30/03/1989	Augmentation de capital par apport en numéraire	20.000 F	néant	20	1.000 F	470.000 F
22/05/1989	Augmentation de capital par apport en numéraire	30.000 F	néant	30	1.000 F	500.000 F
18/05/1990	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.000.000 F	néant	2.000	1.000 F	2.500.000 F
15/11/1990	Augmentation de capital par apport en numéraire	10.000.000 F	néant	10.000	1.000 F	12.500.000 F
13/12/1995	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.500.000 F	néant	2.500	1.000 F	15.000.000 F
03/03/1998	Valeur nominale ramenée à 10 F		néant	1.485.000	10 F	15.000.000 F
03/06/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.500.000 F	14.833.482 F	250.000	10 F	17.500.000 F
17/05/1999	Conversion du capital en euros et augmentation de capital par incorporation de réserves	832.142 €	néant		2 €	3.500.000 €
19/05/2004	Réduction du capital par annulation d'actions	(220.000 €)		(110.000)	2 €	3.280.000 €
30/06/2005	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.640.000 €	1.884.231 €	820.000	2 €	4.920.000 €
02/08/2007	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.230.000 €	3.487.412 €	615.000	2 €	6.150.000 €

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ OXYMETAL au 23 avril 2009

	Nombre d'actions Nominatives	Nombre d'actions au porteur	Total nombre d'actions	Total nombre de droits de vote	% des droits de vote	% du capital
M. Bernard SURGOT	709.232	15.079	724.311	1.203.679	36,0	23,6
Actionnaires dirigeants	709.232	15.079	724.311	1.203.679	36,0	23,6
Mme Pascale LAURINE SURGOT	100.000	39.284	139.284	219.284	6,6	4,5
Action de concert	809.232	54.363	863.595	1.422.963	42,5	28,1
SCO	157.720	12.008	169.728	169.728	5,1	5,5
FCPE GSC 953-20 (1)		41.140	41.140	41.140	1,2	1,3
Salariés et anciens salariés	12.995		12.995	12.995	0,4	0,4
Total Salariés	170.715	53.148	223.863	223.863	6,7	7,3
Auto détention	228.367	61.168	289.535	0	0,0	9,4
GALIA Investissements I		57.749	57.749	57.749	1,7	1,9
EXPANSO Investissements FCPR		72.164	72.164	72.164	2,2	2,4
COFILANCE SAS	247.053	80.627	327.680	327.680	9,8	10,7
Groupe POULINA	16.052	61.932	77.984	77.984	2,3	2,5
Diverses personnes physiques	1.119		1.119	1.656	0,1	0,0
Public		1.161.311	1.161.311	1.161.311	34,7	37,8
TOTAL	1.472.538	1.602.499	3.075.000	3.345.370	100,0	100,0

(1) Le FCPE GSC 953-20 est un fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article 20 de la loi n° 88-1201, constitué en vue de gérer les sommes investies dans le cadre de l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Ce fonds, exclusivement composé d'actions de la société OXYMETAL, est géré par la société de gestion GÉRER S2E, 42 rue d'Anjou, 75008 PARIS.

Dans ce type de fonds, c'est le conseil de surveillance du fonds qui exerce les droits de vote attachés aux valeurs comprises dans le fonds.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 1% du capital ou des droits de vote.

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	23/04/2009			23/04/2008			25/04/2007		
	nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Bernard SURGOT	724.311	23,6	36,0	690.096	22,4	35,5	579.840	23,6	38,0
M. Hervé BERTOLOTTI				3.080	0,1	0,1			
Actionnaires dirigeants	724.311	23,6	36,0	693.176	22,5	35,6	579.840	23,6	38,0
Mme Pascale LAURINE SURGOT	139.284	4,5	6,6	139.284	4,5	4,2	119.870	4,9	4,3
Action de concert	863.595	28,1	42,5	829.380	27,0	39,7	699.710	28,5	42,3
SCO	169.728	5,5	5,1	157.720	5,1	4,8			
FCPE GSC 953-20 (1)	41.140	1,3	1,2	30.640	1,0	0,9	37.740	1,5	2,6
Salariés et anciens salariés	12.995	0,4	0,4	56.911	1,9	1,7			
Total Salariés	223.863	7,3	6,7	245.271	8,0	7,4	37.740	1,5	2,6
Auto détention	289.535	9,4	0,0	261.203	8,5	0,0	190.530	7,7	0,0
GALIA Investissements I	57.749	1,9	1,7	57.749	1,9	1,7			
EXPANSO Investissements FCPR	72.164	2,4	2,2	92.774	3,0	2,8	230.997	9,4	8,3
COFILANCE SAS	327.680	10,7	9,8	224.181	7,3	6,8	89.729	3,7	3,2
Groupe POULINA	77.984	2,5	2,3	77.984	2,5	2,4			
Diverses personnes physiques	1.119	0,0	0,1	1.594	0,1	0,1	20.937	0,9	0,8
Public	1.161.311	37,8	34,7	1.284.864	41,8	39,0	1.190.357	48,4	42,8
TOTAL	3.075.000	100,0	100,0	3.075.000	100,0	100,0	2.460.000	100,0	100,0

ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Mois	Nombre titres échangés	Séances de cotation	Séances de bourse	Plus haut	Plus bas	Moyenne dernier	Capitaux échangés (K€)
TOTAL 1998	926.729	135	146	13,87	5,34	10,32	11 658
TOTAL 1999	239.461	239	254	8,00	3,71	5,81	1 389
TOTAL 2000	617.664	228	253	6,30	3,80	5,09	3 409
TOTAL 2001	158.657	241	253	6,80	3,01	5,32	913
TOTAL 2002	386.008	226	255	4,50	1,95	3,67	980
TOTAL 2003	293.120	208	255	3,28	1,05	1,59	518
TOTAL 2004	420.577	238	259	3,90	2,50	3,10	1 348
TOTAL 2005	1.210.046	251	257	7,08	3,91	5,15	6 312
TOTAL 2006	1.757.863	255	255	8,80	4,71	5,85	10 973
TOTAL 2007	1.902.307	255	255	10,54	7,44	8,71	16 944
janv-08	72.376	22	22	9,00	5,09	7,72	
févr-08	21.412	21	21	7,87	6,71	7,54	
mars-08	36.526	19	19	8,46	6,72	7,51	
avr-08	49.874	22	22	9,00	8,40	8,82	
mai-08	71.112	21	21	8,90	8,11	8,45	
juin-08	32.226	21	21	8,75	7,64	8,36	
juil-08	35.427	23	23	8,80	7,90	8,55	
août-08	23.883	21	21	8,89	8,12	8,58	
sept-08	114.828	22	22	10,06	7,21	9,29	
oct-08	57.136	23	23	9,29	6,07	7,55	
nov-08	15.125	20	20	6,70	4,50	6,04	
dec-08	37.701	21	21	6,01	3,30	4,39	
TOTAL 2008	567.626	256	256	10,06	3,30	7,73	4 510
janv-09	36.111	21	21	3,99	3,33	3,68	
fev-09	12.207	20	20	3,79	3,21	3,46	
mars-09	22.423	22	22	3,80	3,01	3,45	
3 mois 2009	70.741	63	63	3,99	3,01	3,53	251

Source : EURONEXT

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET LE CAPITAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination et siège social

OXYMETAL
CS 41015, 13 rue Jean-Paul Alaux
33072 BORDEAUX

Date de création

La société a été créée le 18 janvier 1984.

Durée de vie

99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 28 mars 2083, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidées par l'assemblée générale extraordinaire.

Forme juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le code de commerce.

Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social

Article 2 des statuts :

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

La découpe, par tous procédés techniques, de tous types de matériaux de quelque nature qu'ils soient, et plus généralement toutes autres prestations de services et opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets, concernant ces activités.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements, fonds de commerce, fonds d'industrie ou autres se rapportant à l'une quelconque de ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, financières ou juridiques, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du commerce et des sociétés

BORDEAUX B 329 187 157

Code APE

2550 B

Politique de dividendes

Dans la mesure du possible, la société OXYMETAL essaie de maintenir le principe d'une distribution de dividende représentant environ 30% de son résultat net, sous réserve de ses besoins d'investissements futurs.

Mise en paiement des dividendes

Article 9 des statuts :

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du directoire, en cas d'augmentation de capital.

Affectation et répartition des bénéfices

Article 16 des statuts : Les modalités de détermination, d'affectation et de répartition des bénéfices sont conformes aux dispositions des articles L.232-11 à L.232-12 du code de commerce.

Assemblées générales

Article 15 des statuts : Les modalités de convocation des assemblées générales d'actionnaires sont conformes aux dispositions de l'article L.225-104 du code de commerce.

Franchissements de seuil

Article 8 bis des statuts :

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de capital ou de droits de vote prévus par la loi, 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 15%, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 90%, 95% doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. Les déclarations doivent être faites dans un délai de quinze jours à la société.

Outre les obligations imposées par l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions correspondant à 1% des droits de vote, devra en informer la société dans les conditions et selon les modalités précisées aux articles L.233-7 à L.233-10 du code de commerce.

En cas de non respect de l'obligation d'information ci-dessus, les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 233-14 du code de commerce ne seront applicables qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice au moins égale à 2 %.

Rachat par la société de ses actions

Un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à 225-214 du code de commerce, est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2009.

Consultation des documents sociaux, comptables et juridiques

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés au siège de la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Capital social

Le capital est de 6.150.000 € divisé en 3.075.000 actions de 2€.

Capital potentiel

204.522 actions sont susceptibles d'être créées à l'échéance du 31 décembre 2009 par la levée d'options de souscription.

Capital autorisé non émis

Le directoire a été autorisé par l'assemblée générale du 26 avril 2007 et ce, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 2.000.000 €, en une ou plusieurs fois soit en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions.

Le directoire a utilisé cette autorisation pour augmenter le capital de 1.230.000 € par création de 615.000 actions nouvelles de 2 € de valeur nominale. Ces nouvelles actions d'une valeur de 7,8 euros ouvrent droit à la souscription d'actions à 10,80 euros par levée d'option entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009.

Le directoire a été autorisé par l'assemblée générale du 24 avril 2008 et ce, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 1.230.000 €, en une ou plusieurs fois soit en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le directoire au 23 avril 2009.

Place de cotation

L'action OXYMETAL est cotée sur l'Eurolist compartiment C d'EURONEXT Paris. L'action est cotée en continu depuis le 13/03/06.

Code ISIN

FR0000063018

Droits de vote double

Article 9 des statuts :

Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Pour pouvoir exercer ce droit de vote double, l'actionnaire devra en faire la demande, notifiée à la société par lettre recommandée.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation.

Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la société, le seul pacte d'actionnaires existant à ce jour a été établi entre M. Bernard SURGOT et Mme Pascale LAURINE SURGOT.

Ce pacte d'une durée de cinq ans règle les conditions d'exercice d'un droit de préemption et d'une action de concert entre les signataires. Il a été transmis à l'AMF qui en a assuré la publicité le 26 janvier 2005.

Nantissements d'actions de la société ou de ses filiales

Aucun

Conventions

Il n'y a pas de convention à laquelle la société OXYMETAL serait partie prenante et qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur son cours de bourse.

Objectifs et modalités du futur programme de rachat d'actions

La société OXYMETAL souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité :

- Mettre en œuvre des programmes d'achat ou de vente d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe notamment pour le service d'options d'achats ou au titre de plans d'épargne groupe,

- Animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire en services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Remettre ou échanger des actions, en particulier à l'occasion d'émission de titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Annuler les actions ainsi acquises, ainsi que, le cas échéant celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, cette solution impliquant une autorisation donnée par l'assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurances souscrites

Le groupe est assuré pour les risques suivants :

- la responsabilité civile,
- la responsabilité civile après livraison,
- les dommages aux biens (incendie, explosion, risques électriques, etc.) et les pertes d'exploitation (dans les cas de matériels unitaires dont la production ne peut être transférée aisément)

- le bris de machines
- la responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux
- les risques d'impayés

Réglementation

Notre activité est soumise à la procédure de déclaration auprès des services préfectoraux. Il n'y a pas de contrainte de confidentialité, de liens ou de dépendance avec d'autres sociétés (concessions, brevets, licences). La société dispose librement de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation. Il n'existe pas de disposition fiscale particulière.

Dépendance

Il n'existe pas de dépendance particulière auprès de clients, fournisseurs ou sous-traitants. Il n'y a pas de contrats industriels, commerciaux ou financiers. Les seuls contrats d'approvisionnement existant concernent les gaz industriels dont la fourniture représente moins de 1% du chiffre d'affaires du groupe.

Litiges significatifs

Il n'existe aucun litige significatif et il n'existe pas de procédures judiciaires ou d'arbitrages pouvant avoir des effets significatifs sur la situation boursière de la société.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET USINES AU 23 AVRIL 2009

Site	Surface (m2)	CBI	LOC	PRP	Loyer annuel (euros)
FE INDUSTRIES	7 410		■		34 700
GCMS INDUSTRIE	600		■		27 400
L'ACIER SOUDE – OXY ACIER	1 900		■		213 000
ORN' OXYCOUPAGE	3 590			■	
OSC	1 200		■		27 700
OXYMETAL ARRAS	1 550		■		75 800
OXYMETAL BOURGOGNE	2 900	■			87 600
OXYMETAL BOUXWILLER (*)	20 780	■			167 600
OXYMETAL CENTRE	2 100	■			66 000
OXYMETAL EST	4 400	■			144 000
OXYMETAL MEDITERRANEE	1 200		■		24 000
OXYMETAL NORMANDIE	2 000		■		63 900
OXYMETAL OUEST	3 200		■		116 900
OXYMETAL OZOIR LA FERRIERE	1 000		■		68 600
OXYMETAL SUD OUEST	5 000		■		161 500
OXYNORD	4 060			■	
SAEP (3 sites)	8 200		■		238 300
SOUDACIER	8 152		■		75 900
SOUDALP	7 280		■		144 500
YUMBO	16 800		■		274 900
FLAMNCO – CHEMINEES D.D.S.	2 140		■		139 900
PIERRAMIDE – GUADAGNUCCI	1 320		■		143 400
OXYMETAL BELGIUM	7 240		■		244 300
OXYMETAL TUNISIE	6 500		■		162 000
OXYMETAL JIANGSU (Chine)	1 450		■		34 700
ISMT SUZHOU (Chine)	3 000		■		29 000

CBI : crédit-bail immobilier
 LOC : location
 PRP : propriété du groupe
 (*) actif destiné à être cédé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RESULTAT <i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2008		31/12/2007 Retraité		31/12/2007 Publié	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET TOTAL	12	138 111		119 022		119 022	
Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	18	3 460		12 188		8 553	
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITES ORDINAIRES	12	134 651	<i>100,0%</i>	106 835	<i>100,0%</i>	110 469	<i>100,0%</i>
Production immobilisée		578	<i>0,4%</i>	112	<i>0,1%</i>	112	<i>0,1%</i>
Matières premières et sous-traitance	4	(71 558)	<i>(53,1%)</i>	(52 913)	<i>(49,5%)</i>	(54 884)	<i>(49,7%)</i>
Variation de stocks	4	5 106	<i>3,8%</i>	691	<i>0,6%</i>	1 259	<i>1,1%</i>
Autres achats et charges externes		(19 984)	<i>(14,8%)</i>	(15 776)	<i>(14,8%)</i>	(17 183)	<i>(15,6%)</i>
Impôts, taxes et assimilés		(2 411)	<i>(1,8%)</i>	(1 765)	<i>(1,7%)</i>	(1 770)	<i>(1,6%)</i>
Charges de personnel	13	(32 507)	<i>(24,1%)</i>	(26 273)	<i>(24,6%)</i>	(26 924)	<i>(24,4%)</i>
Amortissements des immobilisations		(5 842)	<i>(4,3%)</i>	(4 078)	<i>(3,8%)</i>	(4 080)	<i>(3,7%)</i>
Variation des dépréciations		(66)	<i>(0,0%)</i>	16	<i>0,0%</i>	16	<i>0,0%</i>
Autres produits, autres charges d'exploitation		85	<i>0,1%</i>	177	<i>0,2%</i>	183	<i>0,2%</i>
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		8 053	<i>6,0%</i>	7 026	<i>6,6%</i>	7 199	<i>6,5%</i>
Résultat sur cession d'actifs immobilisés	17	543	<i>0,4%</i>	234	<i>0,2%</i>	234	<i>0,2%</i>
Autres produits et charges opérationnels	17	(749)	<i>(0,6%)</i>	(50)	<i>(0,0%)</i>	(50)	<i>(0,0%)</i>
Dépréciation des écarts d'acquisition	3			(203)	<i>(0,2%)</i>	(203)	<i>(0,2%)</i>
RESULTAT OPERATIONNEL		7 848	<i>5,8%</i>	7 008	<i>6,6%</i>	7 181	<i>6,5%</i>
Coût de l'endettement financier net	14	(1 895)	<i>(1,4%)</i>	(1 407)	<i>(1,3%)</i>	(1 385)	<i>(1,3%)</i>
RESULTAT AVANT IMPOT		5 953	<i>4,4%</i>	5 600	<i>5,2%</i>	5 796	<i>5,2%</i>
Impôt sur les bénéfices & Fiscalité différée	16	(2 379)	<i>(1,8%)</i>	(2 076)	<i>(1,9%)</i>	(2 105)	<i>(1,9%)</i>
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		3 574	<i>2,7%</i>	3 524	<i>3,3%</i>	3 690	<i>3,3%</i>
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	19	(1 931)		(604)		(770)	
Résultat net sur cession d'actifs destinés à être cédés	19	983					
RESULTAT NET CONSOLIDE		2 627	<i>2,0%</i>	2 921	<i>2,7%</i>	2 921	<i>2,6%</i>
RESULTAT NET PART DU GROUPE		3 029	<i>2,2%</i>	2 840	<i>2,7%</i>	2 840	<i>2,6%</i>
<i>résultat net part minoritaire</i>		<i>(402)</i>	<i>(0,3%)</i>	<i>81</i>	<i>0,1%</i>	<i>81</i>	<i>0,1%</i>
<i>résultat net par action en circulation sur l'exercice</i>		<i>1,07 €</i>		<i>1,14 €</i>		<i>1,14 €</i>	

BILAN ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2008			31/12/2007 Retraité	31/12/2007 Publié
		<i>Brut</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Écarts d'acquisition	3/17	5 330	(874)	4 456	4 030	4 030
Immobilisations incorporelles	3	2 707	(1 310)	1 397	474	474
Immobilisations corporelles	3	48 369	(23 798)	24 571	19 293	19 395
Immobilisations destinées à être cédées	11				-	3 334
Immobilisations financières	3	948	(42)	906	677	794
Impôts différés actif	8	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		57 353	(26 023)	31 330	24 474	28 027
Stocks matières premières et marchandises	4	21 511	(201)	21 310	13 380	13 878
Encours de biens et produits finis	4	12 034	-	12 034	9 037	9 158
Clients et comptes rattachés	5	10 358	(710)	9 648	15 043	15 555
Autres créances	5	5 082	-	5 082	5 522	6 108
Actifs destinés à être cédés	11	3 339	(604)	2 734	5 271	
Trésorerie et équivalents trésorerie	6	3 686	(46)	3 640	9 426	9 427
TOTAL ACTIF COURANT		56 010	(1 561)	54 449	57 679	54 126
TOTAL DE L'ACTIF		113 364	(27 585)	85 779	82 153	82 153

BILAN PASSIF	notes	31/12/2008	31/12/2007 Retraité	31/12/2007 Publié
<i>en milliers d'euros</i>				
Capital social		6 150	6 150	6 150
Primes		5 728	5 727	5 727
Réserves & subventions		6 550	6 358	6 358
Résultat de l'exercice		3 029	2 840	2 840
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		21 457	21 075	21 075
Intérêts minoritaires		247	352	352
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		21 704	21 427	21 427
Provisions non courantes pour risques et charges	7	421	272	272
Impôts différés passif	8	2 624	1 309	1 309
Dettes financières sur actifs destinés à être cédés	11	-	-	1 398
Dettes financières à moyen et long terme plus d'un an	9	16 277	12 507	12 507
TOTAL PASSIF NON COURANT		19 322	14 088	15 485
Provisions courantes pour risques et charges	7	40	376	376
Dettes financières à moyen et long terme moins d'un an	9	7 111	5 951	5 951
Dettes financières à court terme	9	3 469	1 759	1 929
Fournisseurs	10	21 407	25 614	26 576
Autres dettes	10	11 323	10 322	10 409
Passifs sur actifs destinés à être cédés	11	1 402	2 617	
TOTAL PASSIF COURANT		44 753	46 639	45 241
TOTAL DU PASSIF		85 779	82 153	82 153

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE <i>en milliers d'euros</i>	<i>notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net des sociétés intégrées (part du groupe)		3 029	2 840
Amortissements et provisions	3	5 700	4 757
Pertes de valeur	3	-	203
Variation des impôts différés		1 121	334
Plus-values de cessions <u>nettes d'impôts</u>		(1 345)	(568)
Variation des capitaux propres non liée à des flux de financement		-	-
Marge brute d'autofinancement consolidée		8 505	7 565
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Stocks	4	(6 822)	(2 439)
Créances d'exploitation	5	11 339	3 787
Dettes d'exploitation	10	(10 949)	4 635
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'ACTIVITÉ		2 074	13 548
Acquisitions d'immobilisations (y compris locations financements)		(9 050)	(6 884)
Immobilisations créées, Avances et Acomptes versés sur Immobilisations moins acquisitions d'immobilisations en location financement		(1 494) 5 941	3 677
Total des acquisitions hors location financement		(4 602)	(3 207)
Cessions et réductions d'immobilisations		3 062	2 231
Incidence des variations de périmètre	18	(1 950)	(4 607)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(3 490)	(5 583)
Emissions d'emprunts (y compris locations financements) moins locations financements souscrits au cours de l'exercice		11 488 (5 941)	6 619 (3 677)
Total des émissions d'emprunts hors locations financements		5 548	2 943
Dividendes versés		(982)	(571)
Variation des capitaux propres et intérêts minoritaires		116	4 798
Actions propres et cessions d'actions		(1 709)	(191)
Remboursements d'emprunts		(8 558)	(6 417)
Variation des dettes financières court terme		1 215	(1 577)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(4 370)	(1 016)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(5 786)	6 949
TRÉSORERIE NETTE AU DEBUT DE L'EXERCICE		9 427	2 478
Variation liée au changement de périmètre	18	368	346
Variation des écarts de conversion		(34)	
Variation de la trésorerie et équivalent trésorerie		(6 119)	6 603
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	6	3 640	9 427

TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS au 31/12/2008

1 - variation des capitaux propres consolidés sur 2008

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat	TOTAL GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
Solde au 31/12/2006	4 920	2 240	5 206	(304)	2 229	14 291	287	14 577
Affectation du résultat/dividendes versés			1 659		(2 229)	(571)		(571)
Augmentation de capital (1)	1 230	3 487				4 717		4 717
Neutralisation des actions propres				(191)		(191)		(191)
Autres		1	5			6		6
Ecart de conversion			(17)			(17)	(16)	(33)
Résultat de l'exercice					2 840	2 840	81	2 921
Solde au 31/12/2007	6 150	5 728	6 853	(495)	2 840	21 076	352	21 428
Affectation du résultat/dividendes versés			1 858		(2 840)	(982)		(982)
Neutralisation des actions propres				(1 709)		(1 709)		(1 709)
Variation des réserves consolidées			77			77	297	374
Ecart de conversion			(34)			(34)		(34)
Résultat de l'exercice					3 029	3 029	(402)	2 627
Solde au 31/12/2008	6 150	5 728	8 754	(2 204)	3 029	21 457	247	21 704

Détail du poste Réserves	31/12/2007	31/12/2008
Réserve légale	492	615
Réserves statutaires	4 553	5 188
Autres réserves	12	148
Réserves consolidées	1 795	2 803

2 - variation du nombre d'actions sur 2008

	actions totales	actions propres	actions hors dilution
Nombre d'actions au 31/12/2006	2 460 000	-84 207	2 375 793
Actions créées lors de l'augmentation de capital du 31/07/2007	615 000		
Variation du nombre d'actions propres sur l'année 2005		-21 740	
Nombre d'actions au 31/12/2007	3 075 000	-105 947	2 969 053
Variation du nombre d'actions propres sur l'année 2008		-181 497	
Nombre d'actions au 31/12/2008	3 075 000	-287 444	2 787 556

La valeur nominale de l'action : deux euros. Toutes les actions sont entièrement libérées. Il y a 557.821 actions à droit de vote double et 2.264.021 actions à droit de vote simple.

L'assemblée générale du 26/04/2007 a autorisé le directoire et lui a délégué ses pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital.

La société a réalisé le 31/07/2007 une augmentation de capital avec bon de souscription en actions pour un montant, net de frais, de 4,7 millions d'euros. Les bons de souscription d'actions, s'ils sont tous exercés, créeront 205.000 nouvelles actions au plus tard le 31/12/2009 correspondant à une augmentation de capital de 2,2 M€. Il est proposé de reporter la possibilité d'exercice du droit à souscription au plus tard au 31/12/2010.

Sous réserve du maintien des droits des porteurs de BSA, 3 BSA donneront le droit au titulaire de souscrire à une action OXYMETAL au prix de 10,80 euros par action. La cotation du BSA est effectuée depuis le 9 août 2007.

Les actions propres intègrent 34.286 actions liées à la révision du prix d'acquisition de la société FE INDUSTRIES intervenue le 20 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, le transfert des dites actions au profit de la société OXYMETAL n'était pas encore réalisé.

	2007	2008
Nombre moyen pondéré d'actions de base pour le calcul du résultat par action de base (autocontrôle déduit)	2 625 487	2 821 842

Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul de la **dilution maximale**
(accès différé au capital inclus)

2 830 487

2 992 078

3- Résultat par action		2007	2008
résultat net (part du groupe) / nombre d'actions de base	<i>toutes activités</i>	1,14	1,07
résultat net (part du groupe) / nombre d'actions diluées	<i>toutes activités</i>	1,00	1,01

4- Dividendes versés

	2007	2008
Dividendes versés (en euros)	570 694	981 622
Dividendes par action	0,25	0,35

5- Projet d'affectation du résultat proposé par le directoire à l'AGO du 23/04/2009

	Résultat net 2008	3 028 700
Dividendes (soit 0,10 euro par action)		307 500
Affectation en réserves		2 721 200
Réserve légale		0

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Sauf indications contraires, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

Note 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES ET DE CONSOLIDATION

a- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des entités du Groupe et des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Nous vous rappelons que lors de la première application du référentiel IFRS, les options suivantes ont été retenues :

- les opérations de regroupement d'entreprise antérieures à l'année 2004 n'ont pas été retraitées. Les actifs immobilisés maintenus et amortis n'ont pas été réévalués
- les stocks options n'ont pas été comptabilisées

Les nouvelles Normes, Mises à jour et Interprétations applicables au premier janvier 2008 sont :

IAS 39- IFRS 7 Reclassement des actifs financiers
IFRIC 12 Concessions de service public
IFRIC 13 Programmes de fidélisation clients
IFRIC 14 Ecrêtement d'un actif de retraite
IFRIC 16 Couverture d'un investissement net à l'étranger
Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence pour le groupe.

Les nouvelles Normes, Mises à jour et Interprétations adoptées mais non encore applicables sont :

IAS 1 Présentation révisée des états financiers
IFRS8 Information sectorielle
IAS 23 Comptabilisation des coûts d'emprunts
IFRS 2 Conditions d'acquisition et d'annulations
IAS 32- IAS 1
IFRS3 Business combinaison Phase II
IAS 27 Business combinaison Phase II
IFRS 1 Coût d'une participation dans une filiale
IAS 39 Eléments éligibles de couverture
IFRS 1 Révision de la structure de la norme
IFRIC 17 Distribution en nature aux actionnaires
IFRIC 18 Contribution reçue des clients
IFRIC 15 Accord de constructions immobilières
Ces normes n'ont pas d'impact significatif pour le groupe.

b- PUBLICATION

Le Conseil de Surveillance en date du 12 mars 2009 a autorisé la publication des états financiers.

c- BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur :

- Instruments financiers de couverture
- Instruments financiers détenus à des fins de transaction
- Instruments financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables sur les montants des actifs et des passifs, des produits et charges.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses risquant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont décrites dans les paragraphes suivants :

- e - Regroupement d'entreprise
- e- note 3 : dépréciation des écarts d'acquisition
- g- test des immobilisations corporelles et incorporelles
- n- provisions pour risques et charges
- o- indemnités de fin de carrière
- p - impôt différé

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période de changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

La présentation des états financiers 2007 a été retraitée pour tenir compte du classement en 2008 dans les actifs destinés à être cédés de la société METALGAN (note 11).

d- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes des sociétés contrôlées de façon exclusive par OXYMETAL sont consolidés par intégration globale.

Toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation ont un exercice social ouvert le 1^{er} janvier et clôturant le 31 décembre.

Toutes les entités consolidées appliquent des méthodes comptables homogènes pour des transactions et événements similaires.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées, sont éliminés.

e- REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée à cette date.

La différence positive existant entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à partir de ce bilan à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan consolidé au poste « écart d'acquisition ». La différence négative est comptabilisée directement en résultat.

A chaque clôture, les écarts d'acquisition font l'objet d'une analyse particulière en vue de comparer leur valeur nette comptable à leur valeur économique. Lorsque la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La détermination de la valeur économique est réalisée notamment sur la base des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie générés par l'entité ou le site concerné.

f- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Logiciel, de 3 ans à 5 ans.

Recherche et développement, de 3 ans à 5 ans

Brevet, maximum 10 ans

Les frais de développement sont activés sur des projets significatifs de développements industriels dont les débouchés commerciaux sont avérés ou très probables.

g- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués ont été rendus homogènes d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 15 à 20 ans sur les bâtiments.
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions.
- 3 à 10 ans sur les équipements industriels.
- 3 à 10 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport, mobilier...).

L'approche par composants ne trouve pas à s'appliquer pour les actifs utilisés par le groupe OXYMETAL.

Par ailleurs, les actifs détenus par groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les contrats de location sont classés soit en contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs, soit en contrat de location simple.

Dans le cas des contrats de location financement, les immobilisations ainsi financées sont présentées à l'actif du bilan, la dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Les charges locatives sont ventilées entre la charge financière, et l'amortissement du solde de la dette. L'amortissement économique est calculé de façon similaire aux autres catégories d'immobilisations.

Dans le cas de location simple, les charges locatives sont maintenues au poste autres charges externes.

Tous les actifs immobilisés incorporels ou corporels sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il survient des indicateurs de risque montrant que la valeur recouvrable puisse être inférieure à la valeur comptable. Pour la réalisation des tests, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent une entité ou un site d'exploitation.

Lorsqu'il existe un indice que la valeur recouvrable d'un actif pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, alors la valeur recouvrable est évaluée et, le cas échéant, une perte de valeur est constatée.

En matière d'actifs, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution de la valeur de marché, d'une obsolescence technique ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au 31 décembre 2007, et aucune dépréciation d'actifs n'est constatée sur cet exercice.

h- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont retenues pour leur valeur d'utilisation, c'est-à-dire pour leur coût historique, éventuellement corrigé par une dépréciation.

Les créances à échéance à plus de 12 mois ont été actualisées au taux actuariel de 5%. Ces créances concernent les dépôts de garantie sur les locations immobilières simples ainsi que les avances remboursables.

i- STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont valorisés suivant la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Une dépréciation des stocks de 25 à 60% est calculée en fonction de la superficie et de l'appréciation portée sur l'état de surface des tôles. Les stocks obsolètes sont dépréciés à 100%.

Les encours de fabrication sont valorisés au coût de production. Les rebuts sont valorisés à leur valeur nette de réalisation.

Les variations des encours de fabrication sont comptabilisées par nature.

j- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif (deux mois) et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les effets escomptés, escomptables et remis à l'encaissement dont l'échéance est à moins de 10 jours, sont classés au poste Clients.

k- TRÉSORERIE et ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste comprend :

- les valeurs mobilières de placement composées essentiellement de SICAV de trésorerie calculées à leur juste valeur à la date de clôture au cours de marché
 - les liquidités et les dépôts dont l'échéance est inférieure à 3 mois
- Les découverts bancaires et les effets remis à l'escompte à terme sont au passif dans les dettes financières court terme.

Les valeurs mobilières de placement remises en garantie sont classées au poste « Autres Créances ».

l- PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

En application d'IFRS 2, « paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues aux IFRS 1 et IFRS 2, le groupe a choisi de comptabiliser uniquement les plans de stocks options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005. Aucun plan d'options d'achat d'action n'est concerné. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés tant que les options ne sont pas concernées. Au 1^{er} mars 2009, toutes les options ont expiré. Aucune option n'a été levée depuis le 31/12/2008.

m- CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

La monnaie fonctionnelle de toutes les sociétés consolidées est l'euro à l'exception des sociétés METALGAN, UNITED HARMONY (HONG KONG) Ltd et OXYMETAL METALPROCESSING (JIANGSU) Co. Ltd. Ces deux dernières sociétés n'ont pas eu d'activité en 2008 et les différences de change ne sont pas significatives.

La société METALGAN a constaté un écart de conversion entre Euro et Dinar Tunisien sur l'exercice de 34 K€ sur un total de capitaux propres de 314 K€.

Le cours de clôture au 31/12/2007 était de 1.797 Euro/Dtn. Au 31/12/2008, il était de 1.82 Euro/Dtn.

n- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Si le montant ou l'échéance ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan. Ces provisions font l'objet d'une évaluation en fonction des demandes de la partie adverse et de l'évaluation du risque réalisée au cas par cas par la société et ses conseils.

o- INDEMNITÉS DE DÉPART A LA RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les hypothèses suivantes :

Age de départ : 65 ans

Taux d'actualisation : 5%

Table de mortalité : Insee

Turnover : de 10% à 0%, dégressif avec l'âge

Taux de charges sociales : 40%

Un contrat d'assurance a été souscrit pour couvrir ces indemnités. Une provision est comptabilisée si la valeur du fonds correspondant est insuffisante par rapport aux montants de l'engagement.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat de l'exercice. La méthode du corridor n'est pas appliquée.

Les filiales étrangères ne sont pas concernées par ces régimes.

A l'exception du taux d'actualisation passé de 4% à 5%, toutes les hypothèses sont identiques à celles de l'exercice précédent.

p- IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé (notamment les retraitements des locations financement et les dépréciations réglementées). Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts connus (34,43% en 2007 et au-delà). Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

q- EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

En application de la norme IFRS, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

En octobre 2007, le Groupe a conclu un nouveau contrat d'affacturage. Ce contrat répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, a fait l'objet d'une déconsolidation ayant une incidence significative sur le poste « Clients » et sur le poste « Emprunts et Dettes ».

r- PRODUITS

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Ils figurent au compte de résultats nets de taxes, des retours et rabais et déduction faite des ventes intragroupe. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au client et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

Les ventes de déchets de matière première sont comptabilisées au crédit du poste « Matières Premières ».

s- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim, la participation des salariés, et elles sont diminuées des transferts de charges de personnel.

t- SUBVENTIONS

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les comptes « autres dettes ». La quote-part des charges reprises vient diminuer les dotations aux amortissements. Les subventions d'un montant de 196 K€ au 31/12/2008 proviennent essentiellement des reclassements des crédits d'impôts recherche sur les sociétés FE INDUSTRIES et SAEP comme mentionné dans la note 11 de l'annexe.

u- GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Dans le cadre de sa gestion des capitaux propres, le groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Le groupe procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques.

v- MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action, part du Groupe ne prend pas en compte les actions propres détenues par le groupe dont le nombre total au 31/12/2008 est de 253 158 actions

Le résultat dilué maximal par action est calculé à partir de l'ensemble des actions existantes en circulation durant l'exercice auquel est ajouté le nombre maximal des actions dont la création, au moyen des bons de souscription d'actions, est différée.

Au 31/12/2008, le résultat par action est calculé sur la base de la moyenne pondérée des actions hors actions propres soit 2 821 842 titres.

Le résultat par action dilué est calculé sur la base de 2 992 078 titres.

w- INFORMATION SECTORIELLE

En 2007, le groupe n'avait défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la fourniture de pièces semi-finies à divers secteurs économiques et industriels, compte tenu de l'évaluation similaire des risques sur les opérations engagées dans la fourniture de produits et de services. La cohérence et la fiabilité de l'information rendent impossible leur dissociation.

En 2008, compte tenu de l'entrée dans le périmètre de nouvelles sociétés, le groupe a défini les secteurs suivants :

- primaires :

- l'activité « découpe et mécano soudure » qui concerne la fourniture de pièces semi-finies à divers secteurs économiques et industriels. Un ensemble d'opérations complémentaires et continues, constitue cette activité : la découpe de matières brutes (aciers, plastiques...), le pliage, le traitement et la mécano soudure.
- l'activité « cheminées » qui regroupe la commercialisation par divers canaux de distribution de cheminées et autres appareils de chauffage. Cette activité comprend l'installation (pose) ainsi que la marbrerie décorative.

- secondaires géographiques :

- l'Europe
- la Tunisie

Note 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Identité de la société	Siège social	Siret	Structure juridique
<u>Société mère</u>			
OXYMETAL	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	329 187 157	SA
<u>Pourcentage de contrôle à 100%</u>			
OXYMETAL EST	ZI du Malambas, 57280 Hauconcourt	479 900 607	SAS
OXYMETAL CENTRE	Route du petit moulin, 87310 Saint Cyr	479 895 732	SAS
OXYMETAL OUEST	ZI de la Nivardière, 44860 Pont Saint Martin	479 900 197	SAS
OXYMETAL SUD OUEST	2 rue Giacomo Mattéotti, 33100 Bordeaux	479 897 563	SAS
OXYMETAL NORMANDIE	300 route de Francheville, 27130 Verneuil sur Avre	479 897 639	SAS
OXYMETAL MEDITERRANEE	14 rue de l'industrie, 34340 Marseillan	479 897 654	SAS
OXYMETAL BOURGOGNE	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 634 994	SAS
OXYMETAL NORD PICARDIE	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 635 066	SAS
OXYMETAL MIDI PYRENEES	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 635 017	SAS
OXYMETAL BRETAGNE	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 635 033	SAS
ORN OXYCOUPAGE	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	343 007 225	SAS
SOUDALP	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	450 479 605	SAS
SOUDACIER	Rue du bas de grange, 18100 Vierzon	450 917 299	SAS
YUMBO	Avenue Jean Fricaud, 71170 Chauffailles	440 828 622	SAS
OXYNORD	ZI de Seclin, Rue A Lhermitte, 59139 Wattignies	304 576 960	SAS
L'ACIER SOUDE	ZA 2b, 01360 Béligneux	349 283 614	SAS
OXY ACIER	ZA 2b, 01360 Béligneux	380 573 253	SAS
GCMS INDUSTRIE	ZI, 69330 Pusignan	439 046 855	SARL
SAEP	ZA Moulin blanc, 59230 Saint Amand les Eaux	329 361 430	SAS
OSC	ZA, 51170 Poilly	322 366 204	SAS
FE INDUSTRIES	14 rue de l'industrie, 34340 Marseillan	441 696 115	SAS
EG2F	65 avenue Clément Ader, 34170 Castelnaud le Lez	481 860 851	SAS
FLAMNCO	19 rue de l'industrie, 34340 Marseillan	483 574 760	SAS
CHEMINEES DECORS DU SUD	2040 rue du Maréchal Juin, 30900 Nîmes	499 046 514	SAS
OXYMETAL BELGIUM	Bouwelven 11, 2280 Grobbendonk, <i>Belgique</i>	BE 880 628 851	SA
OXYMETAL TUNISIE	ZI Soliman, Route de Kourbous, 8020 Soliman, <i>Tunisie</i>	B014802005	SA
CSI	ZI Soliman, Route de Kourbous, 8020 Soliman, <i>Tunisie</i>	B2448882004	SA
OXYMETAL INTERNATIONAL	Chaussée de Boondaël 6, Ixelles, 1010 Brussels, <i>Belgique</i>	BE 898 556 629	SA
UNITED HARMONY (HONG KONG) Limited	21st Floor, New World Tower, 18 Queen's road central, <i>Hong Kong</i>		SA
OXYMETAL METALPROCESSING (JIANGSU) Co. Ltd	8 Xiaokang road, Rugao town, Jiangsu province, <i>Chine</i>		SA
<u>Pourcentage de contrôle à 51%</u>			
METALGAN	Gp 1km, 12 Ezzahra, Boumhel, Ben Arous, <i>Tunisie</i>	9 811 012	SA
PIERRAMIDE	Chemin du Pont Albertin, 73400 Albertville	491 270 906	SARL
GUADAGNUCCI & Cie	ZAC de la Châtelaine, 74240 Gaillard	796 280 311	SAS

Toutes les sociétés clôturent leur exercice le 31 décembre.

CHANGEMENTS DE PERIMETRE

- le 01/01/2008, acquisition du groupe FE INDUSTRIES. La société EG2F est la société holding des sociétés de commercialisation des cheminées : FLAMNCO, CHEMINEES DECORS DU SUD, PIERRAMIDE
- le 01/07/2008, acquisition du groupe PIERRAMIDE. La société Marbrerie GUADAGNUCCI est filiale de la société PIERRAMIDE.

Note 3 IMMOBILISATIONS

3-a Détails des immobilisations par poste

Immobilisations brutes	31/12/2007 retraité	Acquisitions, créations	Cessions, mises hors service, virements de cpte à cpte	Variation de périmètre	31/12/2008
Écarts d'acquisition	4 904			426	5 330
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 109	705	(50)	942	2 707
<i>S/total immobilisations incorporelles</i>	6 013	705	(50)	1 368	8 037
Terrains	803				803
Constructions	4 548	131	(94)	138	4 723
Installations techniques	26 438	8 018	(2 185)	3 457	35 728
Autres immobilisations	4 671	891	(313)	463	5 712
Immobilisations en cours	725	623	(175)	3	1 176
Avances et acomptes	296		(69)		227
<i>S/total immobilisations corporelles</i>	37 480	9 664	(2 836)	4 061	48 369
Sociétés mises en équivalence	-				
Titres de participation	-				
Autres immobilisations financières	719	174		54	948
<i>S/total immobilisations financières</i>	719	174		54	948
TOTAL	44 212	10 543	(2 886)	5 484	57 353
<i>dont location financements</i>	<i>22 168</i>	<i>5 941</i>	<i>(4 629)</i>	<i>1 368</i>	<i>24 847</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>235</i>	<i>442</i>		<i>636</i>	<i>1 313</i>

Les immobilisations générées en interne concernent les brevets de la société OSC, les frais de développement générés par les sociétés SAEP pour la conception de panneaux photovoltaïques et FE INDUSTRIES pour la conception de cheminées et installations à vocation maritime. Ces projets sont axés sur des marchés porteurs pour le groupe.

Amortissements et pertes de valeur	31/12/2007 retraité	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31/12/2008
Amortissements sur Ecart d'acquisition antérieurs au 01/01/2005	(671)				(671)
Pertes de valeur	(203)				(203)
Pertes de valeur et amortissements Ecart d'acquisition	(874)				(874)
Immobilisations incorporelles	(635)	(401)	28	(303)	(1 310)
Immobilisations corporelles	(18 186)	(5 570)	1 139	(1 180)	(23 798)
Immobilisations financières	(42)				(42)
Dépréciation des immobilisations corporelles					
Amortissements	(19 737)	(5 971)	1 167	(1 483)	(26 023)
<i>dont location financements</i>	<i>(7 076)</i>	<i>(3 296)</i>	<i>2 177</i>	<i>(366)</i>	<i>(8 560)</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>(23)</i>	<i>(236)</i>		<i>(231)</i>	<i>(490)</i>

Valeur nette comptable	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Écarts d'acquisition	4 030	4 456
Immobilisations incorporelles	474	1 397
Immobilisations corporelles	19 294	24 571
Immobilisations financières	677	906
TOTAL	24 476	31 330
<i>dont location financements</i>	<i>15 091</i>	<i>16 286</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>212</i>	<i>822</i>

3-b Ecart d'acquisition

		Brut	Dépréciation	Net 31/12/2007	Variation Exercice	Net
Laser Industrie Mauchoffé	janvier-99	1 576	(874)	702		702
Oxynord	janvier-06	753		753		753
L'Acier Soudé	mai-06	1 756		1 756		1 756
Oxycoupage et soudure de Champagne	janvier-07	96		96		96
SAEP	janvier-07	510		510		510
CSI	décembre-07	213		213		213
EG2F - FE Industries	janvier-08				142	142
Pierramide –Guadagnucci	juillet-08				284	284
TOTAL		4 904	(874)	4 030	426	4 456

La méthode retenue pour l'évaluation de ces actifs compare les résultats actuels et futurs de ces entités avec l'écart d'acquisition. Le ratio Ecart Acquisition / Résultats actuels et futurs correspondant à un nombre d'année de résultat qui doit être inférieur à 7 ans. Au delà, une dépréciation est constatée.

3-c Informations des locations financements incluses dans les immobilisations

Valeur nette comptable	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Terrains	506	434
Constructions	4 275	2 302
Matériels	10 013	13 314
Autres Immobilisations corporelles	296	236
TOTAL	15 091	16 286

Montant des valeurs résiduelles et options d'achat sur contrat de location financement en fin de période

Constructions	29	29
Matériels	157	193

Note 4 STOCKS

4-a Stocks et dépréciation

	31/12/2007 retraité			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	12 751	(145)	12 606	20 751	(201)	20 549
Consommables	726		726	715		715
Emballages	49		49	45		45
Produits finis et Encours	9 037		9 037	12 034		12 034
Stocks	22 562	(145)	22 417	33 545	(201)	33 344

Les prix des aciers ont poursuivi leur baisse sur le début de l'année 2009, sous la pression de la faible demande et de surstocks dans les circuits de distribution. Courant mars 2009, on peut estimer cette baisse en moyenne à 15% par rapport aux prix de décembre 2008.

La norme IAS 2.32 ne permet pas de constituer de dépréciation de nos stocks matières premières au 31/12/2008, les valeurs de réalisation présumées de ces stocks restant inférieures au prix de revient des produits finis.

4-b Variation des stocks et des dépréciations

	Variation des stocks retraitée		Variation de provision	
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008
Matières premières	2 038	8 000	(9)	(56)
Consommables (autres charges externes)	222	(11)		
Emballages (autres charges externes)	7	(3)		
Produits finis et Encours après ventilation (voir note 4-c)	5 799	2 997		
Variation liée au changement de périmètre	(6 368)	(4 104)		
Activités abandonnées		(310)		
Variation des stocks	1 698	6 569	(9)	(56)
ventilation des produits finis par nature (note 4c)	(1 007)	(1 463)		
Variation des stocks au compte de résultat	691	5 106		

Variation de périmètre impactant les stocks	Matières premières	3 137
	Produits finis	968
		4 104

4-c Variation des encours et produits finis par nature

La variation des produits finis et encours est comptabilisée par nature comptable suivante :

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Achats de matières premières	651	957
Charges Externes		189
Personnel	356	317
Production stockée	1 007	1 463

Note 5 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31/12/2007 Retraité			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	15 652	(610)	15 043	10 358	(710)	9 648
Effets à l'escompte, à l'encaissement						
S/total Clients et comptes rattachés	15 652	(610)	15 043	10 358	(710)	9 648
Créance factor, fonds de garantie	393		393			
Autres créances	3 868		3 868	4 509		4 509
Avances et acomptes versés sur commandes	2		2	86		86
Valeurs mobilières de placement mises en garantie	600		600			
Charges constatées d'avances	660		660	488		488
S/total Autres créances	5 522		5 522	5 082		5 082
TOTAL	21 174	(610)	20 565	15 440	(710)	14 730
Dotations pour créances douteuses		(269)			(278)	
Reprises pour créances douteuses		161			177	

Le montant des valeurs mobilières de placement remises en garantie pour l'obtention de cautions est reclassé en autres créances.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Depuis octobre 2007, le contrat d'affacturage répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS39, les créances couvertes par une assurance crédit et ce contrat ainsi que la dette financière correspondante sont déconsolidés.

	31/12/2007	31/12/2008
Valeur des créances et dettes déconsolidées	22 582	23 963

Note 6 TRÉSORERIE & EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2007 retraité			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Valeurs mobilières de placement	221	(8)	213	1 763	(46)	1 718
Equivalent de trésorerie	7 102		7 102	95		95
Trésorerie active	2 111		2 112	1 827		1 827
TOTAL	9 434	(8)	9 427	3 686	(46)	3 640

Le montant des valeurs mobilières de placement remises en garantie pour l'obtention de cautions est reclassé en autres créances.

Note 7 ÉTAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

7-a Tableau de variation des provisions

	31/12/2007	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2008
<i>Provisions totales pour engagements de retraite</i>	<i>420</i>	<i>84</i>	<i>34</i>			<i>538</i>
<i>(déduction de la valeur du contrat d'assurance)</i>	<i>(148)</i>		<i>15</i>			<i>(133)</i>
Impact net des provisions retraite au bilan	273	84	49	0	0	405
Provisions prud'hommes	26		9	(10)	(25)	3
Provisions pour impôts						
Provision liée à plan social	242			(242)		
Autres provisions	108		26	(134)		53
TOTAL	648	84	84	(387)	(25)	461
<i>Provisions non courantes</i>	<i>273</i>	<i>84</i>	<i>49</i>	<i>(16)</i>		<i>421</i>
<i>Provisions courantes</i>	<i>376</i>		<i>36</i>	<i>(371)</i>	<i>(25)</i>	<i>40</i>

Les provisions concernant le personnel sont afférentes aux litiges connus à ce jour par la société. Pour la plupart, l'échéance sera sur l'année 2009 sauf voie de recours ou d'appel par les parties.
Les autres provisions concernent des litiges fournisseurs.

7-b Détails des engagements de retraite

	31/12/2007	31/12/2008
Engagement de retraite à l'ouverture	224	273
Variation de périmètre	48	84
Coût des services rendus	46	45
Coût financier	17	33
Ecart actuariel	(59)	(15)
Variation des couvertures d'assurance	(2)	(15)
Autres variations	0	0
Engagement de retraite en fin d'exercice	273	405

Note 8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
PASSIFS		
Provision réglementée sur stock	(540)	(1 152)
Retraitement contrat de location financement	(1 334)	(1 299)
Retraitements des durées d'amortissements	(397)	(840)
Amortissements dérogatoires		(89)
Autres	(39)	(94)
<i>S/total impôts différés passifs</i>	<i>(2 309)</i>	<i>(3 473)</i>
ACTIFS		
Amortissements réputés différés	724	489
Décalages temporaires	56	71
Engagements de retraite	91	135
Valorisation d'actifs	18	20
Participation	112	134
<i>S/total impôts différés actifs</i>	<i>1 001</i>	<i>849</i>
Impôts différés nets	(1 309)	(2 624)
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>167</i>	<i>205</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>(1 476)</i>	<i>(2 829)</i>

Les amortissements réputés différés ont été activés compte tenu de la probabilité de les récupérer

Montant de l'impôt exigible à payer inclus au compte de résultat	1 275	1 180
Montant de l'impôt payé sur l'exercice	913	1 892

Note 9 DETTES FINANCIÈRES

9-a Dettes financières à moyen et long terme

Nature	31/12/2007 retraité			31/12/2008		
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	182			171	37	
Emprunts à moyen et long terme	3 230	6 185	32	3 233	6 696	1 408
Crédits baux immobiliers (voir 9-b)	175	388	158	111	434	
Locations financements mobiliers	2 364	5 552	193	3 596	7 702	
Sous total Échéance	5 951	12 125	382	7 111	14 869	1 408
Total fin de période		18 457			23 388	

Les dettes financières ne font pas l'objet de covenants ou de modalités spécifiques de remboursement. Les emprunts et dettes financières sur immobilisations destinées à être cédées font l'objet d'une présentation spécifique sur 2007 et 2008 dans la note 11.

9-b Échéances restant à payer sur les contrats de locations inclus les intérêts

	31/12/2007	31/12/2008
Échéances hors passifs destinés à être cédés	9 999	13 374
Échéances sur passifs destinés à être cédés	1 530	461
	11 529	13 835

9-c Dettes financières à court terme

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Affacturage	259	951
Banques créditrices et frais financiers à payer	289	220
Escompte, avances, billets trésorerie	1 210	2 298
TOTAL	1 759	3 469

Les créances cédées sur la France dans le cadre du contrat d'affacturage Groupe font l'objet d'une assurance crédit qui garantit près de 97% de nos encours au 31/12/2008. Par ailleurs, le contrat d'affacturage répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, la dette financière liée à l'affacturage est déconsolidée depuis 2007 (voir 5).

9-d Couverture de taux

	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Passifs financiers	23 388	7 111	14 869	1 408
Trésorerie et excédents de trésorerie	(3 640)	(3 640)		
Avances et banques créditrices	3 469	3 469		
Position nette avant gestion	23 217	6 940	14 869	1 408
Couverture (tunnel) hors bilan	15 000	5 000	10 000	0
Position nette après gestion au 31/12/2008	8 217	1 940	4 869	1 408
Position nette après gestion au 31/12/2007	(4 040)	(11 547)	7 125	382

Des contrats de couverture ont été souscrits au cours de l'exercice pour un montant total de 15 M€. Au titre de l'année 2008, ces couvertures ont été estimées efficaces pour le Groupe. La juste valeur de ces couvertures au 31 décembre 2008 est classée en capitaux propres pour un montant de 100 K€ net d'impôts.

Les risques de change et les clauses d'exigibilité relatives aux dettes financières sont non significatifs sur la période.

	Taux moyen		Durée moyenne restante à courir (ans)	
	déc-07	déc-08	déc-07	déc-08
Emprunts et dettes financières	4,7%	5,9%	3,3	3,6
Crédits baux immobiliers	5,3%	5,4%	4,8	5,1
Locations financement mobiliers	5,6%	5,2%	3,9	4,0

Note 10 DETTES FOURNISSEURS & AUTRES DETTES

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Dettes fournisseurs	25 090	20 929
Dettes sur immobilisations	524	478
<i>S/total Fournisseurs et comptes rattachés</i>	25 614	21 407
Dettes sociales et fiscales	8 969	9 140
Autres dettes	914	1 852
Avances sur commandes	328	133
Produits constatés d'avance	112	199
<i>S/total Autres Dettes</i>	10 322	11 323
<i>Dont dettes fournisseurs représentées par des effets de commerce</i>	<i>2 956</i>	<i>1 345</i>
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>35 936</i>	<i>32 731</i>

Note 11 ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

La présentation des états financiers sur l'exercice 2007 a été modifiée pour tenir compte des retraitements en actifs destinés à être cédés de la société METALGAN sur l'exercice 2008.

	31/12/2007 publié	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Constructions et terrains	5 952	5 953	2 039
Matériels et agencements		2	81
Autres immobilisations corporelles		101	149
Immobilisations financières		117	107
Amortissements et dépréciation d'immobilisations	(2 618)	(2 619)	(604)
Stocks nets de dépréciation		618	395
Créances clients		512	301
Autres créances		588	266
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	3 334	5 271	2 734
Dettes financières moyen et long terme	1 398	1 398	425
Dettes financières court terme		170	163
Dettes fournisseurs		962	814
Autres dettes		87	-
PASSIFS D'ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	1 398	2 617	1 402
Dépréciation sur actifs prêts à être cédés	0	0	0

Valorisation des actifs prêts à être cédés

Constructions et terrains	4 900	4 900	2 200
Matériels et agencements	500	500	-
Société METALGAN (actif net)			300
Valorisation des actifs prêts à être cédés	5 400	5 400	2 500

Les cessions envisagées n'auront pas d'incidence sur l'activité et le résultat opérationnel courant.

Détail des dettes financières sur actifs destinés à être cédés par échéance

Nature	31/12/2007 retraité			31/12/2008		
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Locations financements	422	974	3	113	308	0
Dettes financières court terme	170			163		0
Total fin de période		1 568			584	

Il n'y aura aucune pénalité pour le remboursement anticipé des emprunts.

Note 12 CHIFFRE D'AFFAIRES

12-a Chiffre d'affaires Groupe total

	31/12/2007 retraité		31/12/2008	var %
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	106 835		134 651	26%
Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	12 188		3 460	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL GROUPE	119 022		138 111	16%

12-b Répartition par zone géographique des activités poursuivies

	31/12/2007 retraité		31/12/2008	
France	91 369	85,5%	116 782	86,7%
Belgique	10 469	9,8%	15 792	11,7%
Tunisie	2 149	2,0%	821	0,6%
Pays-Bas	937	0,9%	92	0,1%
Allemagne	460	0,4%	342	0,3%
Suisse	283	0,3%	6	0,0%
Luxembourg	321	0,3%	206	0,2%
Pologne	484	0,5%	473	0,4%
Autres	364	0,3%	136	0,1%
TOTAL	106 835	100%	134 651	100%

Chiffre d'affaires des sociétés étrangères	8 971	8,1%	12 379	9,2%
Chiffre d'affaires des sociétés françaises	101 499	91,9%	122 272	90,8%

Note 13 EFFECTIF

Effectif au	31/12/2007	31/12/2008
Cadres et assimilés	61	81
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	179	222
Ouvriers	494	565
Intérimaires	28	19
Effectif des activités poursuivies	762	887
Effectif des activités non poursuivies	162	131
Total des effectifs fin de période	924	1018

Effectif moyen activités poursuivies	737	983
Effectif moyen activités non poursuivies	207	144
Effectif moyen (équivalent temps plein, intérim inclus) toutes activités	944	1 127

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Salaires	16 342	21 009
Charges sociales	6 408	8 020
Charges liées au travail temporaire	3 546	3 779
Participation des salariés	228	145
Transfert de charges de personnel	(251)	(446)
TOTAL	26 273	32 507
Activités cédées ou abandonnées	2 775	1 012

Note 14 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Autres intérêts et produits assimilés	150	14
Produits nets de cession de valeurs mobilières	197	254
Produits sur couverture Swap	79	78
Gains de change	13	31
Total produits financiers	439	377
Intérêts et charges assimilés	(1 828)	(2 199)
Charges sur couverture Swap	(8)	(22)
Charges nettes sur cessions VMP	(2)	
Dotations aux provisions financières	(6)	(38)
Pertes de change	(2)	(14)
Total charges financières	(1 846)	(2 272)
Coût de l'endettement financier net	(1 407)	(1 895)

Montant des intérêts d'emprunts et locations financements payés sur l'exercice	(1 537)	(1 395)
--	---------	---------

Note 15 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement qui concernent les projets de panneaux photovoltaïques, la conception de nouvelles cheminées et le développement d'installations maritimes ont été immobilisés.

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Amortissements des immobilisations générées en interne, nets d'impôts	0	(59)
Retraitement des crédits d'impôts recherche en subvention		
Quote part de subvention déduite du poste amortissements, nets d'impôts	0	49
Part du crédit d'impôt recherche en charges externes (part forfaitaire)	0	280
Immobilisations générées en interne sur les projets de développement	0	442
Subvention générée liée au reclassement du crédit d'impôt recherche	0	(245)

Note 16 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
(Charges)/Produits d'impôts exigibles	(1 660)	(1 054)
(Charges)/Produits d'impôts différés	(416)	(1 325)
TOTAL IMPÔT SUR ACTIVITES ORDINAIRES	(2 076)	(2 379)
Charges d'impôts sur les activités non poursuivies	355	366
Charges d'impôts sur cession d'actifs destinés à être cédés		(492)
TOTAL IMPÔT SUR ACTIVITES NON POURSUIVIES	355	(126)
TOTAL IMPÔT	(1 721)	(2 505)

Preuve d'impôt au 31/12/2007

Résultat avant impôt (toutes activités)		4 642	Effets des différences permanentes	165
Impôt comptabilisé	37,07%	(1 721)	Exonération d'IS ou sociétés non soumises	(58)
Différence taux d'IS	0,00%		Dépréciation de l'écart d'acquisition	67
Imposition théorique	-33,33%	(1 547)		
Ecart		(174)	Ecart	(174)

Preuve d'impôt au 31/12/2008

Résultat avant impôt (toutes activités)		5 131	Effets des différences permanentes	292
Impôt comptabilisé	48,81%	(2 505)	Déficits non activés	628
Différence taux d'IS	0,00%		Autres	(126)
Imposition théorique	-33,33%	(1 710)		
Ecart		(794)	Ecart	(794)

Note 17 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le regroupement concerne les sociétés EG2F, FE INDUSTRIES, PIERRAMIDE et GUADAGNUCCI.

La société FE INDUSTRIES a des activités de sous-traitance industrielle et est spécialisée dans la fabrication :

- de cheminées métalliques soit vendues sous une marque propre FLAMNCO soit pour le compte de donneurs d'ordre de ce secteur
- d'installations portuaires et à vocation maritime telles des bateaux en aluminium, postes de secours, barges
- d'équipements pour le bâtiment (échafaudages, monte charges, etc.)

Parallèlement à la fabrication de cheminées, elle a développé un réseau de distribution en GSB, en concessions et points de vente propres.

La société EG2F est devenue la holding des activités commerciales "cheminées" au cours de l'année 2008.

La société PIERRAMIDE regroupe 2 points de vente en Savoie et une marbrerie industrielle en Haute Savoie. Cette région connaît l'un des plus forts taux de développement des activités cheminées en France.

ACTIF	Valeur comptable (bilan social)	Valeur comptable norme IFRS	PASSIF	Valeur comptable (bilan social)	Valeur comptable norme IFRS
Ecarts d'acquisition		426	Capitaux propres	434	2 318
Immobilisations incorporelles nettes	234	234			
Immobilisations recherche et développement nettes		405	Minoritaires	25	33
Immobilisations corporelles réévaluées nettes	875	2 881			
Immobilisations financières	54	54	Impôts différés		194
Titres de participations	218		Provisions	1	84
Stocks nets de dépréciations	4 104	4 104	Dettes financières MLT	1 422	2 201
Créances clients nettes	2 544	2 544	Dettes financières court terme	453	169
Autres créances	379	424	Dettes fournisseurs	5 423	5 423
Valeurs mobilières			Autres dettes	1 019	1 019
Disponibilités	368	368			
Total de l'actif	8 778	11 441	Total du passif	8 778	11 441

Coût d'acquisition	1 892
dont coût direct d'acquisition (frais)	23
Ecarts d'acquisition créés sur l'exercice	426

<u>Tableau de flux de trésorerie</u>	
Trésorerie acquise	368
Incidence des variations de périmètre	1 950

L'écart d'acquisition est représenté par des éléments de fonds de commerce, clientèle, marques et parts de marché (voir note 3b). Il est définitif.

Données sociales au 01/01/2008

Chiffres d'affaires	15 946
Résultat net des entités	148

Données consolidées au 31/12/2008

Contribution au chiffre d'affaire consolidé	12 094
Contribution aux résultats du groupe	117

Compte tenu des métiers des sociétés et de leur interdépendance (fabrication de cheminées, réseau de distribution de cheminées), la présentation synthétique est plus homogène.

Note 18 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS (avant impôt)

	31/12/2007 retraité	31/12/2008
Résultat sur cessions d'actifs	234	543
Recalcul des plafonnements de taxes professionnelles antérieurs		(497)
Autres charges exceptionnelles de licenciements	(50)	(252)
TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES	184	(205)
Résultat sur cessions d'actifs	617	1 475
Autres charges exceptionnelles de licenciements	(429)	
TOTAL DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	188	1 475

Un plan social affectant 5 licenciements économiques a concerné la société SOUDALP fin 2008.

Note 19 ACTIVITÉS ARRÊTÉES, CÉDÉES ou NON POURSUIVIES

- L'activité de l'établissement CORBAS de la société OXYMETAL a été arrêtée au 31/07/2007.
- L'activité de l'établissement de Sainte Marie aux Chênes de la société OXYMETAL a été cédée le 31/12/2007 à la société FLASHMETAL.
- Le bâtiment de BOUXWILLER de la société OXYMETAL est destiné à la vente.
- L'établissement SOUDACIER Le Creusot a été fermé en février 2008 suite à l'arrêt brutal des commandes de la société HAULOTTE.
- La société METALGAN est destinée à être cédée. Le retraitement de l'exercice 2007 a pour objectif de donner une information comparable à l'exercice 2008.

	31/12/2007 publié	31/12/2007 retraité	31/12/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 553	12 188	3 460
MARGE BRUTE	3 940	6 171	1 705
Autres achats et charges externes	(1 864)	(3 270)	(2 499)
Impôts, taxes et assimilés	(394)	(398)	(153)
Charges de personnel	(2 182)	(2 832)	(1 012)
Amortissements des immobilisations	(534)	(536)	(183)
Variation des provisions et des dépréciations	-	-	242
Autres produits, autres charges d'exploitation	(3)	3	(49)
RESULTAT OPERATIONNEL	(1 037)	(864)	(1 950)
Résultat sur cession d'actifs immobilisés	617	617	1 475
Autres produits et charges opérationnels	(429)	(429)	10
RESULTAT OPERATIONNEL	(848)	(676)	(466)
Coût de l'endettement financier net	(306)	(283)	(161)
RESULTAT AVANT IMPOT	(1 154)	(959)	(627)
Impôt sur les bénéfices & Fiscalité différée	385	355	(321)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(770)	(604)	(948)

DETAIL DU RESULTAT OPERATIONNEL

Corbas	activité arrêtée	(1 040)	(1 040)	(525)
Ste Marie aux Chênes	activité cédée	117	117	
Bouxwiller	bâtiment mis en vente, sans activité	(106)	(106)	(132)
Le Creusot	activité arrêtée en février 2008	(8)	(8)	(294)
METALGAN	activité destinée à être cédée	0	173	(999)

Les actifs destinés à être cédés ou abandonnés ont une influence sur les flux de trésorerie comme suit :

Flux opérationnels	(647)	(1 140)	(1 131)
Flux liés aux investissements	(547)	(547)	983
Flux liés au financement		0	
Impact Trésorerie	(1 194)	(1 687)	(148)

Note 20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES DONNÉES

Nantissements, garanties, sûretés :

Nature d'actif nanti	31/12/2007 retraité			31/12/2008		
	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	%	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	%
s/immobilisations incorporelles		1 109	-	-	2 707	-
s/immobilisations corporelles	15 091	43 535	35%	16 286	48 369	34%
s/immobilisations financières		835	0%		948	0%
s/stocks		-			-	
s/valeurs mobilières de placement	600	600	100%	-	-	
TOTAL	15 691	46 080	34%	16 286	52 024	31%
Actifs nantis non valorisés ou à valeur comptable nulle						
s/immobilisations incorporelles	1 280			2 800		
s/immobilisations corporelles						
TOTAL	16 971			19 086		

Les sicav données en garantie ou gage sont remontées en autres créances.
Il n'existe pas d'autre engagement (complexe ou non) donné significatif.

ENGAGEMENTS liés au Droit Individuel de Formation (DIF)

Le nombre d'heures de formation acquises par le personnel dans le cadre du Droit Individuel à la Formation au 31/12/2008 est de 50.420 heures contre 40.587 heures au 31/12/2007.

ENGAGEMENTS RECUS

La société a obtenu des lignes de cautions bancaires et de crédits documentaires pour un montant total de 4,3 M€ afin de garantir, notamment, le paiement d'approvisionnements en acier et la restitution d'acomptes client. Au 31 décembre 2008, elles sont utilisées à hauteur de 1,2 M€ contre 299 K€ au 31/12/2007. Elles comprennent une caution de restitution d'acompte client à hauteur de 692 K€ au 31/12/2008.

La société a obtenu en 2006, de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital de la société OXYMETAL TUNISIE ainsi que sur les avances en trésorerie liées aux investissements. Cette garantie a été transférée aux banques partenaires et couvre 50% des prêts accordés. Au 31/12/2008, cette garantie couvre un montant d'emprunts de 779 K€.

La société a obtenu fin 2008, de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital de la société OXYMETAL METALPROCESSING (JIANGSU) Co. Ltd. Cette garantie porte sur un montant de 800 K€ et servira à couvrir les prêts accordés à hauteur de 50%.

ENGAGEMENTS DE COMMANDE

La société OXYMETAL s'est engagée auprès de la société T-SYSTEM pour l'acquisition et le déploiement d'un progiciel de gestion SAP pour l'ensemble du groupe pour un montant de 850 K€, comprenant la licence SAP APPLICATION, la maintenance, les prestations de mise en oeuvre. La société a par ailleurs financé cette acquisition par un contrat de location financement à compter du 1er janvier 2009. Les prestations de mise en oeuvre débutent en janvier 2009, le déploiement en production en octobre 2009.

AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	31/12/2007			31/12/2008		
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Contrats de locations immobilières simples	1 660	6 217	852	1 543	3 505	395
Total Echéancier		8 729			5 443	

Les contrats sont révisés chaque année en fonction de l'indice de la construction. Le calcul ne prend en compte que le bail restant à courir.

ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Il n'y a pas de passifs ou d'actifs éventuels au 31 décembre 2008.

LITIGES EN COURS

La rupture brutale des relations commerciales à l'initiative de la société HAULOTTE avec la société SOUDACIER, fait l'objet d'une procédure judiciaire lancée par notre filiale. La demande de la société SOUDACIER est de 7M€ au titre des préjudices subis.

Note 21 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	2007	2008
Rémunérations des membres du directoire	321	346
Jetons de présence des membres du conseil de surveillance	3	4
Indemnité de fin de carrière (avant contrat d'assurance)	19	31
Nombre de BSA détenus par les membres du comité de direction	118 798	134 616
Nombre de stocks options détenues par les membres du directoire	1 150	50

Les derniers plans de stocks options sont échus le 1er mars 2009.

Note 22 PLANS D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

Quatre plans d'option d'achats d'actions ont été attribués aux salariés en mars 2000 et mars 2001, pour un montant initial de 122.200 titres. Au cours de l'exercice 2008, 28 380 options ont été levées portant à 36 920 le nombre total d'options exercées.

Aucune option nouvelle n'a été levée depuis le 31/12/2008. Au 1er mars 2009, tous les plans ont expiré.

Monsieur Bernard SURGOT, président du directoire, n'est pas concerné par ces plans d'option d'achat d'actions.

Note 23 INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ

	31/12/2007 retraité			31/12/2008		
	CHEMINEES	DECOUPE & MECANO SOUDURE	TOTAL	CHEMINEES	DECOUPE & MECANO SOUDURE	TOTAL
Ventes nettes	-	106 835	106 835	4 346	130 304	134 651
Résultat opérationnel	-	7 008	7 008	321	7 527	7 848
en % des ventes		6,6%	6,6%	7,4%	5,8%	5,8%
		-				
Marge brute d'autofinancement	-	7 565	7 565	420	8 085	8 505
Investissements	-	6 884	6 884	421	10 122	10 543
Écarts d'acquisition	-	4 030	4 030	311	4 145	4 456
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Amortissements			(4 078)	(102)	(5 740)	(5 842)
Variation de périmètre	-	4 607	4 607	-	1 952	1 952
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	19 767	19 767	809	26 065	26 874
Stocks	-	22 417	22 417	1 562	31 782	33 344
Créances commerciales	-	15 043	15 043	1 204	8 444	9 648
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	(35 936)	(35 936)	(967)	(31 763)	(32 731)

Note 24 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2007 retraité			31/12/2008		
	TUNISIE	EUROPE	TOTAL	TUNISIE	EUROPE	TOTAL
Ventes nettes	461	106 374	106 835	2 785	131 865	134 651
Investissements	547	6 337	6 884	234	10 310	10 543
Ecarts d'acquisition	213	3 817	4 030	213	4 243	4 456
Variation de périmètre	204	4 403	4 607	-	1 952	1 952
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 281	18 486	19 767	1 290	25 584	26 874
Stocks	1 661	20 756	22 417	2 912	30 432	33 344
Créances commerciales	2 144	12 899	15 043	1 327	8 321	9 648
Dettes fournisseurs et autres dettes	(1 844)	(34 092)	(35 936)	(1 246)	(31 484)	(32 731)

Note 25 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

- Le 05/01/2009, le groupe s'est doté d'une seconde structure chinoise, située dans la zone offshore de Suzhou, à l'ouest de Shanghai, acquise à hauteur de 51% du capital. La société, ISMT Suzhou, a signé un marché de 10 M€ avec le leader allemand des glissières de sécurité.
- Le 1/03/2009, la société OXYMETAL BOURGOGNE a repris les actifs de découpe laser de la société EURODECOUPE, situés à Torcy (71).

Note 26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	AUDIAL		ACOM		AUTRES	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Commissariats aux comptes	85 696	83 160	53 235	62 792	66 603	88 660
Missions accessoires						
AUDIT	85 696	83 160	53 235	62 792	66 603	88 660

Note 27 - FACTEURS DE RISQUES

Les risques dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, sont évoqués ci-après.

D'autres risques peuvent exister, mais qui à ce jour ne sont pas identifiés ou dont la réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation, ses résultats ou son développement.

a- Risques liés aux activités du Groupe et aux achats

a1 – politique d'approvisionnement et organisation des achats

L'organisation de la production ne permet pas au Groupe de travailler en flux tendu. Les délais normaux d'approvisionnement en aciers sont de quelques semaines à plusieurs mois tandis que l'exigence de livraison des clients du Groupe est souvent de quelques jours.

Par conséquent, afin de pouvoir être réactif face à la demande client, le Groupe doit disposer en permanence d'aciers en stock dont la rotation moyenne est de 3 à 4 mois. Le Groupe a développé une politique d'approvisionnement par achat direct

auprès des producteurs afin de lui garantir des quantités, des délais et des prix compétitifs.

Toutefois, quand les délais clients sont trop courts et que les stocks sont insuffisants, le Groupe a également recours aux circuits du négoce. Un resserrement de la notation financière du Groupe peut avoir comme conséquence la limitation des encours de crédit fournisseurs avec une incidence négative sur la compétitivité des prix d'achat et donc sur la rentabilité du Groupe.

Le volume d'aciers achetés en 2008 a été d'environ 70 000 tonnes.

La politique d'achat est centralisée et pour améliorer sa gestion, le Groupe a décidé de se doter d'un outil centralisé de gestion des stocks plus performant. Aucun impact négatif n'est envisagé.

La demande de découpe de pièces en acier et de produits mécano soudés dépend essentiellement du niveau de l'investissement industriel et évolue en fonction de la conjoncture économique européenne. Cette évolution de la demande a un impact direct sur les résultats du Groupe. Elle peut se traduire par des phénomènes momentanés de sur-stockage en fin de cycle haussier ou de pénurie en début de

phase haussière. Ces deux phénomènes peuvent avoir un impact significatif sur les résultats et la situation du Groupe.

a2 – sensibilité aux variations de prix matière

Dans un contexte concurrentiel tant national qu'international, le Groupe doit adapter constamment l'évolution de ses prix de vente.

En cas de hausse des prix de l'acier, le Groupe essaie de répercuter ces hausses matières qu'il subit en amont. A l'inverse, en cas de baisse, le Groupe subit la pression de ses clients pour baisser rapidement ses prix de vente tandis que le coût d'approvisionnement reste encore élevé du fait des commandes passées aux producteurs avant le début de la baisse des prix. Les résultats peuvent alors souffrir d'un « effet de ciseau ». La marge brute du Groupe peut être affectée par ces tensions et par les délais de répercussion des variations de prix matière vers ses clients.

De plus, il peut subir un effet favorable ou défavorable en fonction de l'évolution des prix de l'acier sur la valeur des stocks, compte tenu du temps lié à la rotation des stocks et des délais d'approvisionnement auprès des producteurs.

a3- absence de couverture sur les prix de l'acier

Début 2008, un marché de couverture sur les prix de l'acier a été ouvert au LONDON METAL EXCHANGE mais ce dernier concerne à ce jour le marché des « billettes ». Pour les approvisionnements « tôles, plaques, tubes... » Il n'existe donc pas à ce jour de marché de couverture. Le groupe est donc sensible aux fluctuations de cours.

La diversification de ses sources d'approvisionnements et la diversification de sa clientèle (près de 5000 clients) et de ses marchés sectoriels permettent au Groupe de limiter ce risque.

b- risques informatiques et risques humains

b1 – risques informatiques

Le groupe compte 32 filiales. Chacune dispose d'une autonomie opérationnelle et est gérée comme une petite ou moyenne entreprise. Toutefois, les services financiers, comptables, informatiques, ressources humaines, achats, techniques sont centralisés au niveau du siège bordelais de la Société OXYMETAL. Pour les sociétés nouvellement acquises et les sociétés étrangères, la gestion demeure principalement décentralisée.

La société OXYMETAL conserve le contrôle opérationnel et financier sur toutes ses filiales.

Le Groupe a conclu un contrat d'infogérance avec une société informatique qui gère l'intégralité des matériels et assure les sauvegardes pour le Groupe sur un site indépendant et sécurisé. En outre, des contrats de maintenance des lignes de communication permettent de garantir la sécurité des liaisons avec le système informatique centralisé avec un retour en état de marche en cas de panne grave en moins de 4 heures.

La reconstitution des médias est également prise en charge par le contrat d'assurance du Groupe.

Les sociétés récemment acquises sont en cours d'intégration au système informatique centralisé ; elles possèdent également leur propre système de gestion de la production. Une harmonisation est envisagée de ces différents systèmes de gestion en vue de leur simplification et de leur maintenance sécurisée.

Fin 2008, la société a signé avec la société T SYSTEMS pour l'installation d'un ERP – SAP dont le déploiement sur les sites

industriels et le siège débutera en octobre 2009. Ceci permettra une uniformisation des procédures, une amélioration de la sécurité et va rationaliser les coûts informatiques.

b2- hommes clé et risques d'accident du travail

Les activités de manutention et de transformation sont potentiellement génératrices d'accidents du travail.

Le groupe respecte dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales, mais les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail qui sont potentiellement coûteux et qui pourraient nuire à la productivité. Compte tenu de la manutention de charges lourdes et en dépit des précautions prises, un accident du travail résultant d'erreurs de manipulation peut être d'une relative gravité.

Le directoire du groupe OXYMETAL est actuellement composé de 3 personnes :

- M. Bernard SURGOT, fondateur du groupe, est actuellement président du directoire et principal actionnaire de la Société OXYMETAL.

- M. Hervé BERLOTTI, président de la société OXYMETAL EST

- M. Xavier PALLE, directeur administratif et financier.

Ils bénéficient chacun d'une expertise dans leur domaine de compétence.

M. Edwin SKOWRON est en charge de la direction opérationnelle du groupe regroupant les activités commerciales et techniques pour les métiers « découpe » et « mécano soudure ».

M. Frédéric ESPINASSE est en charge de la direction des activités « cheminées ».

L'indisponibilité prolongée ou le départ d'un de ces dirigeants pourrait avoir un effet momentané défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses perspectives. Cependant, le mode de gestion opérationnel du groupe en petites unités économiques et industrielles permet de décentraliser un certain nombre de décisions commerciales et techniques.

c- Risques de marchés

c1 – risque de change

Le groupe est très faiblement exposé au risque de change. Sa seule exposition serait liée à son implantation en Tunisie mais d'une part, ses filiales tunisiennes OXYMETAL TUNISIE et CSI réalisent intégralement leur activité en zone franche et en euros et d'autre part, sa troisième filiale, METALGAN dont elle est actionnaire à 51%, réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans la zone euros. Toutes trois bénéficient en outre de structures de coût de production en devise locale, atténuant d'autant plus le risque de change. Le risque de change compte tenu de l'activité et des résultats de ces filiales est donc marginal.

Créée fin 2008, la filiale OXYMETAL METALPROCESSING (JIANGSU) Co Ltd n'a débuté son activité que début 2009. Les sociétés UNITED HARMONY (HONG KONG) Limited et OXYMETAL INTERNATIONAL n'ont qu'une vocation de holding. Le risque de change est peu significatif au 31/12/2008.

c2- risque de taux

L'endettement net du groupe représente 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. Pour une large partie, cet endettement est exposé directement aux fluctuations de taux.

Pour se prémunir contre la variation des taux court terme, le groupe OXYMETAL a mis en place des contrats de couverture

globale (de type « tunnel » et « CAP ») dont l'échéance est entre 2 et 3 ans, pour un montant total de 15 millions d'euros. Sur l'exercice 2008, le Groupe a constaté un produit net sur la gestion de ces contrats de 40 K€. La direction administrative et financière, comprenant le service trésorerie, administre et gère le suivi de ces risques.

L'annexe 9 des comptes consolidés précise les durées restant à courir et les taux moyens des différentes catégories d'endettement financier moyen et long terme.

Sur cette base, et en application des méthodes préconisées par l'AMF dans le guide d'élaboration du document de référence, la sensibilité au risque de taux est de 0,97%, pour une position d'endettement net moins d'un an de 1.940 K€.

c3- risque de liquidité

Le Groupe dispose auprès de différentes banques de diverses lignes de crédits comprenant des facilités de caisse, des crédits confirmés et des lignes d'escompte, ainsi qu'un contrat d'affacturage qui reste la principale source de financement court terme.

Une baisse sensible de l'activité du Groupe aurait une conséquence importante sur le niveau de sa facturation et donc sur son volume d'affacturage disponible. Compte tenu de ses stocks, le besoin en fonds de roulement est d'environ 3 mois de chiffre d'affaires.

Le Groupe est en mesure de faire face à son obligation de remboursement des dettes à court terme et de recourir, si besoin est, à des emprunts complémentaires. Le Groupe ne dispose ni d'un pool bancaire organisé ni de crédits syndiqués. Les stocks sont libres de toute garantie.

La trésorerie du groupe OXYMETAL au 31 décembre 2008 est essentiellement constituée de valeurs mobilières de placement de type SICAV Monétaires et par les soldes positifs des comptes bancaires (50%). Aucune sicav monétaire n'est gagée au 31 décembre 2008 contre 600 K€ au 31 décembre 2007.

La trésorerie du groupe OXYMETAL, est peu sensible à une variation à la baisse des actions.

Une partie importante de son endettement financier à moyen et long terme est constituée par des contrats de crédit-bail mobiliers et immobiliers (51%) avec comme garantie, le nantissement des matériels ou des immeubles.

Les autres emprunts sont garantis par des nantissements de fonds de commerce ou des nantissements des titres des sociétés acquises pour les emprunts liés aux acquisitions.

Le Groupe a également souscrit des contrats d'assurance crédit pour couvrir son encours clients tant en France qu'à l'Export. Au 31/12/2008, 87% des encours comptables clients étaient couverts par l'assurance crédit groupe et compte tenu du fonds de garantie affacturage, 100% des encours remis au factor sont couverts. Compte tenu du fonds de garantie, le portefeuille client est donc couvert à 97%.

L'ouverture de comptes clients répond à des procédures strictes de contrôles sur les informations financières et sur les couvertures d'assurance crédit. Le Groupe ne peut toutefois pas garantir la permanence de la totalité des risques d'insolvabilité de son portefeuille client.

d- Risques juridiques

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris pour toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

A la connaissance de ses dirigeants, le Groupe n'est pas exposé à des risques qui résulteraient de dispositions fiscales ou sociales particulières, ou de réglementations particulières.

L'ensemble des risques juridiques connus est provisionné.

e- Assurances et couvertures des risques

En matière de risques opérationnels, le Groupe dispose pour l'ensemble de ses filiales d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites nationalement ou localement pour les sociétés récemment acquises ou constituées, et couvrant l'ensemble des risques potentiels.

La Société OXYMETAL et ses filiales sont ainsi assurées pour les dommages aux biens y compris bris de machines, complétés par une couverture de la perte d'exploitation, pour le vol et pour tout dommage informatique, pour sa flotte automobile et pour la responsabilité civile y compris après livraison.

La société OXYMETAL a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour tous ses mandataires sociaux : membres du conseil de surveillance, membres du directoire, présidents de filiales et principaux cadres ou directeurs de service.

La société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne. Néanmoins, elle ne peut pas garantir que cette police couvrira l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

f- Risques liés à l'environnement

De par la nature de son activité de transformation, le Groupe n'encourt pas de risques significatifs liés à l'environnement. Le Groupe n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité ne saurait être exclu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société OXYMETAL tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008.

Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

Lors de l'arrêt de ses comptes consolidés, le groupe OXYMETAL est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valorisation des regroupements d'entreprises, des écarts d'acquisition, des actifs immobilisés, des stocks, des créances, des impôts différés et des provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses et le caractère raisonnable sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe OXYMETAL, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mérignac le 17 mars 2009,
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, et pour soumettre à votre approbation les résolutions proposées.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits. Conformément à la loi, les comptes ainsi que les documents mentionnés ci-dessus ont été communiqués au comité d'entreprise.

Les commissaires aux comptes donnent dans leurs rapports toutes informations sur la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

1. RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, «Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable», les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2008 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice 2007 établis selon les mêmes normes.

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

L'exercice 2008 se caractérise par deux périodes très différentes :

- Les trois premiers trimestres sont portés par un environnement économique en nette amélioration, marqué notamment par une progression de l'investissement industriel supérieur à 4%. La croissance de l'investissement industriel à fin juillet était encore prévue en hausse de 6% pour 2008 (source Insee). Jusqu'en août 2008, les prix des aciers ont fortement augmenté.
- La crise financière mondiale et son impact sur l'économie ont eu une répercussion essentiellement à partir du quatrième trimestre, marqué par un fort ralentissement de l'activité dans nos principaux secteurs clients. La rupture a été alors brutale aussi bien dans l'activité, qui a subi de nombreux reports de commandes, que dans l'inversion de la courbe des prix des aciers. Ainsi, la progression du CA consolidé, qui était de 32% sur les neuf premiers mois, n'est plus que de 5% sur le dernier trimestre. Malgré ce contexte, l'objectif de chiffre d'affaires consolidé, fixé à 135 M€ en début d'année, a été dépassé puisque le CA est en hausse de 25% à 138,1 M€ contre 110,5 M€ en 2007. A périmètre comparable, la progression est de 10,9%.
- Le chiffre d'affaires consolidé hors activités cédées ou abandonnées sur l'exercice est de 134,7 M€, en progression de 21,9% par rapport à 2007.
- Le prix moyen des aciers au carbone a progressé globalement sur l'année 2008, de 24% sur les aciers courants, porté par un premier semestre de très forte hausse. Cependant, la chute des prix matières amorcée fin septembre s'est amplifiée ensuite, et les prix ont globalement retrouvé en fin d'exercice leur niveau de début d'année.
- L'acquisition du groupe FE INDUSTRIES situé à Marseillan, près d'Agde le 1^{er} janvier 2008 et du groupe PIERRAMIDE situé à ALBERTVILLE, le 1^{er} juillet 2008, a apporté un C.A. sur l'exercice de 14,7 M€ pour une contribution au résultat du groupe de 22 K€. Le groupe FE INDUSTRIE nous a permis de nous implanter dans la région SUD et d'ouvrir le groupe sur de nouveaux produits et de nouveaux marchés, comme la fabrication de cheminées métalliques, d'installations portuaires et maritimes, et de produits pour le bâtiment.

L'effort soutenu de recherche et développement engagé par le groupe FE INDUSTRIE lui a permis de développer ses propres cheminées métalliques sous la marque FLAMNCO et de fidéliser des grands comptes dans le secteur du bâtiment. Le groupe PIERRAMIDE, qui possède 2 points de ventes de cheminées en Savoie et une marbrerie industrielle à Annemasse est venu compléter le réseau commercial constitué autour de la marque FLAMNCO dans le SUD de la France. Le CA non consolidé du groupe PIERRAMIDE est de 3,2 M€.

- L'EBITDA a progressé de 26,7% à 16,3 M€ alors que l'augmentation du résultat opérationnel courant (ROC) est de 11,9% par rapport à l'exercice 2007.
- Le résultat net des activités poursuivies s'établit à 3,6 M€ contre 3,5 M€ en 2007.
- Le résultat des activités abandonnées est déficitaire de 0,9 M€ après imputation de la plus value sur la cession de Corbas. Ce résultat est composé des éléments suivants :
 - Le Creusot : le processus conduisant à la fermeture de ce site a débuté en février 2008 et a concerné 9 salariés. Ce site travaillait exclusivement pour l'activité HAULOTTE ;
 - Corbas : la fermeture définitive du site est intervenue en mars 2008 occasionnant divers frais complémentaires qui n'ont pu être provisionnés sur l'exercice 2007. Toutefois, le bâtiment a été cédé le 3 avril 2008, ce qui a permis de dégager une plus value de 983 K€ compensant largement ces frais ;
 - La société METALGAN, dont le groupe est actionnaire à 51%, est en cours de cession ; l'année 2008 s'est soldée par des pertes de 1 M€ environ, causées par la faiblesse de l'activité. Compte tenu des perspectives économiques, le groupe a décidé de céder cette filiale et de restructurer ses activités en Tunisie sur le seul site de Soliman.
- En conséquence, le résultat net est en repli de 10% à 2,6 M€ ; Le résultat net part du groupe s'établit à 3,0 M€, en hausse de 6,7% par rapport à l'exercice 2007.
- Les investissements corporels ont atteint 9 M€ et ont concerné notamment 7 nouvelles machines laser. Compte tenu des avances et acomptes versés pour l'agrandissement du site de WATTIGNIES, des efforts importants en recherche et développement immobilisés, en vue d'accroître le catalogue cheminées FLAMNCO, le montant global des investissements s'établit à 10,5 M€.
- Du fait de ces investissements et du financement de l'acquisition du groupe FE INDUSTRIE, l'endettement net total, composé de la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie, augmente de 12,4 M€ à 23,8 M€, et le ratio « endettement net sur fonds propres » passe de 59% au 31/12/2007 à 118% au 31/12/2008.
- La marge brute d'autofinancement progresse de 12,4% à 8,5 M€ contre 7,6 M€ en 2007.
- Le ratio endettement net / MBA progresse mais reste cependant inférieur à 3 ans.
- L'effectif moyen du Groupe en 2008 a été de 1127 salariés contre 944 salariés en 2007. Au 31 décembre 2008, l'effectif est de 1016 salariés. Le nombre moyen d'intérimaires pour l'année 2008 a été de 231, mais il n'est plus que de 19 au 31 décembre.
- Le résultat net par action est de 1,07 euro contre 1,14 euro en 2007, en baisse de 13,8%.

Les perspectives pour 2009 sont résumées ci après :

- Le chiffre d'affaires des mois de janvier et février 2009 s'établit pour l'ensemble du groupe à 16,2 M€ contre 24,4 M€ en 2007 (retraité pour les seules activités poursuivies), soit une baisse de 34%. A périmètre comparable, la baisse est de 35%.
- L'objectif de chiffre d'affaires pour 2009 a été revu à la baisse compte tenu de ce début d'année difficile et des perspectives économiques générales, qui prévoient un recul de près de 7% sur les investissements industriels. Certains secteurs d'activité comme le ferroviaire ou les énergies nouvelles sont moins touchés que ceux des biens d'équipement ou ceux liés au

bâtiment. Dans ces conditions, l'objectif de CA du groupe a été fixé à 115 M€ pour l'exercice 2009.

- Depuis la fin d'année 2008, le groupe a diminué sensiblement ses achats matières avec l'objectif de réduire son BFR. D'autres mesures sociales ne sont pas à exclure afin de réduire les frais de structure du groupe. Cet abaissement du seuil de rentabilité du groupe s'effectuera nécessairement par une restructuration de certaines activités et une meilleure concentration des moyens de production. Le programme d'investissement a été revu en baisse par rapport aux

prévisions initiales. Néanmoins, certains investissements stratégiques ou de diversification seront maintenus.

- La mise en place du logiciel SAP sur l'année 2009 avec un déploiement prévu sur le quatrième trimestre reste un impératif. Le groupe se dote ainsi de capacités de rationalisation de toute son organisation, d'un outil de contrôle interne centralisé et d'une efficacité accrue dans la sortie de ses tableaux de bord de gestion.

2. RAPPORT SUR LES PRINCIPALES FILIALES

Les résultats sociaux des sociétés sont les suivants :

	Chiffre d'affaires		Résultat courant avant is		Résultat net	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
ORN OXYCOUPAGE	5 347	4 520	599	420	343	296
SOUDALP	7 583	6 474	472	- 23	52	- 70
SOUDACIER	3 655	7 735	-1 820	- 1 030	-1 858	- 36
YUMBO	8 562	6 439	183	- 551	70	- 205
OXYMETAL NORMANDIE	5 952	5 947	1 134	1 181	731	786
OXYMETAL OUEST	9 860	10 042	505	- 28	206	- 28
OXYMETAL CENTRE	4 947	4 343	526	614	306	409
OXYMETAL SUD OUEST	12 667	11 314	861	441	796	256
OXYMETAL EST	13 231	11 412	1 886	1 516	1 132	932
OXYMETAL TUNISIE	4 833	1 745	-697	- 41	- 683	- 41
METALGAN (3)	3 460	3 634	- 966	196	-956	165
OXYNORD (1)	5 743	5 730	4	332	-403	122
L'ACIER SOUDE (2)	5 329	4 700	385	557	259	1 075
OXY ACIER	5 499	4 871	744	553	457	368
GCMS INDUSTRIE	383	401	-4	27	-3	20
O S C	2 965	2 118	290	16	180	12
S A E P	21 477	19 356	557	618	438	285
OXYMETAL BELGIUM	7 954	6 098	-1095	- 52	-862	- 52
FE INDUSTRIES	12 381		-188		152	

Des provisions sur stock ont été passées dans les comptes sociaux pour un montant de 1,8 M€. Ces provisions sont fiscalement déductibles sur l'exercice 2008.

- (1) Société OXYNORD : La dénomination de la société L'OXYCOUPAGE du NORD est devenue OXYNORD. La société EURO INOX a été absorbée à compter du 1^{er} janvier 2007 par la société OXYNORD. Cette fusion a dégagé un produit exceptionnel de 49 K€ dans les comptes de la société OXYNORD, en 2007, sans incidence sur les comptes consolidés.
- (2) Société L'ACIER SOUDE : La société HOLDING JL a été absorbée par la société L'ACIER SOUDE au cours du 1^{er} semestre 2007. La société L'ACIER SOUDE a cédé la totalité de la participation qu'elle détenait dans la société OXY ACIER à la société OXYMETAL, devenue actionnaire unique de la société OXY ACIER. Cette cession de participation s'est fait par distribution de dividende en actions et a dégagé une plus value exceptionnelle de 0,6 M€ dans les comptes de la société L'ACIER SOUDE. Cette plus value est sans incidence dans les comptes consolidés.
- (3) La société METALGAN, filiale de la société OXYMETAL TUNISIE, loue en location gérance le fonds de commerce de la société GAN (Grands Ateliers du Nord), qui appartient au groupe POULINA. Les titres détenus initialement par la société OXYMETAL TUNISIE à hauteur de 51% de la société METALGAN ont été cédés à la société OXYMETAL fin décembre 2008.

3. RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables françaises.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2008 s'établit à 7.600 K€ contre 15.532 K€ pour l'exercice précédent. Cette diminution de chiffre d'affaires est due à l'arrêt de l'activité du site de Corbas fin 2007, et à la cession du site de Sainte Marie aux Chênes en décembre 2007. Le résultat courant est de 3.481 K€ contre 2.365 K€ en 2007. Le risque de taux sur les dettes à taux variable et sur l'affacturage est couvert par un swap à hauteur de 15 M€. Le résultat exceptionnel comprend des provisions pour dépréciation de titres de participation et de créances rattachées à des participations pour 4,2 M€ et la plus-value réalisée lors de la cession du bâtiment de Corbas pour 2,2 M€. Le résultat net est bénéficiaire de 3,34 M€ contre 1,88 M€ en 2007.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2008 et les perspectives pour 2009 ont été mentionnés dans le rapport sur les comptes consolidés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de distribuer un dividende de 0,10 euro par action soit un montant global de 307.500 euros et d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice, soit 1.504.532 euros au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net (en euro)
2007	3 075 000	0,35
2006	2 460 000	0,25
2005	2 460 000	0,15

4. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et de ses filiales.

Les litiges connus jugés susceptibles d'avoir un impact sur les comptes sont décrits dans l'annexe avec les montants encourus.

5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques qui pourraient concerner notre société font l'objet d'un paragraphe détaillé au sein de la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous ne reprendrons dans ce rapport que le point le plus important susceptible de concerner notre métier et qui est lié à l'évolution du cours des aciers.

Les clients demandent des délais courts, moins d'une semaine en général, alors que les approvisionnements doivent s'anticiper de plusieurs mois. Lors d'une baisse brutale du prix des aciers, la société souffre à la fois d'une dévalorisation de ses stocks et d'approvisionnements continuant à arriver à prix élevé.

Il n'existe pas à ce jour de marché à terme de l'acier permettant de se couvrir contre de tels risques.

6. INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L. 233-13 du code de commerce, nous vous communiquons l'identité des actionnaires dépassant les seuils légaux de capital social ou de droits de vote :

Identité de l'actionnaire	31/12/08		31/12/07	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
M. B. SURGOT	+ de 20%	+ de 1/3	+ de 20%	+ de 1/3
COFILANCE (1)	+ de 10%	+ de 5%	+ de 5%	- de 5%
SCO (2)	+ de 5%	+ de 5%	+ de 5%	- de 5%
Expanso Investissements FCPR (3)	- de 5%	- de 5%	- de 5%	- de 5%

(1) représentée par M. SALAH

(2) Société créée en juillet 2007 par des cadres du groupe OXYMETAL, et représentée par M. MERRIAUX, gérant

(3) représentée par GALIA GESTION

Conformément à l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital détenue par le personnel de la société et des sociétés liées, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise, s'élevait, au 31 décembre 2008, à 1,3 % (hors dirigeants).

Rachat par la société de ses actions

L'assemblée générale du 24 avril 2008 a autorisé la société jusqu'au 25 octobre 2009 à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce. Cette autorisation remplaçait celle donnée lors de l'assemblée générale du 26 avril 2007.

Les opérations effectuées à ce titre doivent être réalisées pour un montant total maximum de 3.000.000 euros, à un prix unitaire d'achat maximum de 20 euros par action, dans la limite de 10% du capital et sur une période de 18 mois à compter de ladite assemblée.

En 2008, la société est intervenue conformément aux termes des autorisations données par les assemblées générales du 26 avril 2007 et 24 avril 2008 :

- 109 877 titres ont été acquis au prix unitaire moyen de 8,10 euros
- 28 380 titres ont fait l'objet d'une levée de stock options
- 134.286 titres ont été remis dans le cadre des opérations de croissance externe

Contrat de liquidité

La société n'a pas souscrit de contrat de liquidité.

7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social.

Cette information est complétée, conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article précité, par des informations sociales et des informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.

a) Rémunération des mandataires sociaux

Mandataire social	Rémunération totale	Nature
Bernard SURGOT	186.800 euros	Contrat de travail
Hervé BERTOLOTTI	79.624 euros	Contrat de travail
Xavier PALLE	68.450 euros	Contrat de travail
Yves BARDINET	2.000 euros	Jetons de présence
Jacques BUISSON	1.100 euros	Jetons de présence
Bertrand SAVE	1.100 euros	Jetons de présence
Laurent LAMARQUE	NC	Contrat de travail

NC : non communiqué par la société, salarié non dirigeant

Les membres du directoire sont associés de la société à responsabilité limitée SCO et possèdent des parts sociales de cette société :

M SURGOT..... 48000 parts, soit 24,0% du capital
M BERTOLOTTI 6000 parts, soit 3,0% du capital
M PALLE 5000 parts, soit 2,5% du capital

Aucune indemnité n'est prévue en cas de cessation des mandats sociaux.

Autres mandats sociaux au sein du groupe OXYMETAL

Bernard SURGOT

Président	SAS ORN'OXYCOUPAGE SAS SOUDALP SAS OXYNORD SA METALGAN
Administrateur Délégué	OXYMETAL BELGIUM OXYMETAL INTERNATIONAL
Gérant	OXYMETAL TUNISIE

Xavier PALLE

Administrateur Délégué	OXYMETAL BELGIUM OXYMETAL INTERNATIONAL
------------------------	--

Hervé BERTOLOTTI

Président	OXYMETAL EST
-----------	--------------

Autres mandats sociaux en dehors du groupe OXYMETAL

Yves BARDINET

Président	GALIA GESTION SAS
Membre du directoire	SOCRI SAS
Membre du conseil de surveillance, représentant permanent de GALIA GESTION	ADEMTECH, FOULON SOPAGLY SAS, RAISIN SAS, STANTUM SAS
Vice-président du conseil de surveillance	CIS AQUITAINE VALLEY, AUDEFIZ
Membre du conseil de surveillance, représentant de GALIA GESTION	LIBRAGEN
Administrateur, représentant permanent de GALIA GESTION	EADS COMPOSITES AQUITAINE SA
Administrateur	BRUSTART

Jacques BUISSON

Gérant	AQASS, CLIM
--------	-------------

Bertrand SAVE

Président	AQOMO
Gérant	SPIM, SEP AQF

b) Informations sociales :

b-1- Effectif total

L'effectif total du groupe au 31 décembre 2008 s'établit à 1016 personnes. Cet effectif se décompose de la façon suivante :

* Cadres et assimilés : 89
* Employés, Techniciens, Agents de maîtrise : 238
* Ouvriers : 670
* Intérimaires : 19

b-2 - Organisation du temps de travail

La société OXYMETAL applique un accord de modulation annuelle du temps de travail sur la base d'un horaire moyen hebdomadaire de 35 heures. Sur la majorité des sites, le personnel de production travaille en équipes successives avec rotation de poste, ou en équipes de suppléance.

b-3 - Rémunérations

La société respecte les grilles de rémunération prévues par les conventions collectives applicables dans le groupe et bénéficie des allègements de charges sociales correspondant à l'accord cité au paragraphe précédent.

b-4 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Plusieurs C.H.S.C.T. sont constitués au sein du groupe. Des actions préventives sont menées afin de maintenir et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

Des formations à la sécurité (gestes et postures, conduite des engins de levage, secouristes - sauveteur du travail), internes et externes, sont régulièrement organisées.

b-5 - Formation

Le groupe a consacré en 2008, un budget pour la formation continue, représentant 1.5% de la masse salariale.

Outre les formations à la sécurité indiquées précédemment, le plan annuel s'est orienté sur les formations techniques, bureautiques et la formation au nouveau logiciel de gestion.

b-6 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le groupe a mis en place des actions afin de favoriser l'embauche de travailleurs handicapés notamment par le biais d'organismes et d'associations spécialisés.

c) Informations environnementales :

Conformément à l'article 148-3 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, nous indiquons ci-après les conséquences de notre activité sur l'environnement.

L'activité de notre société est consommatrice d'énergie électrique et de gaz (oxygène et azote). Ces derniers sont stockés dans des cuves contrôlées régulièrement par les fournisseurs et des organismes certifiés. Chaque installation a fait l'objet de déclaration préalable.

Les machines de découpe au rayon laser sont équipées d'aspirations et de filtres permettant le recyclage des fumées.

Les déchets de découpe de l'acier sont recyclables et à ce titre, ils sont stockés dans des bennes reprises par des sociétés spécialisées.

Au 31 décembre 2008, aucune autre provision pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

8. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation accordée pour l'attribution d'actions gratuites aux salariés, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1, L 225-197-5 du Code de Commerce, destinées à encourager l'actionnariat des salariés.

9. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée au directoire le 24 avril 2008 d'acquiescer ses propres actions en vue de leur attribution aux salariés, de régulariser le cours ou de procéder à des opérations d'échange des titres dans le cadre d'opérations de croissance externe arrive à son terme le 25 octobre 2009. Nous vous proposons de renouveler cette autorisation.

10. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

Bien qu'aucun besoin immédiat ne soit identifié, le directoire estime nécessaire de disposer d'une autorisation permanente de lever des fonds dans le cadre d'une augmentation de capital, afin de pouvoir saisir rapidement une opportunité éventuelle de développement du Groupe. Nous vous demandons donc l'autorisation de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois, dans la limite de 3.000.000 euros.

11. PROROGATION D'ECHEANCE D'EXERCICE DES BSA

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de juillet 2007, nous avons émis des BSA.

Les caractéristiques des bons attachés aux ABSA sont les suivantes :

- à chaque ABSA est attaché un bon de souscription d'action (BSA), soit 615 000 BSA,
- 3 BSA permettent de souscrire à une action nouvelle,
- le prix d'exercice des BSA est fixé à 10,80 euros par action nouvelle,
- la période de souscription des actions nouvelles par exercice des BSA a été ouverte à compter du 1 janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009 inclus.

Le prix d'exercice et la période de souscription avaient été déterminés en fonction du cours de l'action au moment de l'augmentation de capital. Compte tenu de la baisse actuelle du cours de l'action et afin de permettre à la majorité des porteurs de bons de souscription de souscrire à de nouvelles actions, nous vous proposons, sous réserve du vote préalable de l'assemblée spéciale des titulaires de bons de souscription, de proroger d'un an, soit jusqu'au 31/12/2010, la date de fin de souscription des actions nouvelles par exercice des BSA.

12. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'UNE REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION DES ACTIONS PROPRES

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de juillet 2007, nous avons émis des BSA dont la date limite d'exercice est le 31 décembre 2009.

Or, dès le mois de janvier 2008, de très petites quantités de ces BSA ont été exercées.

Au cours de l'année 2008, un total de 1434 BSA ont été présentés, le directoire a donc créé 478 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital de 956 euros.

Concomitamment, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 24 avril 2008, le directoire a décidé d'annuler 478 actions de 2 euros de valeur nominale que la société détenait, ramenant ainsi le capital à son montant initial de 6.150.000 euros.

Dans le but de limiter les frais engendrés par ces opérations, qui conduiraient à des modifications de capital de très faible montant, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée au directoire par l'assemblée générale du 24 avril 2008, pour procéder de façon concomitante à l'annulation d'actions auto détenues. Nous vous proposons de limiter cette possibilité d'annulation à 30.000 actions.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, et vous invitons à approuver les résolutions que nous vous proposons.

Le directoire

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

L'exercice 2008 a été marqué par le maintien d'une croissance importante du groupe OXYMETAL tant interne qu'externe sur la première partie de l'année. Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies atteint 134,7 M€ en hausse de 26% (+10,9% à périmètre constant). En dépit de la crise financière et économique qui s'est étendue sur le dernier trimestre, la rentabilité du groupe sur l'année 2008 s'est maintenue avec un résultat net consolidé part du groupe qui ressort à plus de 3 M€ contre 2,8 M€ pour l'exercice 2007.

Au cours de l'année, le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé par le Directoire de l'évolution de la marche de la société. Il a autorisé le Directoire à souscrire des engagements de caution ou de reprise d'engagement de crédit bail en faveur de filiales.

Diverses conventions se sont poursuivies au cours de l'exercice qui entrent dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler, ni sur le rapport de gestion, ni sur l'affectation du résultat telle qu'elle vous est proposée, qui est conforme à la loi et aux statuts de la société.

En conséquence, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de président du Conseil de Surveillance et en application des articles L225-37 et 225-68 du code de commerce, tel que modifié par l'article 117 de la loi n°2003-706 dite de « Sécurité Financière », je vous rends compte au terme du présent rapport

- des conditions de préparation et d'organisation de notre conseil de surveillance au cours de l'exercice clos
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Notre Société étant admise aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale ainsi que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ce rapport a été établi après entretiens avec le Directoire. Les diligences menées par le Président qui sous-tendent ce rapport reposent en partie sur la réalisation de travaux d'analyse et de collecte d'informations menées en collaboration avec les Directions opérationnelles, fonctionnelles et financières. Des consultations et des validations ont eu lieu avec le Directoire.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation des membres du Conseil de Surveillance en date du 12 mars 2009.

I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code Afep Medef »

1- 1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE OXYMETAL

La société OXYMETAL est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

1.1.1. Composition du Conseil de Surveillance

a. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 4 membres dont 2 membres sont indépendants au sens du Code Afep Medef de référence. Le Président du conseil est assisté d'un vice-président.

Président

Monsieur Yves BARDINET est président du Conseil de Surveillance.

Né le 27/09/1943 (65 ans)

Nommé le 03/03/1998, son mandat a été renouvelé le 26/04/2007 pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/12.

Nombres d'actions détenues : 76

Autres membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Jacques BUISSON est vice-président du Conseil de Surveillance.

Né le 27/07/1950 (58 ans)

Monsieur Buisson est un administrateur indépendant au sens du Code Afep Medef.

Nommé le 03/12/1999, son mandat a été renouvelé le 26/04/2007 pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/12.

Nombre d'actions détenues : 10

Monsieur Bernard SAVE est membre du Conseil de Surveillance.

Né le 29/06/1950 (58 ans)

Monsieur Save est un administrateur indépendant au sens du Code Afep Medef.

Nommé le 20/03/2000, son mandat a été renouvelé le 26/04/2007 pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/12.

Nombre d'actions détenues : 1

Monsieur Laurent LAMARQUE est membre du Conseil de Surveillance.

Né le 26/09/1968 (40 ans)

Laurent LAMARQUE est salarié non dirigeant de la société OXYMETAL.

Nommé le 26/05/2000, son mandat a été renouvelé le 27/04/2006 pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/11.

Nombre d'actions détenues : 1

La société OXYMETAL veillera à un meilleur échelonnement des mandats de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un développement harmonieux des administrateurs.

b. Cumul des mandats des mandataires sociaux à la date du présent rapport

Yves BARDINET

Président	GALIA GESTION SAS
Membre du directoire	SOCRI SAS
Membre du conseil de surveillance, représentant permanent de GALIA GESTION	ADEMECH, FOULON SOPAGLY SAS, RAISIN SAS , STANTUM SAS
Vice-président du conseil de surveillance	CIS AQUITAINE VALLEY, AUDEFIZ
Membre du conseil de surveillance, représentant de GALIA GESTION	LIBRAGEN
Administrateur, représentant permanent de GALIA GESTION	EADS COMPOSITES AQUITAINE SA
Administrateur	BRUSTART

Jacques BUISSON

Gérant	AOASS, CLIM
--------	-------------

Bertrand SAVE

Président	AOMO
Gérant	SPIM, SEP AQF

c. Conditions de nomination et indépendance

Le mandat des conseillers est d'une durée de six années.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code Afep Medef. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire. Lors du renouvellement ou de nouvelle nomination, la société OXYMETAL veillera à adapter la durée des mandats au Code Afep Medef.

Les administrateurs sont rééligibles. Le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre de membres du conseil de surveillance en fonction.

Chaque conseiller doit être propriétaire au moins d'une action pendant toute la durée de son mandat

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part.

Les décisions sont toujours prises de manière collégiale.

Parmi les membres du Conseil, deux d'entre eux – Messieurs Buisson et Save - sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code Afep Medef. Ainsi, conformément au Code, plus d'un tiers des membres du Conseil de Surveillance sont indépendants.

Le Code Afep Medef prévoit que les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son groupe,
 - ne pas être, ni avoir été au cours de 5 dernières années : salariés ou mandataire de la société ou d'une société du groupe, mandataire d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat ;
 - ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement) significatif de la Société ou son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
 - ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
 - ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 dernières années,
 - ne pas être membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans,
 - ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.
- Par ailleurs, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société OXYMETAL et des membres du Conseil et leurs intérêts privés.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance.

Aucun prêt, aucune garantie n'est accordé ou constituée en faveur des membres du Conseil par la société OXYMETAL ou par une de ses filiales.

A notre connaissance, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil de Surveillance et du Directoire :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.1.2. Fonctionnement du conseil de surveillance

a. Réunions du Conseil de Surveillance en 2008

Durant l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois aux dates suivantes :

- le 14/03/2008,
- le 10/06/2008,
- le 28/08/2008,
- le 04/12/2008.

Toutes ces réunions se sont tenues au siège de la société sur convocation du Président. Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 75 %.

Conformément au Code du Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

b. Conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président du Conseil de Surveillance en concertation avec le Président du Directoire et est communiqué aux membres avant chaque réunion dans un délai raisonnable.

Les conseillers peuvent consacrer, pour la préparation des réunions du conseil et du comité de rémunération auxquels ils siègent, le temps nécessaire à l'examen des dossiers et demander, quand ils le jugent utile, des documents complémentaires pour l'accomplissement de leur mission.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et les documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les conseillers agissent dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et notamment les pratiques de bonne gouvernance. Ils participent activement et en toute liberté aux délibérations et apportent leurs connaissances et leur compétence professionnelle dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

c. Règlement intérieur

La société OXYMETAL n'a pas jugé à ce stade nécessaire de formaliser un règlement intérieur. Toutefois, comme le prévoit le code Afep Medef, diverses opérations exigent une approbation préalable du Conseil.

d. Rôle du Conseil de Surveillance et travaux réalisés en 2008

Le Conseil de Surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du Groupe, rapport qui lui est présenté par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différentes sociétés tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion de la société OXYMETAL et du Groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil désigne les membres du Directoire chargés de gérer l'entreprise. En 2008, la société OXYMETAL n'a procédé à aucun renouvellement de mandat.

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil de Surveillance :

- examine les informations qui lui sont données par le président du Directoire sur la stratégie du Groupe,
- étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,
- décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne mandat ou non au président du Directoire.

Au cours de l'année 2008, les travaux du Conseil de Surveillance ont notamment porté sur les événements significatifs suivants :

- la prise de participation majoritaire dans la société ISMT SUZHOU (51%) par la filiale UNITED HARMONY (Hong Kong) Ltd,
- l'acquisition des sociétés PIERRAMIDE (51% des parts et augmentation de capital réservée) et GUADAGNUCCI par la filiale EG2F,
- Information sur la cession de la participation dans la société METALGAN (51%).

Les conventions soumises à autorisation du Conseil sont celles décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31/12/2008. Les conventions courantes font l'objet d'une liste établie par la société pour l'exercice clos le 31/12/2008 et communiquée aux commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles L225-39 et L225-87 du Code de Commerce.

Il n'a pas été procédé à ce jour à une évaluation des travaux du conseil.

La société OXYMETAL n'envisage pas à ce jour de mettre en place ce type d'évaluation en raison du nombre réduit de conseillers dont 50% sont par ailleurs indépendants.

1.1.3. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Compte tenu de son effectif restreint, le Conseil n'a pas nommé de comités particuliers sauf en ce qui concerne les rémunérations des dirigeants.

a. Comité des rémunérations

Le comité de rémunération ne s'est pas réuni au cours de l'année 2008 n'ayant pas sur l'année écoulée de sujets spécifiques à traiter.

Le Comité de rémunération exerce notamment les missions suivantes :

- formuler des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, ... des dirigeants sociaux
- les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions.

b. Comité des comptes / audit

Contrairement aux préconisations du Code Afep Medef, la société OXYMETAL n'a pas jusqu'à présent ressenti le besoin de créer un comité d'audit, en raison du nombre réduit de membres du Conseil de Surveillance.

Aussi, les fonctions d'évaluation permanente de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques du Groupe, comportant notamment :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés,
- la sélection des commissaires aux comptes,

- l'examen des procédures de contrôle,
- la pertinence des options comptables,
- les risques et engagements hors bilan significatifs,

- et tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable,
 - l'état annuel des contentieux, litiges ou arbitrages importants sont assurés par le Conseil de Surveillance.
 Conformément au nouvel article L 823-20 du code de commerce, la société OXYMETAL pourrait être exemptée de l'obligation de créer ce comité d'audit dans la mesure où le Conseil de Surveillance remplit pleinement les fonctions de ce comité.

I.2 PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

1.2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Le Conseil de Surveillance du 4/12/2008 a fixé le montant des jetons de présence à 4000 euros, jusqu'à décision contraire du conseil.
 Le conseil répartit entre ses membres lesdits jetons, selon les règles qu'il a fixées.
 Ces règles sont essentiellement basées sur l'assiduité des membres du conseil.
 Ainsi pour l'année 2008, il a été alloué en jetons de présence : M. Bardinet le Président du Conseil : 2000 euros et 1000 euros chacun à Messieurs Buisson et Save.
 M. Lamarque en tant que membre et salarié n'a pas bénéficié de jetons de présence.

1.2.2 Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil arrête sa politique de rémunération des mandataires sociaux et leur rémunération sur proposition du comité des rémunérations. Il décide également de la politique d'attribution et de l'allocation d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites sur proposition du comité des rémunérations.

Il se réfère également sur ce sujet au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep Medef de décembre 2008.

Cette politique porte sur l'ensemble des éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la Société.

1. Rémunération Fixe

2. Rémunération Variable : elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, mais aussi des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

Il n'existe pas de plans d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites ni aucune autre forme de rémunérations (avantages en nature, régimes de retraite supplémentaires, autres indemnités...)

Sur la rémunération des mandataires sociaux : se référer également au rapport de gestion.

		2008	2007	2006	2005	remarques
Bernard SURGOT	Président du Directoire	186 800	174 586	115 930	120 188	Nommé le 4/10/95
Hervé BERTOLOTTI	membre du directoire	77 350	79 375	74 850	NC	Nommé le 7/12/06
Xavier PALLE	membre du directoire	68 450	66 575	65 250	32 455	Nommé le 21/12/05
Alain de PRIGOUNOFF	membre du directoire	Néant	Néant	70 365	74 003	Départ en retraite
Anne Isabelle MICHEL	membre du directoire	Néant	Néant	23 274	60 760	Démission
Yves BARDINET	Président du Conseil de Surveillance	2 000	1 000	800	800	Nommé le 3/3/98
Jacques BUISSON	Membre du conseil	1 000	1 000	800	800	Nommé le 3/12/99
Bertrand SAVE	Membre du conseil	1 000	1 000	800	800	Nommé le 20/3/00
Laurent LAMARQUE	Membre du conseil et salarié	NC	NC	NC	NC	Nommé le 26/5/00

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Bernard SURGOT	Hervé BERTOLOTTI	Xavier PALLE	Bernard SURGOT	Hervé BERTOLOTTI	Xavier PALLE
Rémunération fixe	130 000	77 350	68 450	130 000	79 375	66 575
Rémunération variable	56 800			44 586		
Avantages en nature (véhicule)		2 274			2 100	

Il n'y a aucune rémunération exceptionnelle, ni aucun jeton de présence pour les membres du comité du directoire.

Tableau des jetons de présence

	2008	2 007	2 006
Yves BARDINET	2 000	1 000	800
Jacques BUISSON	1 000	1 000	800
Bertrand SAVE	1 000	1 000	800
Laurent LAMARQUE	Néant	Néant	Néant

Options de souscription d'actions

	N° plan	Nombre d'Options levées	Prix d'exercice	Nombre d'Options restantes à lever	Prix d'exercice
Bernard SURGOT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Hervé BERTOLOTTI	Plans 2/3	1 100	5,00	50	7,00
Xavier PALLE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Au 31 mars 2009, il n'y a plus de programme d'options d'achats en cours dans la société. Aucune levée d'option n'a été exercée depuis le 31 décembre 2008.

Il n'y a aucune attribution d'actions gratuites ou options d'achats d'action liée à des actions de performances ou autres avantages pour les mandataires sociaux.

Il n'y a aucun autre avantage de type retraite pour les mandataires sociaux.

I.3 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au moins 5 jours avant la date de la réunion.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées par leur conjoint ou un autre actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

I.4 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La société OXYMETAL n'a pas connaissance à ce jour d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le flottant de la société est de 38,8%. Seul un actionnaire a franchi le seuil de 10% (COFILANCE en juillet 2008) et ne souhaite pas, à notre connaissance, acquérir le contrôle de la société.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce rapport a été élaboré en se référant aux recommandations de la place, notamment au guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites (VaMPs) du cadre de référence sur le contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008.

II.1. OBJECTIFS ET LIMITES INHERENTES DU CONTROLE INTERNE

Conformément à la définition proposée dans le cadre de référence de l'AMF, les procédures de contrôle interne, relatives aux processus opérationnels en vigueur dans la société OXYMETAL, visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des quatre objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Ainsi, le dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe a pour but de veiller à ce que le comportement de ses collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, et des normes et principes du Groupe afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

Il veille en particulier à ce que les informations comptables et financières communiquées reflètent avec sincérité la situation de la société et du Groupe.

Toutefois, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

II.2. ORGANISATION GENERALE ET MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE

II.2.1 Périmètre

La société OXYMETAL détient la totalité directement ou indirectement du capital de ses filiales à l'exception des sociétés METALGAN et PIERRAMIDE. Chaque société constituée principalement sous forme de société par actions simplifiée, est présidée par le responsable du site ou un membre du Directoire OXYMETAL. Le comité de direction de chaque société est composé du président et des membres du Directoire. Ce système juridique simplifie le contrôle interne des filiales.

Chaque site d'exploitation est dirigé par un responsable qui assure la gestion opérationnelle du site tant sur le plan commercial et technique que dans la gestion du personnel.

Les services centraux du siège assurent les fonctions support : informatique, achats, marketing, qualité, paie et ressources humaines, contrôle de gestion, comptabilité et finances.

Le présent rapport couvre l'intégralité du Groupe OXYMETAL à savoir toutes les filiales détenues à plus de 51%.

II.2.2 Acteurs du contrôle interne

Vu la taille de la Société, OXYMETAL ne dispose pas à ce jour de service dédié au contrôle interne. En revanche, chaque collaborateur du Groupe contribue au contrôle interne, selon son niveau de responsabilité et d'implication et en premier lieu, le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Conseil de Surveillance

Le rôle du conseil de surveillance en matière de contrôle interne fait l'objet de la première partie de ce rapport.

Directoire

Le Directoire définit les objectifs de la Société ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre. A ce titre, le Directoire vérifie le respect de ces objectifs.

Le Directoire doit veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

Direction Financière

Le directeur administratif et financier assure la conformité aux réglementations comptables et financières. Il fournit également au Directoire les éléments analytiques et financiers lui permettant un pilotage financier de la société.

La Direction financière a un rôle de pilotage et une responsabilité indirecte du contrôle des activités des entités et des Directions via les fonctions de trésorerie, de comptabilité, de fiscalité et de contrôle de gestion.

Responsable « Assurance qualité »

L'assurance qualité, dont l'objectif est d'assurer à nos clients mais aussi à l'ensemble de nos partenaires la qualité de nos produits et prestations, contribue par ses actions et ses audits qualité au système de contrôle interne, notamment en procédant à une analyse des processus en place.

Directeurs opérationnels métiers

Les Directeurs opérationnels métiers interviennent régulièrement sur les sites et s'assurent de ce fait du respect des instructions et directives sur les sites opérationnels et ont une responsabilité directe du contrôle des activités et du pilotage des résultats de chacune des entités.

II.2.3 Procédures de contrôle interne mises en place

a. L'organisation

Procédures de contrôle interne mises en place

Notre Groupe a notamment mis en place des procédures de contrôle interne sur ses processus critiques : gestion des achats, gestion commerciale et risque clients.

Ces procédures doivent permettre d'assurer la continuité, la fiabilité et la qualité de l'ensemble de nos produits.

Environnement informatique

Par ailleurs, le système d'information est externalisé chez un prestataire AQUITAINE VALLEY avec des lignes sécurisées CEGETEL.

Continuité d'activité

La société OXYMETAL a fait l'objet d'un audit responsabilité civile, audit mené par la compagnie d'assurance et un cabinet extérieur dans le cadre de la refonte des polices d'assurances. L'audit n'a remonté aucune anomalie particulière sur les sites audités.

En début 2006, le système informatique de gestion comptable a été déployé sur l'ensemble des nouvelles sociétés filiales françaises, contribuant au renforcement du contrôle comptable du Groupe sur toutes ses filiales. Début 2008, il a été déployé sur la filiale industrielle belge.

Les systèmes informatiques du groupe centralisés à Bordeaux permettent une communication optimale inter-sites et font l'objet d'un contrat d'infogérance garantissant une maintenance sécurisée, une assistance permanente et un système de back up quotidien. Les différents contrats de communication et de gestion informatique garantissent des délais de rétablissement très courts des moyens de communication du Groupe.

Le service informatique central du siège composé de 4 techniciens assure la maintenance courante du réseau, des logiciels internes ainsi que le développement de nouveaux applicatifs.

Début octobre 2008, le Groupe a choisi d'améliorer son système d'information et sa gestion opérationnelle en optant pour l'ERP SAP. Après une phase de formation et de modélisation, le déploiement de ce système sur les sites de production commencera en octobre 2009. L'ensemble des systèmes comptables du groupe basculera également sur ce système à cette date.

b. La gestion des risques

Processus de gestion des risques adopté par la société OXYMETAL

L'organisation de la production ne permet pas de travailler en flux tendu. L'approvisionnement en aciers revêt alors une importance stratégique d'autant plus que des différences de prix apparaissent nécessairement entre les prix aciéries et les prix négoce. Le groupe a donc privilégié majoritairement des sources d'approvisionnement usine pour bénéficier des deux aspects (délai, prix) et sauvegarder une partie de ses marges. Ces conditions d'exploitation et de marché supposent des stocks estimés entre 2 et 3 mois. Les rapports d'activité du Directoire au Conseil de surveillance sont un moyen de contrôle de ce risque, de même les engagements de caution envers les fournisseurs sont validés par le Conseil de Surveillance.

Le nombre de filiales du groupe et son organisation en unités de taille de type PME nécessitent un système d'information centralisé et sécurisé. L'externalisation de ce système informatique et la mise en place d'un ERP ont fait l'objet d'une communication du Directoire au Conseil de Surveillance. Cette externalisation sur un partenaire de premier plan national permet de limiter les risques liés à l'informatique.

Le groupe est peu exposé actuellement au risque de change et le risque de taux est maîtrisé dans le cadre de couverture régulière et un endettement varié (taux fixe, taux variable). Un contrat d'affacturage existe et permet de couvrir les besoins de trésorerie courante du groupe ainsi que diverses lignes d'engagement bancaires (spots, cautions, crédits documentaires). Le stock est libre de toute garantie. Lors des acquisitions ou investissements, le Conseil de Surveillance est tenu informé des financements mis en œuvre et est appelé à donner son accord sur des nantissements ou des garanties, lorsque les financements le nécessitent.

Les sites disposent d'une équipe administrative légère, essentiellement à vocation technico-commerciale qui établit les devis, enregistre les commandes fabriquées sur leur site ou sous traitées sur un autre site du groupe en fonction des disponibilités matières ou machines. L'ouverture d'un compte client est réalisée après avoir interrogé l'assurance crédit. Le Directoire se réserve la possibilité de déroger à la couverture de l'assurance, au cas par cas, et après étude de la solvabilité du client.

L'expédition des marchandises et la facturation ne peuvent être réalisées sans approbation préalable du risque client, de l'ouverture du compte et de la définition des conditions financières.

Les encours comptables et commerciaux des clients sont centralisés pour l'ensemble des sociétés et font l'objet d'un contrôle et d'un suivi par les services centraux de risque client. Fin 2008, 87% des encours comptables clients étaient couverts à 100% par l'assurance crédit.

c. Les activités de contrôle

Investissements

Les investissements sont définis et approuvés par le Directoire et communiqués au Conseil de Surveillance à chaque rapport trimestriel. Toute acquisition est validée par la direction financière et le président du directoire.

Juridique

Le suivi juridique du Groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont centralisés par le service des Ressources Humaines qui assure également une veille juridique dans le domaine social.

Toute demande de caution ou garantie réelle fait l'objet d'une autorisation du président du Directoire et d'une information trimestrielle au Conseil de Surveillance.

d. L'information et la communication

Un système de suivi d'indicateurs qualité et de tableaux de bord permet aussi de suivre la productivité et la production des différents sites.

II.2.4 Procédures et organisations afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financière et comptables

a. Rôle de la gouvernance

Objectifs et acteurs du contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

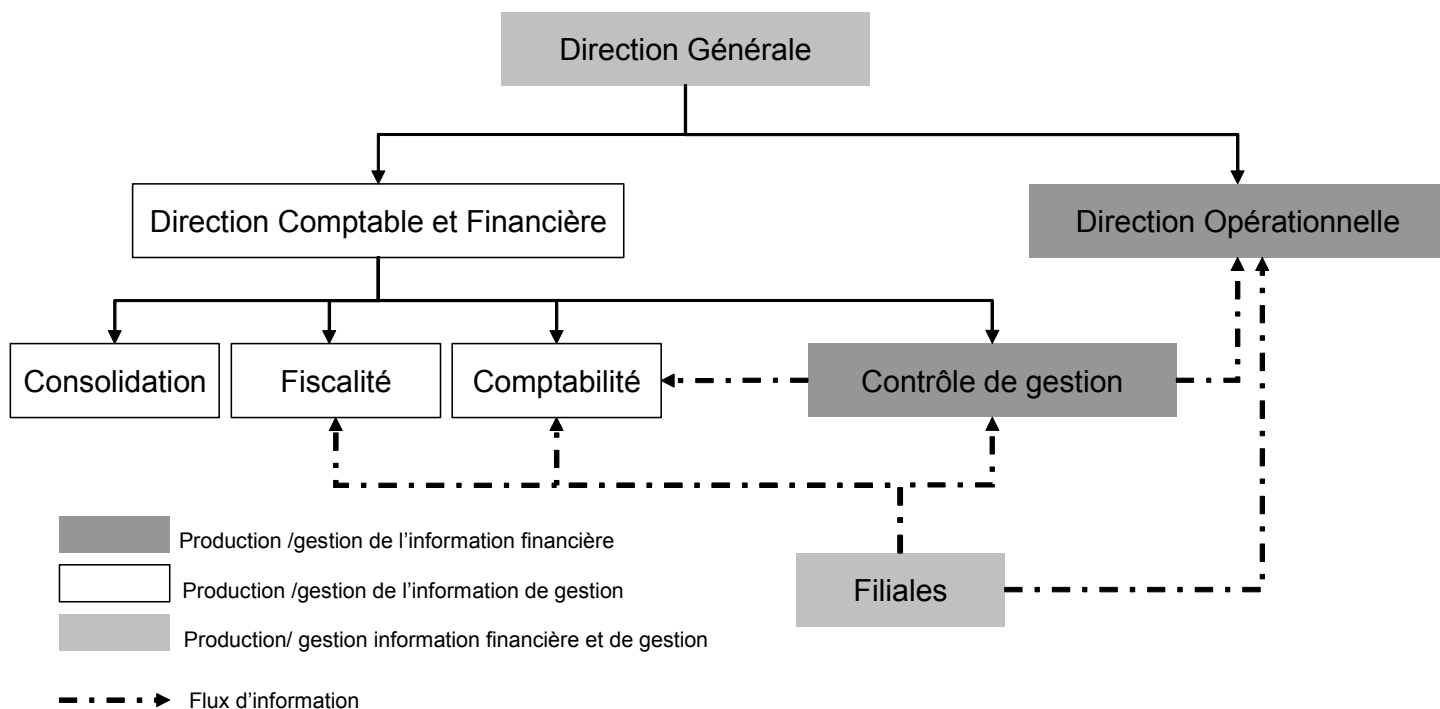
Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de :

- la fiabilité des comptes de la société établis selon les normes IFRS et communiqués à la Direction Générale et au Conseil de Surveillance.
- la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

Ces procédures sont regroupées dans un manuel de principes comptables Groupe et procédures de consolidation, établi par le Directeur Financier. Il précise les concepts et méthodes comptables applicables aux principales opérations communes à l'ensemble des entités du Groupe ainsi que les options IFRS adoptées par le Groupe.

Le directoire et la direction financière, sous le contrôle du conseil de surveillance sont en charge du dispositif de contrôle interne comptable et financier du Groupe.

En interne, les flux d'informations s'organisent de la façon suivante :



Les équipes comptables et de contrôle de gestion ont été renforcées et réorganisées pour tenir compte de l'évolution du périmètre d'intervention du Groupe.

Les systèmes prévisionnels

La direction opérationnelle et le contrôle de gestion sont en charge d'élaborer les budgets de chaque unité opérationnelle et s'assurent de leur révision permanente.

La direction financière avec le contrôle de gestion élabore le business plan du groupe et les plans de trésorerie.

Les reportings

La société OXYMETAL établit un reporting mensuel du compte de résultat par unité opérationnelle, permettant de comparer leur rentabilité aux objectifs et aux prévisions.

Chaque directeur ou responsable de site de production établit de façon mensuelle un reporting sous forme de tableau de bord des prévisions de commande, heures réalisées de production, ainsi que la décomposition du Taux de Rendement Synthétique.

Les directions opérationnelles présentent à la direction générale un reporting mensuel d'activité et les mesures prises ou envisagées.

L'établissement des états financiers

Les situations mensuelles sont élaborées et diffusées après avis du Directoire à l'ensemble des responsables de sites sur un système de type DATAWAREHOUSE. Ces situations permettent d'évaluer les écarts avec les plans prévisionnels et les résultats passés. Elles sont élaborées sous le contrôle de la responsable comptable groupe, des contrôleurs de gestion et de la direction comptable et financière du Groupe.

Pour chaque société, une revue comptable détaillée par semestre est réalisée conformément aux règles et normes comptables. Ces comptes semestriels sont audités par les commissaires aux comptes.

Le plan de compte commun, le contrôle des flux inter société mensuels contribuent à l'harmonisation des procédures comptables.

Chaque arrêté semestriel fait l'objet d'un inventaire physique complet dans tous les sites.

Sur différentes filiales, notamment étrangères, des cabinets d'experts comptables interviennent, apportant leur expertise dans les domaines fiscaux et juridiques de ces pays.

La consolidation est entièrement réalisée au siège de la société.

b. Organisation comptable et financière

L'organisation comptable et financière est fondée sur la séparation des fonctions et la connaissance des responsabilités de chacun.

Un manuel de procédures comptables et financières existe et est diffusé : il précise notamment les délégations de pouvoirs et les rôles et responsabilités de chacun des acteurs.

c. Système d'information comptable et financier

La comptabilité est tenue sur Sage 1000 pour toutes les sociétés sauf celles acquises en 2008 et la Tunisie qui sont sous SAGE X3.

Ce logiciel est interfacé avec les autres systèmes d'information permettant de piloter les données opérationnelles (trésorerie, paie, immobilisations, gestion des achats et des stocks, gestion commerciale). Les différentes interfaces sont contrôlées à la fois par la comptabilité et le service informatique pour assurer l'exhaustivité des transferts de données.

Les données comptables sont transférées dans le progiciel de consolidation CEGID.

Fin 2009, le système d'information comptable et financier migrera sous SAP pour l'ensemble des entités du groupe permettant une intégration parfaite des données en provenance de l'ERP.

d. Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les erreurs significatives relevées sont analysées dans les meilleurs délais. Cette analyse est documentée, les causes sont identifiées et le processus concerné fait l'objet d'un plan de correction.

e. Activités de contrôle

- les investissements / désinvestissements : Les commandes d'immobilisations sont approuvées selon un circuit formalisé d'autorisation, après vérification du respect du budget d'investissement prévu au plan.
- les immobilisations : un inventaire des immobilisations corporelles est réalisé régulièrement et formalisé conformément à la procédure d'inventaire.
- les achats
- les stocks : inventaire physique et cohérence des rebuts
- les ventes
- contrôle des risques clients, des engagements commerciaux et des retards,
- la paie et les divers paiements effectués (notes de frais, organismes sociaux, formation...)
- rapprochement bancaire mensuel
- paiements fournisseurs

f. Trésorerie et gestion financière

La trésorerie est centralisée et fait l'objet d'un reporting quotidien et prévisionnel au Directoire.

La société dispose d'un contrat d'affacturage Groupe organisé sous forme de cash pooling. La gestion en cash pooling sera étendue sur l'année 2008 aux principaux partenaires financiers du groupe. Tous les paiements sont validés et contrôlés par la trésorerie Groupe.

Tous les règlements doivent faire l'objet d'une double signature sauf sur la société OXYMETAL s'ils sont effectués par le Président du Directoire. La liste des autorisations de signature est régulièrement mise à jour et contrôlée.

Le Groupe OXYMETAL ne dispose pas d'un service d'audit interne et ne procède pas de ce fait à des évaluations régulières de son dispositif de contrôle interne.

Toutefois, les contrôleurs de gestion interviennent sur sites et analysent les processus en place et font des propositions à la direction sur des axes d'améliorations ou la mise en place de contrôles, notamment sur les aspects comptables et financiers.

Le responsable Comptable Groupe supervise toutes les opérations comptables, intervient également sur les sociétés dont la gestion est décentralisée (sociétés nouvellement acquises ou sociétés étrangères) pour veiller au respect des procédures définies par le groupe.

g. Communication financière et comptable

La direction administrative et financière qui intègre la fonction juridique établit le planning des publications obligatoires.

Le document de référence est rédigé par la direction administrative et financière et fait l'objet d'une revue par les auditeurs de la Société.

II.2.5 Perspectives d'amélioration

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, le Groupe a programmé les évolutions suivantes pour l'année 2009 :

- la formalisation d'un manuel de procédures,
- la réalisation d'une cartographie des risques,
- une évaluation du dispositif de contrôle interne.

Le Président du conseil de surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EXERCICE CLOS LE 31/12/2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OXYMETAL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I – Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

II – Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce

Fait à Mérignac, le 8 avril 2009
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE

RAPPORT SUR LES STOCK OPTIONS PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2009

Conformément à l'article L.225-184 du code de commerce, nous devons vous rendre compte des opérations suivantes :

- Options consenties au cours de l'année aux mandataires sociaux :
Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux au cours de l'exercice.
- Options consenties au cours de l'année aux 10 salariés de la société non mandataires sociaux ayant reçu le plus grand nombre d'options :
Aucune option n'a été consentie aux salariés au cours de l'exercice.
- Nombre et prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'année à la suite de la levée des options :
28 380 options d'achat ont été exercées au cours de l'exercice.

Conformément à la recommandation COB 95-02, nous vous rappelons ci-dessous les plans d'options d'achat d'actions qui ont été consenties au cours des années précédentes :

Les plans 1 et 2, autorisés par l'assemblée générale du 17/05/1999 et décidés par le directoire le 1/03/2000, ont expiré au 1/03/2008. Pour ces 2 plans, le prix de souscription était de 5,00 euros.

Au total le nombre initial d'actions pouvant être achetées était de 86.300.

34.680 options étaient perdues avant l'expiration des plans.

28.100 options ont été exercées durant l'exercice 2008, portant à 35.940 le nombre total d'options exercées.

Les plans 3 et 4 autorisés par l'assemblée générale du 26/05/2000 et décidés par le directoire le 1/03/2001, ont expiré au 1/03/2009. Pour ces 2 plans, le prix de souscription était de 7,00 euros.

Au total le nombre initial d'actions pouvant être achetées était de 35.900.

15.175 options étaient perdues avant l'expiration des plans.

280 options ont été exercées durant l'exercice 2008, portant à 980 le nombre total d'options exercées avant le 31/12/2008.

Aucune autre option n'a été exercée entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2009, date de fin des plans.

Aucun autre plan n'a été consenti.

Le directoire

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2009

1) Ordre du jour ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 3 340 709,70 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 3 028 700 euros.

Elle approuve les actes de gestion accomplis par le directoire au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du directoire et du conseil de surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants du code du commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées, étant entendu que Monsieur SURGOT ne prend pas part au vote pour l'approbation des conventions le concernant.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du directoire, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice comptable	3 340 709,70 euros	
● Au poste "Autres réserves"		3 033 209,70 euros
● Le solde, soit		307 500,00 euros

est distribué aux actionnaires, à titre de dividende et au prorata de leurs droits.

Pour chaque action de valeur nominale de 2 euros, le revenu global procuré à chaque action sera de 0,10 euro. Ce dividende sera payé à partir du 1^{er} juillet 2009, observation étant faite que le directoire aura tous pouvoirs à l'effet de virer au poste "Autres réserves" le montant global des dividendes ne pouvant être attribués aux actions de la société détenues par elle-même.

L'assemblée prend également acte du fait que l'avoir fiscal est supprimé et remplacé pour les personnes physiques par une réfaction de 40% sur le montant des revenus distribués.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (en euro par action) :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
31/12/2007	0,35 €
31/12/2006	0,25 €
31/12/2005	0,15 €

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société, à savoir la société AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL, représentée par Monsieur Eric DUCASSE, 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC et Monsieur Frédéric QUENNEPOIX, 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC, viennent à expiration avec la présente réunion.

En conséquence, l'assemblée générale désigne en qualité de nouveaux commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- La société AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL, représentée par Monsieur Eric DUCASSE, 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Frédéric QUENNEPOIX, 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil de surveillance, décide de nommer Monsieur Claude HAZARD, en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance, et ce, conformément à l'article 12 des statuts, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

2) Ordre du jour extraordinaire

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, autorise le directoire, conformément aux articles 225-209 et suivants du code de commerce, à acquérir, céder, transférer des actions de la société dans les conditions figurant ci-après. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer à l'achat de ses actions au cours de la durée de cette autorisation est de 3.000.000 euros, étant entendu que le prix maximum d'achat par action est fixé à 20 euros.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées ou détenues ne pourra excéder à tout moment la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital à la date de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, ce pourcentage s'appliquant au capital éventuellement ajusté du fait d'opérations qui pourraient l'affecter postérieurement à l'assemblée générale.

Les actions pourront être acquises, cédées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché par offre d'achat ou sous forme de blocs de titres, et à tout moment y compris en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont prioritairement les suivants :

- Procéder à des achats et des ventes d'actions en fonction des situations de marché,
- Régulariser le cours de bourse de l'action de la société par l'intervention systématique en contre-tendance sur le marché du titre,
- Remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital de la société,
- Acheter des actions dans le cadre de l'émission de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
- Mettre en œuvre des programmes d'achat ou de vente d'actions de la société dans le cadre de l'attribution de plans d'options d'achat d'actions,

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourront être :

- soit conservées,
- soit transférées, par tous moyens, notamment par échange de titres, par cession en bourse ou de gré à gré, par cession de blocs,
- soit annulées ultérieurement, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

Le directoire est expressément autorisé à déléguer à son président, avec faculté de subdélégation, l'exécution des décisions qu'il prendra dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2008 en sa cinquième résolution et est fixée jusqu'à décision contraire des actionnaires et au maximum pour une durée de dix huit mois à compter de ce jour.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, autorise le directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves.

Il appartiendra au directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et critères d'attribution des actions dans le cadre fixé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale fixe les catégories suivantes de bénéficiaires :

- cadres investis de certains pouvoirs de décisions
- responsables de site
- mandataires sociaux de sociétés filiales
- l'ensemble des salariés du groupe

Les bénéficiaires qui possèdent chacun plus de 10% du capital social au moment de l'attribution ne peuvent se voir attribuer des actions.

L'assemblée générale décide

- que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5% du capital social de la société,
- que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée maximale de deux ans
- que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition,
- que le directoire aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

Le directoire est expressément autorisé à déléguer à son président, avec faculté de subdélégation, l'exécution des décisions qu'il prendra dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de ce jour. Elle annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 avril 2008 en sa sixième résolution.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.228-91 et L.228-92 du code de commerce :

- délègue au directoire la compétence :
 - d'augmenter le capital social, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, en une ou plusieurs opérations, par l'émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissement, ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital,
 - d'émettre des titres de créance visée à l'article L.228-91 du code de commerce.

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

- décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées en application de la présente résolution, ne pourra être supérieur à TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €). A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire en nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions
- décide que le montant nominal total des titres de créance susceptibles d'être émis en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à DIX MILLIONS D'EUROS (10 000 000 €)
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.
- prend acte que la présente résolution emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donneront droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation.
- délègue tous pouvoirs au directoire à l'effet de réaliser l'émission des valeurs mobilières nouvelles et/ou titres de créances, de fixer les modalités de cette émission, de constater la réalisation de l'augmentation du capital correspondante et de procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles.

Cette autorisation emporte pour le directoire les attributions suivantes :

1. Dans l'hypothèse où les valeurs mobilières ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible, et, le cas échéant, réductible si le directoire prévoit ce droit lors de l'émission, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ;
2. Le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
 - déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

En outre l'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DIXIÈME RÉOLUTION

(nota : cette résolution a été rejetée par l'assemblée générale)

Par application des dispositions de l'article L 225-129-6 du code de commerce, l'assemblée générale, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-129-2 du code de commerce, délègue toute compétence au directoire afin que celui-ci décide d'une augmentation de capital à réaliser dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du code du travail.

Par cette délégation de compétence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire à l'effet de réaliser, dans un délai de vingt six (26) mois à compter de la présente assemblée, l'émission des valeurs mobilières nouvelles, de fixer les modalités de cette émission, de constater la réalisation de l'augmentation du capital correspondante et de procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide, conformément à l'article L 225-209 du code de commerce, d'autoriser le directoire à réduire le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, en annulant les actions propres qu'elle détient dans la limite de 30.000 actions. L'assemblée générale décide en conséquence d'imputer sur le poste « primes liées au capital » la différence entre la valeur de rachat desdites actions annulées et leur valeur nominale.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et connaissance prise de la délibération de l'assemblée réunissant les titulaires des bons de souscription d'actions émis par le directoire le 5 juin 2007 statuant sur délégation de compétence de l'assemblée générale aux termes de sa délibération du 26 avril 2007,

Prenant acte que :

- (i) le directoire a décidé une augmentation de capital de 1 230 000 euros par émission de 615 000 actions à bons de souscription d'actions (les ABSA₂₀₀₇),
- (ii) les caractéristiques des bons attachés aux ABSA₂₀₀₇ sont les suivantes :
 - à chaque ABSA est attaché un bon de souscription d'action (BSA₂₀₀₇), soit 615 000 BSA₂₀₀₇,
 - 3 BSA₂₀₀₇ permettent de souscrire à une action nouvelle,
 - Le prix d'exercice des BSA₂₀₀₇ est fixé à 10,80 euros par action nouvelle,
 - La période de souscription des actions nouvelles par exercice des BSA₂₀₀₇ a été ouverte à compter du 1 janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009 inclus,

Décide, sur proposition du directoire, et en application des dispositions de l'article L.228-103 du code de commerce, de modifier les conditions de souscription des actions par exercice des BSA₂₀₀₇ déterminées au moment de l'émission, et de proroger la période de souscription des actions par exercice des BSA₂₀₀₇ du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2010.

Décide que les autres caractéristiques de l'émission déterminées par le directoire sur délégation de l'assemblée générale resteront inchangées.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/08			31/12/07
	<i>Brut</i>	<i>Amort, et prov.</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations incorporelles	680	(470)	211	258
Immobilisations corporelles	1 892	(1 227)	665	707
Immobilisations financières	33 253	(4 819)	28 435	21 332
ACTIF IMMOBILISE	35 826	(6 516)	29 310	22 297
Stocks et en-cours	428		428	1 051
Créances clients	1 416	(241)	1 175	4 933
Autres créances	15 511		15 511	12 651
Disponibilités	3 624	(725)	2 899	8 588
Comptes de régularisation	59		59	214
ACTIF CIRCULANT	21 038	(966)	20 073	27 437
TOTAL DE L'ACTIF	56 864	(7 482)	49 382	49 733

BILAN PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/08	31/12/07
Capital social ou individuel	6 150	6 150
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	5 728	5 727
Réserve légale	615	492
Autres réserves	5 336	4 566
Résultat de l'exercice	3 341	1 878
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	360	229
CAPITAUX PROPRES	21 530	19 042
Provisions pour risques et charges	3	272
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 804	8 574
Emprunts et dettes financières divers	12 904	15 401
Dettes fournisseurs	2 274	3 571
Dettes sur immobilisations	165	60
Dettes fiscales et sociales	2 201	2 235
Autres dettes	502	579
TOTAL DU PASSIF	49 382	49 733

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/08 12 mois	31/12/07 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 600	15 532
Production stockée	(105)	(263)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1
Reprises amortissements-provis., transfert charges	5 104	3 813
Autres produits	12	(4)
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 611	19 078
Matières premières et sous-traitance	(3 279)	(7 774)
Variation de stocks	(531)	(464)
Autres achats et charges externes	(3 394)	(5 041)
Impôts, taxes et assimilés	(326)	(384)
Salaires et traitements	(2 726)	(3 623)
Charges sociales	(1 087)	(1 395)
Dotations aux amortissements et provisions	(406)	(606)
Autres charges	(51)	(99)
CHARGES D'EXPLOITATION	(11 799)	(19 387)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	811	(309)
RÉSULTAT FINANCIER	2 669	2 675
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 481	2 365
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(602)	(1 179)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	462	692
RÉSULTAT NET	3 341	1 878

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros.

L'année 2008 a été marquée par les opérations suivantes :

- L'acquisition au 1/01/08 du groupe FE INDUSTRIES - EG2F à Marseillan (34)
- La fermeture de l'établissement de SOUDACIER Le Creusot en début d'année
- L'acquisition des sociétés PIERRAMIDE et GUADAGNUCCI au 1er juillet 2008.
- La création d'une filiale industrielle en Chine, dans la région de Shanghai : OXYMETAL METAL PROCESSING (JIANGSU) Co Ltd

Note 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode des coûts historiques a été retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon la méthode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont :

- Constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans
- Autres immobilisations	3 à 10 ans

La société ne constituait pas de provision pour grosses réparations au titre des dépenses ayant pour objet de remplacer tout ou partie des actifs. Conformément au Comité d'Urgence du CNC du 5 décembre 2003, Oxymetal n'a pas constitué de provision pour grosses réparations et n'a pas non plus retenu l'approche par composant.

Par ailleurs, les actifs détenus par Oxymetal ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations financières sont retenues pour leur valeur d'utilisation, c'est-à-dire pour leur coût historique éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation. Leur valeur comprend les frais d'acquisition qui font l'objet d'un amortissement dérogatoire.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières sont valorisés suivant la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une provision pour dépréciation des stocks de 25 à 60% est calculée en fonction de la superficie et de l'appréciation portée sur l'état de surface des tôles. Les stocks à rotation lente font l'objet d'une provision, les stocks obsolètes sont provisionnés à 100%.

Les travaux en-cours sont valorisés au prix de revient.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Une provision est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de titres cotés en bourse et sont évaluées à leur coût d'acquisition. Dans le cas où leur valeur de marché est inférieure, une provision pour dépréciation est constatée.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions font l'objet d'une évaluation en fonction des demandes de la partie adverse et de l'évaluation du risque réalisée au cas par cas par la société et ses conseils.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 2 - IMMOBILISATIONS

Immobilisations brutes	31/12/07	Acquisitions, créations, apports	Apports partiels d'actifs	Cessions, mises hors service	31/12/08
Logiciels	291	60		(23)	328
Autres immobilisations incorporelles	92				92
Fonds commercial	260				260
Terrains (dont agencements)					
Constructions	4				4
Matériel et outillage industriel	783	166		(41)	908
Autres immobilisations corporelles	736	43		(53)	726
Immobilisations en cours		74			74
Avances et Acomptes	234	180		(234)	180
Titres de participation	20 989	9 895 (1)		(3)	30 880
Créances rattachées	1 800	1 783		(1 800)	1 783
Avances et acomptes					
Autres titres immobilisés	37	20			57
Actions propres					
Prêts et autres immobilisations	387	151		(4)	534
Total général	25 613	12 373		(2 159)	35 826

(1) Augmentation des titres de participation	Acquisition de sociétés	Augmentation de capital	Création de filiales	Complément de prix	Réduction de prix
	2 666	4 895	577	1 800	(43)

Amortissements et provisions	31/12/07	Augmentations	Apports partiels d'actifs	Diminutions	31/12/08
Logiciels	164	78		(1)	241
Autres immobilisations incorporelles	55	7			62
Fonds commercial	166				166
Terrains (dont agencements)					
Constructions	1	1			2
Matériel et outillage industriel	566	178		(34)	710
Autres immobilisations corporelles	483	68		(35)	516
Immobilisations en cours					
Titres de participation	1 868	4 157		(1 218)	4 807
Actions propres					
Immobilisations financières	12				12
Total général	3 316	4 488		(1 288)	6 516

Détail des participations

Dénomination	Brut	Siège social		N° SIREN
ORN'OXYCOUPAGE	1 996	Zone Artisanale	61500 CHAILLOUE	343 007 225
SOUDALP	200	13 rue jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	450 479 605
SOUDACIER	400	rue du Bas de Grange	18100 VIERZON	450 917 299
YUMBO	0	Rue Jean Fricaud	71170 CHAUFAILLES	440 828 622
OXYMETAL SUD-OUEST	2 000	2 rue Giacomo Matteotti	33100 BORDEAUX	479 897 563
OXYMETAL CENTRE	1 500	Route du Petit Moulin	87310 SAINT CYR	479 895 732
OXYMETAL OUEST	1 000	ZI de la Nivardière	44860 PONT SAINT MARTIN	479 903 197
OXYMETAL EST	2 000	ZI du Malambas	57280 HAUCONCOURT	479 900 607
OXYMETAL MEDITERRANEE	40	19 avenue de l'Industrie	34340 MERSEILLAN	479 897 654
OXYMETAL NORMANDIE	700	300 route de Francheville	27130 VERNEUIL SUR AVRE	479 897 639
OXYMETAL TUNISIE	5 173	ZI Soliman - Route de Korbous	8020 SOLIMAN - Tunisie	B0141802005
OXYNORD	2 094	9000 rue Augustin Lhermitte	59139 WATTIGNIES	304 576 960
OXYMETAL BELGIUM	1 000	Bouwelven 11	2280 GROBBENDONK - Belgique	880 628 851
L'ACIER SOUDE	4 257	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	349 283 614
OXY ACIER	700	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	380 573 253
O.S.C.	505	Zone Artisanale	51170 POILLY	322 366 204
S.A.E.P.	4 064	ZA du Moulin Blanc	59230 SAINT AMAND LES EAUX	329 361 430
METALGAN	581	Boulevard de l'Environnement	2097 BOUMHEL - Tunisie	B0260202006
EG2F	149	19 avenue de l'Industrie	34340 MARSEILLAN	481 860 815
FE INDUSTRIES	1 936	19 avenue de l'Industrie	34340 MARSEILLAN	441 696 119
OXYMETAL BOURGOGNE	19	13 rue jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	509 634 994
OXYMETAL NORD PICARDIE	19	13 rue jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	509 635 066
OXYMETAL BRETAGNE	19	13 rue jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	509 635 033
OXYMETAL MIDI PYRENEES	19	13 rue jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	509 635 017
OXYMETAL INTERNATIONAL	503	Chaussée de Boondaël, 6 - Ixelles	1010 BRUXELLES - Belgique	0 898 556 629
TOTAL	30 872			

Valeur d'utilité des titres de participation

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée notamment sur la base des capitaux propres et des indicateurs de rentabilité des sociétés.

Composition des filiales et participations

	Capital social	Capitaux propres dernier exercice	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
ORN'OXYCOUPAGE	300	1 448	100%	1 996	1 996
SOUDALP	200	1 063	100%	200	200
SOUDACIER	400	(1 384)	100%	400	
YUMBO	40	373	100%	0	0
OXYMETAL SUD-OUEST	2 000	2 187	100%	2 000	2 000
OXYMETAL CENTRE	1 500	2 225	100%	1 500	1 500
OXYMETAL OUEST	1 000	1 134	100%	1 000	1 000
OXYMETAL EST	2 000	3 708	100%	2 000	2 000
OXYMETAL MEDITERRANEE	40	32	100%	40	40
OXYMETAL NORMANDIE	700	1 811	100%	700	700
OXYMETAL TUNISIE	4 333	3 276	100%	5 173	4 818
METALGAN	1 118	490	51%	581	
OXYNORD	152	1 410	100%	2 094	2 094
OXYMETAL BELGIUM	1 000		100%	1 000	
L'ACIER SOUDE	156	1 110	100%	4 257	4 257
OXY ACIER	100	1 100	100%	700	350
O.S.C.	140	479	100%	505	505
S.A.E.P.	1 400	4 416	100%	4 064	4 064
FE INDUSTRIES	300	285	100%	1 936	1 415
EG2F	500	557	100%	149	149
OXYMETAL BOURGOGNE	37	37	100%	19	19
OXYMETAL NORD PICARDIE	37	37	100%	19	19
OXYMETAL BRETAGNE	37	37	100%	19	19
OXYMETAL MIDI PYRENEES	37	37	100%	19	19
OXYMETAL INTERNATIONAL	500	499	100%	503	503

	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals donnés	C.A. HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
ORN'OXYCOUPAGE	(604)	40	5 347	343	210
SOUDALP	600	60	7 583	52	
SOUDACIER		70	3 655	(1 858)	
YUMBO	2 665	10	8 562	70	
OXYMETAL SUD-OUEST	(764)	80	12 667	796	
OXYMETAL CENTRE	(1 004)	60	4 947	306	405
OXYMETAL OUEST	(344)	70	9 860	206	
OXYMETAL EST	(3 594)	80	13 231	1 132	900
OXYMETAL MEDITERRANEE	217			(4)	
OXYMETAL NORMANDIE	(1 781)	60	5 952	731	770
OXYMETAL TUNISIE	1 414		4 833	(683)	
METALGAN	11		3 460	(956)	
OXYNORD	966		5 743	(403)	100
OXYMETAL BELGIUM	1 297		7 954	(920)	
L'ACIER SOUDE	(1 407)		5 330	259	975
OXY ACIER	(1 625)		5 484	457	350
O.S.C.	(518)		2 965	180	
S.A.E.P.	(1 156)		21 477	438	224
FE INDUSTRIES	2 167		16 823	(502)	
EG2F	421		27	(30)	
OXYMETAL BOURGOGNE					
OXYMETAL NORD PICARDIE					
OXYMETAL BRETAGNE					
OXYMETAL MIDI PYRENEES					
OXYMETAL INTERNATIONAL	604			(1)	

Opérations réalisées avec les filiales

Facturation par Oxymetal	Ventes et prestations	Frais administratifs	Intérêts de comptes courants	Transferts de charges	Solde client au 31/12/08
ORN'OXYCOUPAGE	1	269	0		
SOUDALP	149	404	71		
SOUDACIER		170	37		
YUMBO	102	388	125		
OXYMETAL SUD-OUEST	4	512			
OXYMETAL CENTRE	12	322			
OXYMETAL OUEST	1	469			
OXYMETAL EST	7	620		83	
OXYMETAL MEDITERRANEE					
OXYMETAL NORMANDIE	53	320			
OXYMETAL TUNISIE			16		
METALGAN			1		
OXYNORD	23	244	27	18	
OXYMETAL BELGIUM	8		106		
L'ACIER SOUDE	0	277			
OXY ACIER		184			
O.S.C.	5	199			
S.A.E.P.	4	421	1	10	
FE INDUSTRIES	0		77		
EG2F			17		
OXYMETAL BOURGOGNE					
OXYMETAL NORD PICARDIE					
OXYMETAL BRETAGNE					
OXYMETAL MIDI PYRENEES					
OXYMETAL INTERNATIONAL			4		
TOTAL	369	4 798	482	111	

Outre ces opérations courantes, conclues à un prix normal, la société a effectué pour le compte de ses filiales des achats de matières premières pour 10.136 k€ et de frais généraux pour 3.097 k€, qu'elle leur a rétrocédés.

Facturation par les filiales	Achats et sous-traitance	Loyers	Intérêts de comptes courants	Personnel détaché	Solde fournisseur au 31/12/08
ORN'OXYCOUPAGE	7				
SOUDALP	42				
SOUDACIER					
YUMBO	2				
OXYMETAL SUD-OUEST	1			81	
OXYMETAL CENTRE	60				
OXYMETAL OUEST	40				
OXYMETAL EST	123			42	
OXYMETAL MEDITERRANEE					
OXYMETAL NORMANDIE	213				
OXYMETAL TUNISIE	151				
METALGAN					
OXYNORD	103			4	
OXYMETAL BELGIUM	24				
L'ACIER SOUDE	1				
OXY ACIER	3				
O.S.C.					
S.A.E.P.	61			183	
FE INDUSTRIES					
EG2F					
OXYMETAL BOURGOGNE					
OXYMETAL NORD PICARDIE					
OXYMETAL BRETAGNE					
OXYMETAL MIDI PYRENEES					
OXYMETAL INTERNATIONAL					
TOTAL	831			309	

Note 3 - CRÉANCES

	31/12/08		31/12/07	
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients	182		182	3 618
Clients douteux	346	(241)	105	130
Factures à établir	887		887	1 185
Créances factor	2 965		2 965	3 845
Créances sur cessions d'immobilisations				479
Autres créances	12 535		12 535	8 324
TOTAL	16 916	(241)	16 675	17 581

Les créances clients non provisionnées, ainsi que les autres créances sont à échéance de moins d'un an.

Note 4 - DISPONIBILITÉS

	31/12/08		31/12/07	
	Brut	Provisions	Net	Net
Valeurs mobilières de placement	3 458 (1)	(725)	2 733	2 916 (2)
Disponibilités factor	95 (3)		95	5 476 (3)
Autres disponibilités	70		70	196
TOTAL	3 624	(725)	2 899	8 588

(1) dont 253.057 actions propres : 1904 k€

(2) dont 305.947 actions propres : 2257 k€

(3) Le nouveau contrat d'affacturage, conclu par la société OXYMETAL et l'ensemble de ses filiales, centralise la trésorerie au niveau de la société mère.

Note 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION

	31/12/08	31/12/07
Charges constatées d'avance		
Crédit-bail et locations	29	46
Autres	30	169
TOTAL	59	214

Note 6 - PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/08	31/12/07
Factures à établir	887	1 185
Avoirs à recevoir	100	429
Autres créances	74	168
TOTAL	1 061	1 782

Note 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION

	31/12/07	Augmentation	Diminution	31/12/08
Capital social	6 150 (1)	1	(1)	6 150 (1)
Prime d'émission	5 483	3	(2)	5 484
Prime de fusion	244			244
Réserve légale	492	123		615
Autres réserves	4 566	770		5 336
Résultat	1 878	3 341	(1 878)	3 341
Subventions d'investissement				
Provision pour hausse des prix	110	21		131
Autres provisions réglementées		7		7
Amortissements dérogatoires	119	102		222 (2)
TOTAL	19 042	4 368	(1 880)	21 530

La société a distribué un total de 985k€ de dividendes (0,35€ par action) aux actions qu'elle ne détenait pas.

(1) 3 075 000 actions de 2 euros.

(2) dont amortissements des frais d'acquisitions des titres de participation : 217 k€

Lors de l'augmentation de capital du 31/07/2007, les actions nouvelles ont été émises avec bons de souscription d'actions. Les BSA, s'ils sont tous exercés, créeront 205.000 nouvelles actions au plus tard le 31/12/2009 correspondant à une augmentation de capital de 2,2 M€.

Au 31/12/2008, 613 566 BSA n'avaient pas encore été présentés.

Note 8 - VARIATION DES PROVISIONS

Provisions pour risques et charges	31/12/07	Augmentations	Diminutions		31/12/08
			Prov. utilisées	Prov. non utilisées	
Provisions pour risques prud'homaux	17	3	(17)		3
Autres provisions pour risques	13 (1)		(13)		
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges	242 (2)		(242)		
TOTAL	272	3	(272)		3

(1) provision pour litige suite à la fermeture du site de Conflans Sainte Honorine

(2) provision pour complément de plan social suite à la fermeture du site de Corbas

Note 9 - DETTES FINANCIÈRES

	31/12/08	31/12/07
Avances sans intérêts		
Emprunts et dettes à moyen et long terme	9 384	8 418
Soldes créditeurs de banques	53	79
Autres dettes financières	392	118
Groupe	12 878	15 360
TOTAL	22 707	23 975

Répartition des dettes financières par échéance

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances sans intérêts			
Emprunts et dettes à moyen et long term	2 622	5 362	1 400
Soldes créditeurs de banques	53		
Autres dettes financières	392		
Groupe	12 878		
TOTAL	15 946	5 362	1 400

Toutes les dettes sont en euros.

Pour se prémunir contre la variation des taux court terme, le groupe OXYMETAL a mis en place des contrats de couverture globale (de type «tunnel» et «CAP») dont l'échéance est entre 2 et 3 ans, pour un montant total de 20 millions d'euros.

Note 10 - DETTES A COURT TERME

	31/12/08	31/12/07
Dettes fournisseurs	2 274	3 571
Dettes sur immobilisations	165	60
Dettes fiscales et sociales	2 201	2 235
Autres dettes	502	579
TOTAL	5 142	6 445

Note 11 - CHARGES A PAYER

	31/12/08	31/12/07
Intérêts courus sur emprunts	25	41
Factures non parvenues	538	337
Avoirs à établir	29	503
Provision pour congés payés	242	240
Autres dettes fiscales et sociales	640	278
Intérêts courus		
TOTAL	1 474	1 399

Note 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

En millions d'euros	31/12/08	31/12/07
Découpe laser	7,6	11,7
Tôlerie		3,8
Négoce et divers		
TOTAL	7,6	15,5
<i>dont export</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>

Note 13 - TRANSFERTS DE CHARGES

	31/12/08	31/12/07
Indemnités d'assurances	5	1
Transfert de charges de personnel	111	55
Indemnités d'assurance-crédit	0	(11)
Frais administratifs	4 750	3 306
Sous-location		
Frais liés à l'augmentation de capital		71
Frais d'acquisition des titres de participation	22	224
Autres transferts de charges	124	14
TOTAL	5 011	3 660

Note 14 - CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2008 était de 85 personnes dont 7 intérimaires.

Les membres du Conseil de surveillance ont reçu un montant total de 4200 euros au titre des jetons de présence. Aucune rémunération n'a été versée aux membres du directoire au titre de leurs fonctions.

Note 15 - RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/08	31/12/07
Produits des valeurs mobilières	4 417	3 470
Autres intérêts et produits assimilés	109	185
Produits nets de cession de valeurs mobilières		3
Reprises sur provisions		
Gains de change		1
Total produits financiers	4 526	3 659
Intérêts et charges assimilés	(1 132)	(984)
Charges nettes sur cessions VMP		
Dotations aux provisions financières	(725) (1)	
Pertes de change	(0)	(0)
Total charges financières	(1 857)	(984)
Résultat financier	2 669	2 675

(1) dont dépréciation des actions propres : 679 k€

Note 16 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/08		31/12/07	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions d'immobilisations	3 257	(786) (1)	1 312	(547)
Apports partiels d'actifs				
Provision pour hausse des prix		(21)		
Provisions pour dépréciation	1 218	(4 262) (2)	1 613	(1 766)
Provisions pour risques et charges	259	(3)	80	(262)
Autres opérations exceptionnelles	761 (3)	(1 024) (4)	23	(1 633) (5)
TOTAUX	5 495	(6 097)	3 028	(4 207)

(1) dont valeur nette du bâtiment de Corbas cédé : 738 k€

(2) dont dépréciation des titres de participation et créances rattachées à des participations : 4157 k€

(3) dont remboursements perçus sur abandons de créances antérieurs : 680 k€

(4) dont abandon de créance au profit de la société OXYMETAL BELGIUM pour 231 k€

(5) dont abandons de créances au profit de la société SOUDACIER pour 1 000 ke et de la société YUMBO pour 400 ke.

En 2005 et 2006, la société avait procédé à des abandons de créances au profit de ses filiales OXYMETAL SUD OUEST pour 500 et 530 k€ et YUMBO pour 2 fois 500 ke.

Tous ces abandons de créances ont été consentis sous réserve de retour à meilleure fortune.

Note 17 - SITUATION FISCALE

OXYMETAL a opté pour le régime d'intégration fiscale, à compter du 1/01/04. Toutes les filiales françaises créées ou acquises avant le 1er janvier 2008 participent au groupe d'intégration fiscale pour l'exercice 2008.

Le montant de l'impôt à payer par le groupe fiscalement intégré pour l'exercice 2008, après imputation des crédits d'impôt, est de 1161 k€. La société n'a pas constitué de provision pour "restitution" d'impôt, aucune sortie du groupe n'étant envisagée.

Le résultat fiscal de la société si elle avait été imposée séparément est bénéficiaire de 61 k€.

Note 18 - SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

RUBRIQUES	31/12/08
1. Provision pour hausse de prix	(44)
2. Amortissements dérogatoires	(74)
3. Provision dérogatoire	(2)
Total accroissement futur de la charge d'impôt	(120)
1. Participation des salariés	
2. ORGANIC	6
3. Amortissements réputés différés	
Total allègement futur de la charge d'impôt	6
Situation fiscale différée nette	(115)

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements de crédit-bail

	Immobilier	Mobilier	Total
Valeur d'origine	3 967	6 822	10 789
Amortissements antérieurs	(1 202)	(1 180)	(2 382)
Dotations de l'exercice	(97)	(1 208)	(1 305)
Total	(1 298)	(2 388)	(3 687)
Valeur nette	2 668	4 434	7 102
Endettement			
A un an au plus	(224)	(1 218)	(1 442)
De 1 à 5 ans	(818)	(2 627)	(3 444)
A plus de 5 ans	(66)		(66)
Total	(1 108)	(3 845)	(4 953)
Montant remboursé en 2007	(392)	(1 227)	(1 619)

Nantissements

Les crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels ou titres de participation acquis.

Les crédits à moyen terme accordés par le GIAC en 1999 et 2001, d'un montant total de 2 400 Ke, et en 2008 pour un montant de 2 000 k€ sont garantis par un nantissement sur le fonds de commerce.

Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ont été évalués conformément à la recommandation du CNC 2003-R01 à 41 Ke avec les hypothèses suivantes :

Age de départ : 65 ans

Taux d'actualisation : 5%

Turnover : de 10% à 0%, dégressif avec l'âge

Taux de charges sociales : 40%

Un contrat d'assurance a été souscrit pour couvrir ces indemnités.

Engagements reçus

La société a obtenu des lignes de cautions bancaires et crédits documentaires pour un montant total de 4,25 M€ afin de garantir, notamment, le paiement d'approvisionnements en acier. Au 31 décembre 2008, elles sont utilisés à hauteur de 796 k€ contre 299 k€ au 31/12/2007. Les dettes couvertes par ces garanties sont inscrites au bilan en dettes fournisseurs.

En 2006, la société a obtenu de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital de la société OXYMETAL TUNISIE ainsi que sur les avances en trésorerie liées aux investissements.

Cette garantie a été transférée aux banques partenaires et couvre 50% des prêts accordés. Au 31/12/2008, cette garantie couvre un montant d'emprunts de 779 k€.

Engagements donnés

Cautions : Afin de garantir les facilités de caisse accordées à ses filiales par les établissements financiers, la société s'est constituée caution. Le montant maximal de l'engagement était au 31/12/08 de 530 ke.

La société s'est aussi portée caution de sa filiale FE INDUSTRIES au profit de CAMEFI BANQUE, afin de garantir un prêt de 350 k€.

Poursuite de location : afin de garantir des acquisitions par ses filiales de matériels financés par des sociétés de location financière, la société s'est engagée à poursuivre des contrats de location. Le montant des acquisitions ainsi garanties est de 1 740 ke

Garanties fournisseurs : la société s'est portée garante de ses filiales auprès de certains fournisseurs pour un montant au 31/12/08 de 3.600 ke.

Droit Individuel à la Formation

Sur un volume de 4894 heures acquises au titre du droit individuel à la formation, 197 heures ont été utilisées.

Note 20 - AUTRES INFORMATIONS

La société publie des comptes consolidés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OXYMETAL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008.

Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

Lors de l'arrêté de ses comptes, la société OXYMETAL est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valorisation des titres de participation, des actifs immobilisés, des créances et des provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses et le caractère raisonnable sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Mérignac, le 8 avril 2009
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES À L'ARTICLE 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les personnes et sociétés concernées sont les suivantes :

- ✉ Monsieur Bernard SURGOT est président du directoire de la Société OXYMETAL.
- ✉ Messieurs Bernard SURGOT, Xavier PALLE et Hervé BERTOLOTTI sont membres du directoire et en cette qualité membres du comité de direction de chacune des filiales énumérées ci-dessous.
- ✉ Monsieur Bernard SURGOT est également Président des Sociétés ORN'OXYCOUPAGE, OXYNORD, METALGAN, OXYMETAL MEDITERRANEE et SOUDALP. Il est gérant de la société OXYMETAL TUNISIE. Il est administrateur d'OXYMETAL BELGIUM et d'OXYMETAL INTERNATIONAL.
- ✉ Monsieur Xavier PALLE est également administrateur délégué d'OXYMETAL BELGIUM et OXYMETAL INTERNATIONAL.
- ✉ Monsieur Hervé BERTOLOTTI est également président d'OXYMETAL EST.

Dénomination	Siège social	N° SIREN
ORN'OXYCOUPAGE	Zone Artisanale - 61500 Chailloue	343 007 225
SOUDALP	13 rue Jean-Paul Alaux - 33072 Bordeaux	450 479 605
SOUDACIER	Rue du Bas de Grange - 18100 Vierzon	450 917 299
YUMBO	Rue Jean Fricaud - 71170 Chauffailles	440 828 622
OXYMETAL SUD-OUEST	2 rue Giacomo Matteotti - 33100 Bordeaux	479 897 563
OXYMETAL CENTRE	Route du Petit Moulin - 87310 Saint Cyr	479 895 732
OXYMETAL OUEST	ZI de la Nivardière - 44860 Pont Saint Martin	479 903 197
OXYMETAL EST	ZI du Malambas - 57280 Hauconcourt	479 900 607
OXYMETAL MEDITERRANEE	19 avenue de l'Industrie - 34340 Marseillan	479 897 654
OXYMETAL NORMANDIE	300 route de Francheville - 27130 Verneuil sur Avre	479 897 639
OXYMETAL TUNISIE	ZI Soliman - Route de Kourbous - 8020 Soliman - TUNISIE	B0141802005
OXYNORD	9000 rue Augustin Lhermitte - 59139 Wattignies	304 576 960
OXYMETAL BELGIUM	Bouwelven 11 - 2280 Grobbendonk - BELGIQUE	880 628 851
L'ACIER SOUDE	ZA 2B - 01360 Beligneux	349 283 614
OXY ACIER	ZA 2B - 01360 Beligneux	380 573 253
O.S.C.	Zone Artisanale - 51170 Poilly	322 366 204
S.A.E.P.	ZA du Moulin Blanc - 59230 Saint Amand Les Eaux	329 361 430
METALGAN	Boulevard de l'Environnement - 2097 Boumhel - TUNISIE	B0260202006
EG2F	19 avenue de l'Industrie - 34340 Marseillan	481 860 815
FE INDUSTRIES	19 avenue de l'Industrie - 34340 Marseillan	441 696 119
OXYMETAL BOURGOGNE	13 rue Jean-Paul Alaux - 33072 Bordeaux	509 634 994
OXYMETAL NORD PICARDIE	13 rue Jean-Paul Alaux - 33072 Bordeaux	509 635 066
OXYMETAL BRETAGNE	13 rue Jean-Paul Alaux - 33072 Bordeaux	509 635 033
OXYMETAL MIDI PYRENEES	13 rue Jean-Paul Alaux - 33072 Bordeaux	509 635 017
OXYMETAL INTERNATIONAL	Chaussée de Boondaël, 6 - Ixelles - 1010 Bruxelles - BELGIQUE	0898 556 629

1. Autorisation de caution

1.1. Caution au profit de la CAMEFI BANQUE

Dans sa séance du 28 août 2008, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de la société FE INDUSTRIE pour 350 000 €.

1.2. Caution au profit de la KBC

Dans sa séance du 14 mars 2008, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de la société OXYMETAL BELGIQUE pour 1 200 000 €. L'engagement souscrit s'élève à 1 237 756 €.

2. Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Dans sa séance du 4 décembre 2008, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de convention d'abandon de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à sa filiale OXYMETAL BELGIQUE ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2008 dans la limite de 250 000 €. L'abandon de créances est réalisé au titre de l'exercice 2008 pour 231.000 €.

II – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Garanties données à des banques pour des facilités de caisse accordées aux filiales

1.1. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Dans sa séance du 06 octobre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à vos filiales, au profit de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

➤ OXYMETAL EST	30.000 €
➤ OXYMETAL SUD OUEST	30.000 €
➤ OXYMETAL NORMANDIE	10.000 €
➤ OXYMETAL CENTRE	10.000 €
➤ OXYMETAL OUEST	20.000 €
➤ ORN'OXYCOUPAGE	10.000 €
➤ SOUDALP	10.000 €
➤ SOUDACIER	10.000 €
➤ YUMBO	10.000 €

1.2. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la SOCIETE BORDELAISE DE CIC

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit de la SOCIETE BORDELAISE DE CIC, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

➤ ORN'OXYCOUPAGE	30.000 €
➤ OXYMETAL SUD OUEST	50.000 €

1.3. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la SOCIETE FORTIS BANQUE

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit de la SOCIETE FORTIS BANQUE, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

➤ OXYMETAL CENTRE	50.000 €
➤ OXYMETAL EST	50.000 €
➤ SOUDALP	50.000 €

1.4. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par le CREDIT COOPERATIF

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit du CREDIT COOPERATIF, pour garantir les facilités de caisse que cette banque leur accorde, dans les limites suivantes :

➤ SOUDACIER	60.000 €
➤ OXYMETAL OUEST	50.000 €
➤ OXYMETAL NORMANDIE	50.000 €

1.5. Caution donnée à la BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE CHAMPAGNE

Dans sa séance du 12 avril 2006, votre conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une caution au profit de la BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE CHAMPAGNE, pour le financement à SOUDACIER d'un robot de soudure. L'engagement porte sur un montant de 390 000 €.

2. Garanties données à des fournisseurs des filiales

2.1. Caution au profit de divers fournisseurs des filiales

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de divers fournisseurs qui le lui demanderaient, à la limite de 400.000 € par fournisseurs pour l'ensemble des filiales sauf accord du conseil de surveillance. Cette autorisation a été renouvelée, par votre conseil de surveillance, le 13 décembre 2007.

2.2. Caution au profit d'un fournisseur de SOUDALP

Dans sa séance du 30 août 2007, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit du fournisseur STEMCOR de la société SOUDALP à 900 000 €. Autorisation échue au 30 juin 2008.

2.3. Garantie à première demande

Dans sa séance du 12 avril 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à s'engager au profit du crédit bailleur GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE à payer à première demande le financement d'une machine de découpe laser Byspeed en cas de défaillance de sa filiale OXYMETAL CENTRE. Garantie à concurrence de 682.467 €.

3. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre Société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2005. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2005 ont été :

- Au profit de la société OXYMETAL SUD OUEST : 500.000 €
- Au profit de la société YUMBO : 500.000 €

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2006. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2006 sont :

- Au profit de la société OXYMETAL SUD OUEST : 530.000 €
- Au profit de la société YUMBO : 500.000 €

Dans sa séance du 13 décembre 2007, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2007. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2007 sont :

- Au profit de la société SOUDACIER : 1.000.000 €
- Au profit de la Société YUMBO : 400.000 €

Au titre de l'exercice 2008, les clauses de retour à meilleure fortune ont trouvé à s'appliquer à hauteur de 630 000 € pour la société OXYMETAL SUD OUEST et 50 000 € pour la société YUMBO.

Fait à Mérignac, le 8 avril 2009
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice (euros)	6 150 000	6 150 000	4 920 000	4 920 000	3 280 000
Nombre d'actions ordinaires (1)	3 075 000	3 075 000	2 460 000	2 460 000	1 640 000
Opérations et résultats (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires HT	7 600	15 532	13 013	11 278	50 992
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	6 733	1 975	608	3 018	2 832
Impôt sur les bénéfices	(462)	(692)	(1 103)	(911)	(112)
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	3 854	789	702	1 743	1 488
Résultat net	3 341	1 878	1 009	2 186	1 456
Résultat distribué	282 (2)	987	571	357	161
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	2,34	0,87	0,70	1,60	1,80
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,09	0,61	0,41	0,89	0,89
Dividende attribué net	0,10 (3)	0,35	0,25	0,15	0,10
Personnel					
Effectif moyen des salariés	77	121	114	121	364
Masse salariale	2 726	3 623	3 237	3 064	8 419
Sommes versées en avantages sociaux	1 087	1 395	1 241	1 025	2 505

(1) Valeur nominale de l'action : 2 euros.

(2) Résultat distribué 2008 estimé (254 469 titres en auto détention au 28/02/2009)

(3) Sous réserve de l'approbation de l'AG du 23/04/2009

CONTROLE DES COMPTES ET PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS PRECEDENTS

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC

Représentée par M. Eric DUCASSE, nommé le 27 avril 2005, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

@COM AUDIT

Domaine de Pelus, 4 rue Graham Bell, 33700 MERIGNAC

Représentée par M. Hervé PARISOT, nommé le 27 avril 2006, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants :

M. Frédéric QUENNEPOIX 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC

nommé le 27 avril 2005, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

M. Jean AUDUBERT

Zone Industrielle la Marquisie, 19100 BRIVE

nommé le 27 avril 2006, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Rémunération des commissaires aux comptes : Cf. Etats financiers consolidés, Note 26 de l'annexe

CONSULTATION DES ETATS FINANCIERS PRECEDENTS

Comptes consolidés clos le 31 décembre 2006

Cette information a été publiée dans le document de référence le 24 mai 2007 sous le numéro D.07-0503 et est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur celui de la société (www.oxymetal.com)

Comptes consolidés clos le 31 décembre 2007

Cette information a été publiée dans le document de référence le 28 mai 2008 sous le numéro D.08-0450 et est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur celui de la société (www.oxymetal.com)

Comptes consolidés semestriels clos le 30 juin 2008

Cette information a été publiée le 1^{er} septembre 2008 et est consultable sur le site de la société (www.oxymetal.com)

MODIFICATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE INTERVENUE A LA SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 AVRIL 2009

Dans la perspective de son prochain départ en retraite, Monsieur Yves BARDINET, président du conseil de surveillance depuis le 3 mars 1998 a présenté sa démission à effet du 22 avril 2009.

Monsieur Claude HAZARD, nouveau membre indépendant du conseil de surveillance, nommé par l'assemblée générale du 23 avril 2009, a été désigné président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

Monsieur Claude HAZARD, 63 ans, ancien expert comptable et commissaire aux comptes, a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein du groupe ERNST & YOUNG, et a notamment dirigé le pôle Sud-Ouest (bureaux de Bordeaux et Toulouse) de 1989 à 2004. A ce titre, il a représenté le cabinet ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes de la société OXYMETAL de 1998 à 2004.

Il n'exerce aucun autre mandat au sein du groupe OXYMETAL.

Il exerce les autres mandats suivants :

- Administrateur de la société FINAQUI (Bordeaux-33), société de capital risque
- Gérant de la société MC CONSEILS (Souillac-46), société de conseil aux PME

Il est également Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Bordeaux.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Bernard SURGOT
Président du directoire

Tél. 05 57 35 89 30
Fax 05 56 49 68 46

e-mail : bernard.surgot@oxymetal.com
site : www.oxymetal.com

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toutes les mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, inclus dans le présent document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Bordeaux, le 29 avril 2009



Bernard SURGOT

TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	47, 77
2. Contrôleurs légaux des comptes	76
3. Informations financières sélectionnées.....	42, 79
4. Facteurs de risques.....	38
5. Informations concernant l'Emetteur.....	12
6. Aperçu des activités	
- Chiffres clés du Groupe.....	2, 3, 79
- Informations sectorielles.....	23
- Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur.....	6
- Politique d'investissements.....	3, 5
- Indicateurs de performance	10, 79
7. Organigramme.....	9
8. Propriétés immobilières, Usines et Equipements	6, 14
9. Examen de la situation financière et des résultats	42
10. Trésorerie et capitaux	11 à 13, 18, 19, 28
11. Recherche et développement, brevets, licences.....	33
12. Information sur les tendances	5, 42
13. Estimation du bénéfice	5
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance.....	45, 47, 48, 50
15. Rémunération et avantages.....	37, 50, 51
16. Fonctionnement des organes d'administration.....	45, 47 à 49, 69
17. Salariés	2, 32, 45, 57, 79
18. Principaux actionnaires.....	11, 44
19. Opérations avec des apparentés.....	45, 73
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
- Informations financières historiques.....	2, 79
- Etats financiers consolidés	15
- Etats financiers sociaux	62
- Engagements hors bilan.....	36, 71
- Vérification des contrôleurs.....	41, 56, 72, 73
- Politique de distribution.....	19, 57, 76
- Résultat sur les 5 derniers exercices	76
21. Informations complémentaires	
- Statuts et Particularités	11 à 13
- Capital autorisé non émis.....	13
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans.....	11
- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 15 mois	12
- Dividendes	19, 57, 76
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	N/A
24. Informations sur les participations	5, 9, 24, 34, 35, 43, 65 à 67, 73

N/A : non applicable

PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

■ En millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires Total Groupe	63,0	65,4	83,2	119,0	138,1
Chiffre d'affaires des activités poursuivies			74,8	110,5	134,7
Résultat avant Impôts	1,2	1,7	3,7	4,6	
Résultat avant IS des activités poursuivies			4,6	5,8	6,0
Résultat net consolidé (part du groupe)	1,4	1,3	2,2	2,8	3,0
Résultat net consolidé des activités poursuivies			2,8	3,7	3,6
Capacité d'autofinancement	3,5	3,7	6,3	7,6	8,5
Total du bilan	47,7	52,0	77,0	82,2	85,8
Capital social	3,3	4,9	4,9	6,2	6,2
Capitaux propres au 31/12	7,4	12,4	14,6	21,4	21,7
Endettement financier net	21,9	20,3	32,8	12,4	23,2
Valeurs immobilisées nettes	17,1	18,6	24,3	28,0	31,3
Investissements corporels et incorporels	2,7	5,3	7,3	6,9	9,1
Capitalisation boursière au 31/12	6,3	11,8	20,8	27,7	11,4
Capitaux échangés	1,3	6,3	11,0	16,9	4,5
Effectif moyen	554	515	608	944	1127
Effectif total au 31/12	485	513	601	924	1018

13, rue Jean-Paul ALAUX - CS 41015
33072 BORDEAUX CEDEX

Tél +33 5 57 35 89 30 - Fax +33 5 56 49 68 46

E mail : info@oxymetal.com
www.oxymetal.com

The logo for OXYMETAL features three slanted red parallel lines to the left of the word "OXYMETAL" in a bold, blue, sans-serif font.

Expert en la matière

A red graphic element consisting of a horizontal line with two jagged, upward-pointing ends, resembling a stylized bracket or a signal waveform.